



UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2011**

ÉTAIENT PRESENTS

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

Mme Simone BONNAFOUS, présidente de l'Université

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

Mme Florence BOURILLON, M. Patrick CEGIELSKI, Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN, Mme Nicole GUIMEZANES et Mme Marie-Claude MILLOT, M. Michel SAVY, M. Pierre WOLKENSTEIN

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Véronique GUILLOUX, Mme Véréne CHEVALIER, Mme Isabelle LABORDE-MILAA, M. Yves PALAU et M. Gérard TOLLET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

M. Julien GIRAL, Mme Joëlle FAURE, M. Gérard JAGOUEDEL

Collège des étudiants et usagers :

M. Alexis ARDOIN et M. Rached ZEHOU

Collège des personnalités extérieures :

Mme Marie RICHARD, M. Christophe LAFOND, M. Christian DUSSABLE, M. Jean-Paul MIALOT

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

Collège B - dit des « autres enseignants » :

Mme Sandrine CADENAT (*procuration donnée à Mme Nicole GUIMEZANES*),

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Collège dit des « usagers » :

Melle Ophélie TABANOU (*procuration donnée à M. Rached ZEHOU*), M. Laïty FALL (*procuration donnée à Mme Simone BONNAFOUS*)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Liliane PIERRE (*procuration donnée à Julien GIRAL*), M. Félix GUARINO (*procuration donnée à Gilles ROUSSEL*), M. Pierre SERNE (*procuration donnée à Mme Marie RICHARD*)

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

Mme Pascale SAINT-CYR, directrice générale des services

Mme Suzanne PONTIER, vice-présidente du Conseil d'administration

M. Christian REGNAUT, vice-président en charge du conseil des études et de la vie universitaire

M. Philippe ADAIR, Directeur de l'UFR Sciences Economiques et de Gestion

M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG

Mme Marie-Claude BILLON, assesseure du Conseil des études et de la vie universitaire

M. Jean-François DUFEU, vice-président en charge des constructions et partenariats institutionnels

M. Didier NICOLLE, vice-président en charge du système d'information

M. Eric LEONEL, directeur du service commun d'éducation permanente et du partenariat des entreprises

M. Philippe BUNEL, directeur du service commun d'action sociale et culturelle

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, directrice de l'UFR des lettres, langues et sciences humaines

M. Didier GEIGER, directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Créteil

M. Christian CUESTA, directeur de l'institut universitaire de technologie de Créteil-Vitry

M. Antoine METER, directeur de l'institut universitaire de Sénart-Fontainebleau

M. Jean-Jacques ISRAEL, directeur de l'UFR de droit

Mme Sophie MAZENS, directrice du service commun de la documentation

Mme Claude PASQUIER, directrice des services financiers
Mme Marie-José VERMEULLE, directrice des ressources humaines
M. Philippe VERSCHEURE, agent comptable

Parmi les autres membres du conseil, n'ayant ni voix délibérative ni voix consultative, invités par la présidente, étaient présents :

Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil était représenté par M. MT. CUOMO
M. François TAVERNIER, directeur du cabinet de la présidente de l'université
M. Manuel BOUARD, directeur général des services adjoint en charge du pilotage financier
Mme Florence RIOU, directrice des affaires juridiques et générales
M. Cédric BEDOUET, direction des affaires juridiques et générales
Mme Christine BENARD, direction des affaires juridiques et générales
Mme Line MAGNE, DGS de San Sénart
Mme Dimitra GAKI, direction du Patrimoine

SOMMAIRE

I - QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES	6
1.1 - Composants et durées d'amortissement applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2011	6
1.2 - DBM2 2011	10
1.3 - Dotation aux composantes - budget 2012	18
1.4 - Tarifs de diplômes universitaires	27
II - DEVELOPPEMENT DE L'UPEC EN SEINE-ET-MARNE.....	31
2.1 - Point d'information sur le développement du site de Sénart	31
2.2 - Cession du bâtiment de Torcy par le Conseil Général de la Seine-et-Marne	45
III - PATRIMOINE.....	50
3.1 - Achat du terrain et expertise du bâtiment pour les licences professionnelles à Sénart.....	51
3.2 - Dossiers d'expertise pour le regroupement des animaleries à Henri Mondor	53
3.3 (3.1) - Achat du terrain et expertise du bâtiment pour les licences professionnelles à Sénart (suite)*	55
3.4 (1.4) - Règlement de la situation foncière de la cité internationale universitaire de Paris (CiuP) à la demande de la Chancellerie de Paris	57
IV - FORMATION.....	59
4.1 - Demande d'habilitation de spécialités de master	59
4.2 - Demande de création de diplômes universitaires	63
4.3 - Adoption des nouvelles modalités de la PACES	63
V - VIE ETUDIANTE.....	64
5.1 - Répartition du Fonds de Soutien aux Initiatives Etudiantes - 6 ^{ème} appel à projets pour l'exercice 2011	64
VI - QUESTIONS DIVERSES	65
6.1 - Procès-verbaux du 30 septembre 2011 ; 3 juillet 2009 ; 22 janvier 2010	65
6.2 - Concession de logements à Livry Gargan, Melun et Sénart	66

La séance est ouverte à 9 heures 07 sous la présidence de Madame BONNAFOUS.

Mme LA PRESIDENTE.- Contrairement à ce qui a été écrit, ce Conseil n'est pas un Conseil extraordinaire, mais un Conseil ordinaire. Je pense que c'est un copié-collé du Conseil qui a eu lieu un lundi soir, de 17 heures à 19 heures, sur la Parité. C'est un Conseil ordinaire, mais quand même extraordinaire par sa longueur, si tant est que la longueur soit une qualité extraordinaire de nos Conseils. Nous allons donc essayer de le tenir quand même dans un délai raisonnable. Nous n'avons pas prévu de repas ni de sandwiches. Vous avez donc tous intérêt, comme nous-mêmes, à ce que ce Conseil ne dure pas éternellement.

Par ailleurs, je voudrais saluer la présence de la représentante du Conseil Général du 77, Madame RICHARD ici présente, qui remplace Monsieur PERRUSSOT qui était avec nous jusqu'aux mois de mars-avril. Merci à vous d'avoir pu vous libérer aujourd'hui, puisque je sais que vous êtes aussi élue régionale. Nous avons en effet en particulier un gros sujet seine-et-marnais aujourd'hui. Nous allons donc avoir une présentation du développement du site seine-et-marnais de l'UPEC.

Mme Line MAGNE, Directrice Générale du San de Sénart et très impliquée dans les relations avec notre Université, devrait également nous rejoindre au moment où nous aborderons la question seine-et-marnaise. J'en profite aussi pour remercier les représentants extérieurs de notre Conseil, qui nous sont fidèles.

Nous avons une très bonne nouvelle, vous l'avez sans doute apprise par la presse pour une partie d'entre vous : c'est évidemment la confirmation, après le rapport IGAS au ministre de la Santé, que la Chirurgie cardiaque de Mondor ne fermerait pas. Nous avons déjà eu un communiqué du CG 94, un communiqué de la coordination de défense et un communiqué de M. HERBILLON. Nous-mêmes sommes en train de préparer une information et des communiqués de notre côté. C'est un sujet qui nous a occupés un an et demi et qui a occupé énormément d'énergie de l'équipe de Direction aux côtés de la Fac de Médecine. Je voulais quand même vous faire partager cette satisfaction.

En revanche, je demanderai à tous les Doyens, aux Directeur d'UFR, aux VP CEVU, etc., de se pencher sur le sujet suivant. Il semblerait que les enquêtes d'insertion professionnelle de cette année ne donnent pas, en particulier sur le secteur scientifique, mais peut-être aussi sur le secteur SHS, les résultats à la hauteur de nos investissements en tout cas de façon comparative. Je vous propose de regarder de plus près ce qui justifie ce positionnement qui n'est pas très favorable, du moins en Sciences. Ne faisons-nous pas une enquête suffisante, n'avons-nous pas suffisamment de remontées ? Je ne peux pas vous le dire, mais je pense qu'il faut que nous travaillions sur ce point.

M. DUSSABLE.- Qu'est-ce qui n'est pas bon ? Est-ce le taux de remontées ou le taux d'insertion ?

Mme LA PRESIDENTE.- Je pense que c'est un peu les deux. Nous ferons le point sur ce sujet dans des instances ultérieures. Il faut que nous retravaillions le document.

M. REGNAUT.- Cet écart, si nous excluons les Universités qui sont effectivement à l'extrême pour des raisons politiques, est de plus ou moins 5 % par rapport à la valeur moyenne. Nous avons un écart de 10 % d'une Université à l'autre, mais ce n'est quand même pas catastrophique. Entre 80 % et 100 %, cela veut dire qu'il y a un très bon taux d'insertion en moyenne au niveau national.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous reverrons ce point. Nous avons déjà beaucoup protesté l'an dernier contre la publication des résultats qui n'étaient pas du tout modulés. C'est beaucoup mieux cette année, mais cela nous renvoie quand même à notre capacité en interne à nous mobiliser sur les enquêtes d'insertion professionnelle, comme sur l'évaluation des enseignements, etc.

J'insiste parce qu'il faut que nous en soyons capables filières par filières pour le prochain contrat. On dit ensuite que ce n'est pas bon, que c'est mal fait, etc. Que ce soit l'évaluation des enseignements, l'évaluation des formations ou l'évaluation de l'insertion professionnelle, c'est aussi un des critères du ministère et de l'AERES pour réhabiliter et apprécier les formations. Maintenant, nous savons que cela doit être anticipé. Il faut sans doute que nous améliorions l'implication des composantes, des départements et des équipes pédagogiques sur ce type de processus.

Je pense donc que nous avons quand même là un enjeu pour le prochain contrat d'ici deux ans, qui est très important.

Luc HITTINGER m'a demandé de l'excuser. Il aurait voulu être là pour une partie de l'ordre du jour, mais il participe à des groupes de travail sur la Recherche à l'Ecole Vétérinaire. Il nous a semblé qu'il était aussi important qu'il soit à l'Ecole Vétérinaire, et que le Directeur de l'ENVA soit avec nous.

I - QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1.1 - Composants et durées d'amortissement applicables à partir du 1^{er} janvier 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Nous sommes sur la partie budgétaire, qui devrait tenir en une heure. Nous avons donc des exposés brefs, la Commission des Moyens a déjà donné son avis.

M. VERSCHEURE.- Pour ne pas perdre de temps, je vous propose de faire la présentation en cinq minutes et de répondre ensuite à vos questions si vous le désirez.

S'agissant du suivi des immeubles par composants et des durées d'amortissement, il faut savoir que l'instruction du 23 janvier 2006 dont j'ai parlé à l'occasion de la présentation du compte financier, qui est relative aux passif, actif, amortissements et dépréciation des actifs, a impacté les règles de constatation des actifs et les règles relatives aux amortissements, les actifs détenus par l'Université tant dans le cadre d'acquisitions que dans le cadre de mises à disposition.

Certaines des dispositions de cette instruction n'ont pas été mises en place au 31 décembre 2010, il convient donc d'y remédier. C'est notamment le cas du suivi des immeubles par composants et pour le suivi des dates d'amortissement. En effet, une instruction de 2000 relative à la réglementation financière des EPCP avait autorisé des établissements à commencer les amortissements des biens qu'ils détenaient à compter du 1^{er} janvier de la date de l'année qui suivait l'acquisition de ces biens. C'était une opportunité qui était offerte, et l'Université l'a saisie.

L'instruction de 2006 prévoit maintenant que l'ensemble des biens soit amorti à compter de la date de mise en service.

Nous avons commencé à mettre en place ce dispositif pour les constructions en 2010. Il convient de l'étendre à l'ensemble de l'actif en 2011. C'est sur la base des votes que vous aurez que nous pourrons constater les dotations aux amortissements au 31 décembre 2011.

Voyons quelles sont maintenant les règles en termes de comptabilisation des immeubles par composants.

Un composant est un élément d'une immobilisation de l'utilisation différente qui procure des avantages économiques sur un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble. Il doit donc être identifié et comptabilisé de manière séparée dès l'acquisition de l'actif.

A partir des travaux qui ont été menés conjointement avec la Direction du Patrimoine, six composants ont été définis.

Vous en avez une liste ici. Il s'agit :

- Du gros œuvre-structure ;
- De la voirie ;
- De la peau extérieure : ce sont les crépis, bardage, isolation, menuiseries extérieures ;
- Des lots techniques : électricité, chauffage, plomberie, sanitaires, ascenseurs, et nous avons évoqué l'exemple de l'ascenseur à l'occasion de la présentation du compte financier ;
- L'étanchéité de la toiture ;
- Et le second œuvre.

Quelle est la part de ces composants au sein des bâtiments ? Le composant gros œuvre-structure représente 25 % du bâtiment, la voirie et le réseau structure 5 % de la valeur de l'actif, les peaux extérieures 25 %, les lots techniques 25 %, l'étanchéité de la toiture 5 %, et le second œuvre 15 %.

Pour chacun de ces composants, il convient de définir des durées d'amortissement qui vont déterminer le montant des taux d'amortissement annuels.

Pour ces six composants :

- Pour le gros œuvre, la durée d'amortissement est prévue sur 50 ans ;
- Pour la voirie : 25 ans ;
- Pour la peau extérieure : 20 ans ;
- Pour les lots techniques : 15 ans ;
- Pour l'étanchéité de la toiture : 15 ans ;
- Et pour le second œuvre : 10 ans.

Venons en maintenant à la durée d'amortissement des autres immobilisations. Les durées d'amortissement - et c'est aussi pour cette raison que nous les remettons à plat aujourd'hui -, pour la plupart des actifs, avaient été définies et votées à l'occasion d'un CA en 2009. Il est apparu après étude plus approfondie qu'un certain nombre de durées d'amortissements, pour un certain nombre d'actifs, n'avaient pas été définies à l'occasion de la présentation des dotations amortissements 2000, et n'avaient pas été votées. Nous avons donc fait des amortissements sur la pratique. Il convient aujourd'hui simplement de remettre tout cela à plat, pour redéfinir l'ensemble des durées d'amortissement.

Il convient de rappeler que l'amortissement est obligatoire, c'est une obligation qui s'impose à nous pour l'ensemble des actifs amortissables. Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation par l'Université est déterminable. Nous connaissons par avance la durée d'utilisation présumée du bien.

Un point aussi qu'il convient de rappeler et qui est essentiel est que le point de départ des amortissements se fait à compter de la date de mise en service du bien, et non plus à compter du

1^{er} janvier de l'année qui suit.

A partir de là, vous avez dans le document qui vous est produit la liste par nature des immobilisations concernées et les durées d'amortissement correspondantes :

- Pour le mobilier, ce serait sur 10 ans ;
- Pour le matériel d'enseignement : 10 ans ;
- Pour le matériel scientifique : 10 ans ;
- Pour l'installation technique complexe : 10 ans ;
- Pour l'outillage : 10 ans ;
- Pour l'installation générale, agencements, aménagements divers : six ans ;
- Pour les collections de documentation : 10 ans ;
- Pour le matériel de transport : 10 ans ;
- Pour les logiciels informatiques : 5 ans ;
- Pour le matériel informatique : 5 ans ;
- Pour le matériel de bureau : 10 ans ;
- Pour les matériels divers : 10 ans.

Ce sont les amortissements linéaires qui sont la reprise de la pratique actuelle. Il n'y a pas de nouveauté sur ces éléments.

Mme PONTIER.- Je ne vois pas Christian CUESTA. Je vais vous rendre compte de ce qui s'est passé en Commission des Moyens. Ce travail a été présenté en Commission des Moyens, et les collègues se sont surtout intéressés à la difficulté parfois de trouver des amortissements identiques sur des composants, qui peuvent à la fois faire apparaître des outils informatiques, mais aussi du matériel de projection, etc., et qui apparaissent avec des durées d'amortissement différentes. C'était un peu la question qui avait été posée au cours de la Commission des Moyens. Je me tourne donc vers ceux que j'y ai vus.

M. PICARD.- J'aurai une question d'ordre général. Vous écartez-vous sur certains points des préconisations de l'instruction ?

M. VERSCHEURE.- Non, nous restons dans les normes.

M. PICARD.- Autre question : par exemple, si nous prenons un chromatographe en phase gazeuse, qui est du gros matériel, pour analyser la nature des matériaux qui se trouvent dans quelque chose, si j'ai une grosse réparation à y faire parce que nous le refaisons, qu'il y a un *upgrade*, etc., repartez-vous en immobilisation pour celui-ci ?

M. VERSCHEURE.- Oui. Si cela augmente la valeur du bien, cela nous permet d'avoir une durée de vie prolongée.

Mme PONTIER.- La Direction des Moyens a jugé que nous pouvions présenter au CA les nouvelles durées d'amortissement.

M. TOLLET.- Dans les tableaux sur les durées d'amortissement des bâtiments, il y a les détails : voiries, crépis, etc., et je vois notamment pour les lots techniques, électricité et chauffage, une durée d'amortissement de 15 ans. C'est nous qui définissons cette durée d'amortissement ?

Mme GAKI.- Ce sont des durées d'amortissement communément admises dans le monde technique. Ces durées d'amortissement reflètent surtout la durée de vie des matériels.

M. TOLLET.- Concernant les lots techniques du type de l'électricité qui auraient une durée d'amortissement de 15 ans, je ne suis pas sûr que nous refassions toute l'électricité tous les 15 ans dans chaque bâtiment. Cela veut dire que nous sommes en train d'immobiliser de l'argent de manière exagérée si nous allons dans cette voie. N'y a-t-il pas matière quand même à augmenter légèrement cette durée ?

Mme PASQUIER.- Il faut savoir que les travaux qui étaient effectués, notamment les travaux d'électricité, étaient amortis sur une période de 10 ans. C'était donc extrêmement court. Nous avons allongé effectivement la durée.

Mme GAKI.- On ne peut pas aller au-delà de 15 ans pour plusieurs raisons. C'est vrai que nous n'allons pas changer l'électricité dans un bâtiment tous les 15 ans. Parfois, nous le faisons à moins de 15 ans, parfois à plus de 15 ans, sur du matériel primaire. Pour tout ce qui est distribution et matériel de mise en sécurité, la durée de 15 ans est rarement dépassée maintenant. Cela reste du fait de la réglementation.

M. DUFEU.- C'est souvent un problème de la réglementation, notamment en électricité. La réglementation sur l'électricité change très vite. Nous avons des contrôles périodiques tous les ans. Il faut tous les ans reprendre des choses suite à des contrôles périodiques par des bureaux de contrôle, qui sont obligatoires pour la vie du bâtiment.

Nous pouvons donc penser que c'est plus de 15 ans, mais la réalité est que, la réglementation évoluant tellement vite dans ce domaine, nous appliquons toujours la dernière réglementation. Nous sommes donc obligés d'évoluer vite, et il suffit d'avoir à changer un transformateur pour avoir à changer beaucoup de choses derrière.

On peut penser le contraire, mais la réalité fait que, malheureusement, l'électricité est un corps d'état qui revient très cher et qui doit être changé très souvent.

M. TOLLET.- Je comprends qu'il y ait des évolutions régulières des normes qui fassent que des modifications d'installation soient à faire, mais dans un bâtiment, on ne refait jamais toute l'installation tous les 15 ans. Ce n'est pas vrai. C'est en cela que ces durées me choquent. Je serais d'avis de les augmenter. Nous sommes en train de mettre de l'argent de côté inutilement pour des travaux qui n'auront jamais lieu. Nous le savons très bien, même s'il y a bien ces travaux d'entretien, d'amélioration et de mise aux normes.

M. PICARD.- Si nous suivons votre argument, un bâtiment dure plus de 50 ans...

M. TOLLET.- Je suis d'accord.

Mme PONTIER.- Sauf s'il y a d'autres questions, Madame la Présidente, je vous propose que nous mettions ce point de l'ordre du jour aux voix.

Madame RIOU, Pouvez-vous nous dire les procurations ?

Mme RIOU.- M. FALL a donné pouvoir à Madame la Présidente, M. GUARINO a donné pouvoir à Madame GUIMEZANES, qui a également reçu un pouvoir de Mme CADENAT. Mme Liliane PIERRE a donné pouvoir à Monsieur Julien GIRAL.

Mme LA PRESIDENTE.- Je soumetts ce sujet de l'amortissement des composants à votre vote.

Le résultat du vote est le suivant : 5 abstentions, 21 voix pour sur 26.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à la majorité le sujet sur l'amortissement des composants.

1.2 - DBM2 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Cette Décision Budgétaire Modificative est présentée par Claude PASQUIER. Vous avez reçu les documents.

Mme PASQUIER.- Vous avez reçu une note de présentation, le document budgétaire et le diaporama qui vous est présenté maintenant. Cette Décision Budgétaire Modificative est essentiellement des écritures complémentaires d'amortissement.

Avec la mise en place de la comptabilisation des immeubles par composants d'une part et la prise en compte d'un nouveau bâtiment de la Maison des Langues d'autre part, qui a été livré cette année, nous sommes tenus de prévoir un amortissement complémentaire sur nos immeubles de l'ordre de 4 M€, à compter de l'exercice 2011, neutralisé par une ressource annuelle équivalente.

Pour le moment, la valeur du nouveau bâtiment de la Maison des Langues est estimée à environ 10 M€, ce qui était la valeur prévue. Je pense que nous aurons bientôt la valeur réelle de ce bâtiment, sachant que l'amortissement doit se calculer au *pro rata temporis*. Nous avons donc l'équivalent de six mois à amortir pour cette année.

Il faut savoir que l'ensemble de l'assiette de nos immeubles à amortir représente un peu plus de 202 M€, ce qui représente 10 M€ en amortissement annuel.

Autrefois, nous prévoyions un amortissement linéaire pour l'ensemble des bâtiments, quels que soient les composants de ce bâtiment, en réalité à 35 ans pour les bâtiments, et par ailleurs 10 ans pour les travaux qui pouvaient être effectués, quels que soient les travaux. Cette modification entraîne donc une augmentation de la charge d'amortissement de l'ordre de 4 M€.

Il faut juste garder un chiffre en tête, nous avons environ 200 000 m² d'immeuble. La charge d'amortissement représente donc environ 50 € par mètre carré et par an.

Dans cette DBM2, il y a très peu de modifications en dehors de ce point, notamment en ce qui concerne les ressources ; ce sont des petits ajustements.

Si nous regardons nos prévisions corrigées après DBM2 par rapport à la réalité des ressources constatées en 2010, concernant les subventions d'Etat, nous prévoyons 182 M€ contre 180 M€ en 2010. Pour les ressources propres, les prévisions atteignent presque 30 M€, soit 29,7 M€ contre 27,6 M€ en 2010. Evidemment, l'augmentation la plus forte concerne la neutralisation des amortissements concernant les immeubles, puisque nous passons de 128 M€ à 12 M€ cette année.

Si nous regardons les prévisions de ressources propres, par rapport à notre prévision après DBM1, nous avons très peu de modifications globales pour 2011 puisque nous ne diminuons ces prévisions que de 11 000 €, sur une prévision de 29,7 M€.

Si nous allons maintenant dans le détail, vous voyez qu'il y a effectivement des ressources en diminution, comme par exemple les prévisions de recettes liées aux contrats de Recherche. C'est 956 000 € de moins, mais la prévision avait été très optimiste dès le budget initial 2011. Vous avez également des ressources en augmentation.

Il est important de voir nos prévisions par rapport à la réalisation 2010. Nous augmentons quand même de 7 % nos prévisions de recettes, puisque nous passons de 27,5 M€ à 29,7 M€. Nos recettes de contrats de Recherche augmentent par rapport à la réalisation 2010, puisque nous passons de 2,6 M€ à 3,3 M€ en prévision, soit 724 000 € de plus. Pour le reste, c'est assez proche, en dehors des subventions des collectivités et organismes. Nous avons deux opérations exceptionnelles sur 2011 : il s'agit effectivement des subventions pour les travaux de Torcy par le Conseil Général de Seine-et-Marne, et la région pour le premier équipement de la Maison des Langues. C'est l'essentiel de l'augmentation. Pour le reste, vous voyez que c'est relativement stable.

Si nous regardons maintenant les ajustements de dépenses, par nature, nous avons là aussi très peu de variations. Sur le fonctionnement, nous majorons nos prévisions de dépenses de fonctionnement de 200 000 € seulement, sur les investissements de 400 000 €. Les variations les plus importantes concernent donc la masse salariale, les prévisions sur les dépenses de personnel.

Apparemment, nous avons une diminution de 1,1 M€. Il faut savoir que, dans ces 1,1 M€, un peu plus de 800 000 € sont déjà dus à une réduction des prévisions de recrutement sur les contrats de Recherche. Nous avons prévu 4 M€ de recettes ; en réalité, nous sommes presque à 700 000 € de moins. C'est donc sur la masse de personnel que cela se traduit.

Par ailleurs, cette réduction cache en réalité des mouvements inverses, notamment suite à la prise en compte d'un certain nombre de responsabilités dans le RNA. Cela se traduit en fait par une diminution des prévisions de primes de responsabilité pédagogique versées aux enseignants, mais évidemment avec une augmentation corrélative des heures complémentaires pour ces mêmes enseignants. C'est donc juste une variation du type de rémunération.

Mme LA PRESIDENTE.- Les heures complémentaires n'apparaissent pas dans le personnel ?

Mme PASQUIER.- Si, c'est pour cela que cela cache des mouvements inverses internes. C'est toujours dans la masse de personnel, mais sur des affectations différentes.

Mme LA PRESIDENTE.- C'était les moins 300 000 € que je cherchais.

Mme PASQUIER.- Nous avons par ailleurs un certain nombre de crédits qui étaient prévus plutôt en masse salariale, et qui vont se traduire par des provisions au titre de la masse salariale, que nous n'allons pas retrouver dans la masse « personnel » parce que les provisions ne font pas partie de la masse « personnel ». Nous allons les retrouver effectivement dans les prévisions d'amortissement, mais aussi les provisions. Dans ces 5,2 M€ complémentaires de dotations aux amortissements, nous avons vu que cela représentait 3,5 M€ d'augmentation. Pour les provisions, c'est 1,7 M€. Sur ces 1,7 M€, nous avons 1 M€ qui sont des provisions au titre de la masse salariale.

S'agissant des provisions, nous devons les constituer - nous l'avons vu dernièrement avec les Commissaires aux Comptes - pour les congés des personnels Biatos, mais aussi la part des Comptes Epargne Temps que nous pouvons rattacher effectivement à l'exercice, ainsi que la part des heures complémentaires pour l'année universitaire 2011-2012, à rattacher à l'exercice 2011. La prévision au titre de 2011 représente 1,2 M€.

Pour le 1,7 M€ complémentaires, des provisions ont été réajustées, sur des provisions Risque notamment, en ce qui concerne des recettes de formation continue et de formation par l'apprentissage, des recettes en

partie recouvrables. En tout cas, le risque d'irrecouvrabilité peut être important. Il s'agit donc de constater ce risque. C'est de la même façon sur les contrats de Recherche. Il y a effectivement des contrats de Recherche qui représentent potentiellement un risque d'irrecouvrabilité auprès effectivement des entreprises ou des organismes qui ont financé ces contrats.

Si nous regardons l'évolution par masse, sur la masse du personnel par rapport à 2010, vous voyez que nous sommes à 170 M€ contre 165 M€ en 2010, soit une augmentation de 3 % en moyenne.

Sur la masse de fonctionnement, nous passons de 33 M€ à 36 M€ en prévisions, soit une augmentation plus importante, avec 10 % d'augmentation. Pour les amortissements, nous avons une augmentation encore plus importante, de 34 % et de 12 M€ à 15 M€. Sur les investissements, nous avons une prévision d'investissement et de travaux à hauteur de 11 M€, contre 8 M€ constatés au 31 décembre 2010.

Si nous regardons maintenant l'évolution des dépenses par activité, hors amortissement et opérations internes, nous nous apercevons que les dépenses prévisibles affectées directement aux activités de formation restent relativement stables, puisque nous prévoyons 109,7 M€, contre 109,4 M€ en 2010.

En revanche, sur les activités de Recherche, nous avons une augmentation plus importante : 11 % des prévisions des dépenses liées à l'activité de Recherche. Pour la documentation, nous constatons là aussi une augmentation notable. Nous passons de 6 M€ à 6,6 M€.

Pour l'Immobilier, qui est là aussi essentiellement lié aux dépenses de travaux, nous avons une augmentation de 18,9 M€ à 23,6 M€. Pour le Pilotage, nous passons de 24,5 M€ à 25,6 M€. Pour la vie étudiante, nous avons une augmentation non négligeable de 20 % puisque nous passerions de 2,7 M€ à 3,3 M€.

Si nous regardons maintenant notre prévision d'équilibre de ce budget 2011, je vous rappelle que le fonds de roulement au 31 décembre 2010 avait été constaté à hauteur de 26,5 M€. Comment va-t-il évoluer en 2011 *a priori*? Nos charges de fonctionnement sont prévues après DBM2 à hauteur de 237 113 480 €. Nous avons la même chose pour nos ressources de fonctionnement, toujours après DBM2. Nous prévoyons donc normalement un résultat tout à fait équilibré, à zéro - sous réserve que nous réalisons 100 % de nos dépenses et 100 % de nos ressources.

Nous avons généré par les écritures d'amortissement - mais cette fois les amortissements non neutralisés - une capacité d'autofinancement à hauteur de 3,4 M€, d'autres ressources d'investissement, notamment premiers équipements, travaux pour Torcy, etc., pour 2 687 000 €, des dépenses d'investissement à hauteur de 11 M€. Normalement, nous devrions prévoir une diminution de notre fonds de roulement au titre de l'exercice 2011, de 5,2 M€, sous réserve bien sûr que nous exécutions 100 % de nos prévisions de dépenses et 100 % de nos prévisions de recettes. Pour le moment, je rappelle que, en 2010, nous avons réalisé effectivement 100 % de nos prévisions de recette ; en revanche, nous n'avons réalisé que 96 % à 97 % de nos prévisions de dépenses. Nous avons donc un petit excédent.

Le niveau du fonds de roulement prévu au 31 décembre 2011 après prélèvement devrait être de 21 337 000 €, sachant que la valeur de fonctionnement en 2011 représente 572 000 € le jour de fonctionnement...

M. PICARD.- Que veut dire "hors interne" ?

Mme PASQUIER.- C'est hors amortissements, hors provisions, hors refacturations internes. Ce sont les

valeurs des dépenses décaissables, en réalité. Le fonds de roulement devrait donc représenter l'équivalent de 37 jours de fonctionnement.

Mme LA PRESIDENTE.- Contre combien l'an dernier, en décembre 2010 ?

Mme PASQUIER.- Je crois qu'il représentait 42 jours, de mémoire.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Pouvez-vous rappeler les recommandations du Ministère ?

Mme PASQUIER.- Les recommandations du Ministère ont assez peu de base, en dehors du fait de connaître le besoin en fonds de roulement de l'établissement. C'est différent d'un établissement à l'autre selon le type d'encaissements et de décaissements propres à chaque établissement. Nous avons effectivement des ressources qui arrivent de manière assez importante, liées à nos activités de formation continue et d'apprentissage.

Nous avons une trésorerie, mais Philippe VERSCHEURE vous l'a expliqué tout à fait en détail lors de la présentation du compte financier : nous avons même un besoin de fonds de roulement négatif. Effectivement, nos 37 jours sont tout à fait corrects par rapport aux besoins de l'établissement. Pour un autre établissement, ils n'auront donc peut-être pas besoin de 37 jours, mais de 45 jours, en fonctionnement de la réalité.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- J'avais en mémoire que le Ministère cette année avait quand même demandé aux établissements d'avoir 30 jours de fonctionnement.

M. VERSCHEURE.- Le Ministère maintient la norme de 30 jours, mais par rapport à ce que disait Madame PASQUIER, nous pouvons nous interroger sur le sens de la norme.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous pouvons nous interroger sur son sens, mais nous sommes toujours au-dessus de la demande du Ministère.

Mme PASQUIER.- C'est prévisionnel. Encore une fois, le budget 2011 est un acte prévisionnel. Dans l'hypothèse où nous réalisons 100 % de nos recettes et 100 % de nos dépenses, nous constaterons alors un fonds de roulement égal à 37 jours de fonctionnement. Ce n'est que dans cette hypothèse. C'est un acte prévisionnel.

M. DUSSABLE.- Comment faut-il interpréter les correctifs sur les droits d'inscription et les contrats de Recherche ? Est-ce conjoncturel ?

Mme PASQUIER.- Par rapport à la réalisation 2010, c'est en augmentation. C'est par rapport à nos prévisions initiales qu'il y a une baisse. Nous avons diminué nos prévisions liées aux fonds de Recherche. Je l'avais dit dès le budget initial : nous avons été très optimistes dans nos prévisions de recettes générées par les contrats de Recherche. Nous avons prévu plus de 4 M€. En réalité, nous sommes plutôt autour de 3,3 M€ en prévisions corrigées, sachant que nous sommes à 700 000 € de plus qu'en 2010. Il y a donc une forte progression de notre activité de contrats de Recherche.

Mme CHEVALIER.- Sur la diapositive 6, à propos des moins, des plus, des amortissements et des provisions, il faudrait la revoir un peu plus doucement sur les questions de personnel. J'ai à peu près compris ce que vous venez de dire sur la question des contrats de Recherche et de dépenses de personnel, mais cela ne fait que 800 000 €. Comme l'a dit Madame la Présidente tout à l'heure, il y a 300 000 € dont nous ne savons pas trop où ils sont. Vous avez dit ensuite des choses sur la masse salariale qui était en provision, qui ne sont pas dans la même catégorie...

Mme PASQUIER.- Les provisions sont classées dans les dépenses de fonctionnement et non en masse salariale. Pour autant, s'agissant de provisions constituées au titre des congés payés, des Comptes Epargne Temps ou des heures complémentaires au titre des personnes à l'interne de l'établissement, c'est quand même de la masse salariale et c'est lié à des dépenses de personnel. Ils sont constatés en provision et en masse de fonctionnement, et non en masse de personnel.

Mme CHEVALIER.- Il y a donc 1 M€ ?

Mme PASQUIER.- Oui, de provisions.

Mme CHEVALIER.- Vous nous avez dit que les crédits de masse salariale étaient mis en provisions dans les 1,7 M€.

Mme PASQUIER.- Non. L'augmentation de la charge de provisions, que ce soit au titre de la masse salariale ou au titre de provisions pour risque d'irrecouvrabilité, est égal à 1,7 M€. Dans les 1,7 M€ d'augmentation des provisions, nous en avons 1 M€ au titre de dépenses de personnel, et 700 000 € au titre d'autres risques, que sont les risques d'irrecouvrabilité.

M. PICARD.- Cela démontre à l'évidence l'insuffisance manifeste du document. Vous vous lancez dans de multiples explications pour expliquer au CA que, en réalité, la diminution des frais de personnel de 1,2 M€ est un trompe-l'œil. Les explications sont donc insuffisantes. Vous devriez avoir un peu plus de détails.

Mme PASQUIER.- Je crois que c'était expliqué dans la note de présentation. Nous avons un paragraphe sur les provisions.

Mme LA PRESIDENTE.- Elle a été envoyée à tous les membres du Conseil.

Mme GUILLOUX.- Je voudrais revenir sur la Maison des Langues. J'avoue ne pas comprendre la logique sous-jacente des amortissements neutralisés. Pouvez-vous revenir sur ce point ?

Mme PASQUIER.- La Maison des Langues a été effectivement construite par la région. La seule chose qui était prise en compte dans le budget de l'UPEC est les crédits versés par la région au titre du premier équipement. La construction elle-même a été financée par la région. Pour autant, la région mettra cet immeuble à la disposition de l'UPEC. Il faut donc que l'UPEC constate dans son patrimoine la valeur de la Maison des Langues. La valeur de la Maison des Langues pour le moment a été estimée à environ 10 M€, parce que c'était effectivement ce qui était prévu dans le CPER de je ne sais plus quand... C'était effectivement la valeur prévue du bâtiment.

Mme LA PRESIDENTE.- C'était le 12^e CPER.

Mme PASQUIER.- Pour autant, nous attendons le montant réel de la valeur du bâtiment en fonction des dépenses constatées par la région pour ce bâtiment. Encore une fois, nous sommes dans une prévision. Il a fallu estimer la valeur de l'actif de ce bâtiment. Comme nous avons effectivement prévu une répartition de cet immeuble par composants avec des durées d'amortissement différentes par composant - nous avons vu 50 ans pour le gros œuvre, etc. -, nous constatons l'amortissement généré pour cet immeuble dans notre budget. C'est une charge d'amortissement pour autant, mais pas une charge budgétaire parce qu'elle est neutralisée par une ressource équivalente.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Qui vient d'où ?

Mme PASQUIER.- Elle traduit simplement le fait que la charge de renouvellement n'incombe pas à l'UPEC.

M. PICARD.- Pour le moment.

Mme PASQUIER.- C'est simplement pour traduire une réalité à la fois de ce que vaut le Patrimoine et de ce que cela génère en vétusté annuelle. Pour autant, ce n'est pas une charge budgétaire.

Mme PONTIER.- Nous allons donner la parole à M. Christian CUESTA, Président de la Commission des Moyens.

M. CUESTA.- La Commission des Moyens s'est penchée sur ces éléments et sur la DBM2 au budget 2011. Nous avons eu des questions qui étaient pour certaines identiques, sur des problèmes d'explications, entre autres celles de Monsieur PICARD, par rapport à la nature des dépenses. La difficulté est que nous avons des éléments liés à la nature des dépenses budgétaires ; de l'autre côté, il faut expliquer qu'il existe des réalités différentes que simplement de la masse « personnel » affichée lors du fonctionnement dans certains cas. Cela complique un peu la visibilité et il faut malheureusement des explications, ce qui est fait.

Les questions qui ont été posées relevaient essentiellement des éléments de masse salariale tels qu'ils ont été donnés, par exemple sur les augmentations de Recherche et de pilotage. Entre autres, les explications qui ont été données au moment de la Commission des Moyens permettaient de voir qu'il y avait aujourd'hui une meilleure prise en compte dans le logiciel Harpège de la répartition de l'activité entre autres des enseignants-chercheurs, qui impacte fortement ces différentes masses salariales.

Parfois, des déséquilibres peuvent apparaître dans ces masses, parce que nous ajustons mieux notre périmètre qu'avant. C'est donc plus du changement de périmètre que de vraies augmentations - réelles bien sûr, avec des transferts de personnel.

Mme PONTIER.- Pour le dire plus clairement pour les non initiés - parce que je pense toujours aux personnalités extérieures -, notre logiciel Harpège ne permettait pas auparavant de bien identifier la partie Recherche du travail d'enseignant-chercheur et la partie Enseignement. Nous avons fait un effort pour essayer de dire qu'un enseignant-chercheur fait à peu près 50 % de Recherche et 50 % d'Enseignement. Ce sont ces ajustements qui ont connu des modifications.

Mme PASQUIER.- Cette mise à jour a été opérée en début d'année 2011. A chaque recrutement, nous identifions pour un agent, qu'il soit Biatos ou enseignant, l'activité dont il relève. Cette mise à jour a permis notamment de mieux identifier la part Recherche des enseignants, mais aussi des personnels Biatos qui peuvent contribuer à cette activité. Il y a de toute façon la part de l'augmentation des contrats de Recherche. Cela joue aussi.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Cela veut-il dire que la masse salariale qui correspond à l'activité de Recherche n'apparaît pas dans le personnel ?

Mme PASQUIER.- Si, bien sûr.

Mme LA PRESIDENTE.- Il faut distinguer la nature et la destination. En nature, le personnel est toute la masse salariale, mais il faut ensuite la partager en plusieurs destinations.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Cela n'explique pas la variation, c'est autre chose.

Mme PASQUIER.- Le moins 1 de masse salariale va se décliner qui en formation, qui en Recherche... Nous pouvons avoir des augmentations de Recherche et des diminutions plus importantes en formation, par exemple. Ce 1,1 M€ est un solde. Après, nous avons effectivement une ventilation des dépenses de

personnel par destination.

Mme LA PRESIDENTE.- Ce sont les contrats de Recherche pour l'essentiel, c'est-à-dire les 800 000 € de moins par rapport aux prévisions - bien que nous soyons à 700 000 € de plus par rapport au réalisé de l'an dernier. J'insiste parce que, pour l'activité de Recherche, autant nos ressources propres de formation continue et d'apprentissage sont en diminution légère sur la DBM - c'est en tout cas ce que j'ai vu dans les chiffres -, autant l'activité de Recherche est en augmentation.

Il est évident que la partie de masse salariale qui est dégagée sur ces contrats de Recherche était essentiellement des doctorants ou des contrats spécifiques, mais c'était des gens consacrés à la Recherche. Cela se traduit effectivement par une baisse de la masse salariale à destination de la Recherche.

M. CUESTA.- L'explication que nous avons en Commission des Moyens était sur la diapositive 8, qui récapitule l'ensemble des masses. Ce n'était pas forcément sur les moins 1,1 M€, présentés sur le delta.

Il a été aussi question de l'évolution de l'activité hors masse salariale. Entre autres, nous avons eu une question : peut-on prévoir l'effet du décret Licence qui vient de changer ? Y aurait-il un moyen de voir comment notre budget serait impacté par une augmentation des heures ou autres ? Il n'y a pas eu d'études de faite, mais nous en avons discuté en Commission des Moyens pour voir quel en serait l'effet.

La réponse a été évidemment que nous ne pouvions pas en voir l'effet direct, mais il est évident qu'il y aura un impact à terme sur le budget de l'Université, puisqu'il y aura certainement des heures à faire qui n'étaient pas effectués précédemment. En tout cas, il serait intéressant d'étudier ceci, et c'est une remarque qui a été faite.

Il y a eu une autre remarque par rapport au GVT, puisque l'actualité fait état de ce "Glissement Vieillesse Technicité" et du financement de la part du Ministère pour l'ensemble des Universités. La réponse a été donnée : pour l'UPEC, nous avons un GVT qui est quasi égal à zéro, avec des remarques faites sur les GVT des autres.

Mme CHEVALIER.- Pourquoi est-il égal à zéro alors que d'autres Université n'y sont pas ?

Mme LA PRESIDENTE.- Parce que nous n'avons pas la même structure de personnel.

Mme PASQUIER.- Les personnels qui arrivent dans l'établissement sont jeunes.

Mme PONTIER.- Et ne coûtent pas cher, alors que ceux qui partent sont âgés et coûtent cher.

Mme CHEVALIER.- Cela veut dire que les Universités de province qui sont en difficulté en ce moment récupèrent des enseignants anciens, et qui coûtent cher ?

Mme LA PRESIDENTE.- Je vais peut-être répondre à ce point. Nous n'allons pas nous amuser à analyser les comptes financiers et les budgets des autres Universités. Il peut y avoir beaucoup de raisons. Dans des difficultés financières que peuvent connaître certains établissements, qu'ils soient d'ailleurs universitaire ou non, les raisons sont multiples.

En ce qui concerne le GVT, il ne peut en être qu'une part, y compris sur la masse salariale. Nous allons y revenir au prochain budget : le suivi et l'anticipation de la masse salariale n'est pas entièrement la même chose que le GVT. Nous allons par exemple prendre une décision l'an prochain pour répondre à cette inquiétude sur l'augmentation du fonds de roulement. Vous vous rappelez que nous avons discuté des emplois au mois de septembre. Cela va se traduire dans le vote budgétaire de décembre : nous avons déjà

décidé que nous allions augmenter le nombre d'emplois en transformant des contractuels en titulaires, ce qui a un coût, etc.

Nous aurons donc une politique d'emploi plus offensive, parce que le travail réalisé à la Direction financière permet aujourd'hui de prévoir les évolutions. Ce n'est pas du GVT, c'est de la décision politique que nous prenons ensemble et que nous confirmerons dans ce Conseil d'Administration budgétaire. C'est une chose.

Je suis vraiment incapable de dire ce qu'il y a dans le budget des autres. Le GVT est vraiment les effets mécaniques du vieillissement des personnels, qui se traduit par des augmentations d'indices et par le fait *a priori* que, dans la Fonction Publique, plus on prend de l'âge, plus on est payé. Ce n'est pas forcément le cas dans le Privé par exemple. Cela se traduit également par le fait qu'il y a aussi des réformes et des améliorations de la situation des personnels qui se répercutent sur nous, parce que nous sommes des personnels de l'Etat pour l'essentiel, etc.

Effectivement, les établissements ne sont pas placés à égalité les uns par rapport aux autres. En province, quand les gens ont construit leur maison, ils y restent. Paris a un effet d'attraction des fins de carrière, qui est à peu près le même dans les grandes Universités du centre et dans les grands lycées.

Nous sommes donc dans une situation relativement très enviable de ce point de vue. En tout cas, pour les personnels enseignants-chercheurs, un grand classique est d'avoir des gens qui arrivent jeunes ici et qui vont être profs ailleurs ; quelques-uns sont promus sur place, mais nous essayons que ce ne soit pas trop la règle. Une arrivée de jeunes profs se fait, avec souvent d'ailleurs un temps d'investissement fort dans l'Université, un portage de projet, etc. Après, les gens s'en vont terminer leur carrière à Paris III, Paris IV, etc. Cela nous est donc très bénéfique.

M. PICARD.- J'avais une question destinée essentiellement à Monsieur VERSCHEURE.

En page 8, le tableau est très intéressant, il est plus parlant que les comptes des Commissaires aux Comptes. Le Pilotage fait 25 % de la formation et 50 % de la Recherche. Existe-t-il des ratios au niveau national, comme pour les Collectivités Locales, une moyenne ? Cela existe au niveau des Collectivités Locales : on a une strate entre 5 000 et 10 000 habitants, et l'on vous dit que vous avez tant en investissements, etc.

Mme PASQUIER.- Par nature, nous pourrions comparer plutôt par activités, qui sont des activités Lof tout simplement. Il faut donc voir le programme... Ce n'est pas une question comptable.

M. PICARD.- C'est la DGCP qui faisait cela autrefois.

Monsieur VERSHEURE, vous êtes parti au moment où je voulais vous poser une question. En page 8, il y a un tableau très intéressant avec les dépenses par activité. C'est beaucoup plus parlant que les comptes soumis aux Commissaires aux Comptes. Je vois que le Pilotage fait 50 % de la Recherche et 25 % de la formation.

Existe-t-il au niveau de la DGFIP des ratios comme pour les Collectivités Locales ? Vous avez une commune en strate entre 5 000 et 10 000 habitants, et l'investissement représente tant en moyenne, etc. Avez-vous la même chose au niveau des Universités ?

M. VERSCHEURE.- Nous avons des ratios pour les Universités, mais je n'en connais pas effectivement...

M. PICARD.- Ce n'est pas fait ?

Mme LA PRESIDENTE.- Je voudrais quand même insister sur un point, et Madame PASQUIER y a fait allusion tout à l'heure : c'est la diversité de la structure des Universités. Entre Dauphine et Paris VI par exemple, vous ne pouvez pas avoir la même structure financière, parce que les investissements ne sont pas du tout les mêmes. Je ne parle pas du volume, mais de l'organisation relative. Cela a des implications très importantes.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Les élus FSU disent tous les ans ce que vient de dire Monsieur PICARD : l'enveloppe Pilotage augmente. Le problème est que cela fait 25 % de la formation.

Mme PASQUIER.- Par rapport à 2010, les prévisions de dépense de Pilotage augmentent de 5 %, celles de Recherche de 11 %, celles de Documentation de 10 %, l'Immobilier de 25 % et la Vie étudiante de 20 %.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Madame PASQUIER, de cet exposé et de ces réponses très précises.

Mme PONTIER.- Nous avons des modifications dans les procurations.

M. BEDOUET.- Monsieur ZEHOU bénéficie de la procuration de Mlle TABANOU, Madame RICHARD bénéficie de la procuration de M. SERNE, Monsieur ROUSSEL bénéficie de la procuration de M. GARINAUD.

Mme LA PRESIDENTE.- Je soumetts donc cette DBM à vos suffrages.

La DBM2 est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

Merci au travail à la fois des services financiers et comptables et de la Commission des Moyens. C'est du très bon travail.

1.3 - Dotation aux composantes - budget 2012

Mme PONTIER.- Ce point est présenté par Christian CUESTA, Président de la Commission des Moyens. C'est une thématique qui a été débattue en Commission des Moyens.

Mme PASQUIER.- Vous avez reçu le diaporama concernant les dotations aux composantes, qui donne le détail très précis du modèle de calcul, et un tableau récapitulatif des dotations aux composantes au budget initial 2012, qui reprend le montant des dotations normées aux composantes avec les dotations qui sont budgétisées dès le budget initial.

M. CUESTA.- Ce n'est pas exactement le même diaporama que vous avez, puisqu'il est réduit. Vous avez entre les mains le diaporama présenté à la Commission des Moyens avec toute l'explication du modèle. Je vais essayer de réduire mon discours pour gagner un peu de temps pour ce CA.

Nous avons d'abord le contexte de cette dotation normée, qui est la première partie de la dotation aux composantes. Nous avons à répartir 6,5 M€. La somme est équivalente à celle qui était répartie en 2011, pour 2012.

Mme PONTIER.- Il y a un choix politique de l'Université de maintenir l'enveloppe financière de l'UPEC à un montant identique à celui de l'année dernière, malgré des dotations ministérielles qui n'évolueront pas à la hausse. Nous pouvons juste espérer qu'elles n'évoluent pas à la baisse. Elles ne seront pas à la hausse, c'est sûr et certain.

M. CUESTA.- Il y a eu un changement de modèle, qui a été expliqué à la Commission des Moyens, pour tenir compte du système d'allocation et de répartition des moyens actuels. Le modèle s'appelle SYMPA,

mais il n'est pas forcément "sympa"... A chaque fois, nous prenons en compte les inscrits physiques, hors cumulatifs et hors diplômés d'Université. Nous avons pris en compte cette année pour 1 le poids d'un étudiant inscrit en formation initiale, et pour 0,5 le poids d'un étudiant inscrit en formation continue et en formation à l'apprentissage. Je rappelle que, dans le système national, la formation continue est comptabilisée pour 0. L'Université a donc choisi de comptabiliser pour 0,5 ces étudiants pour les mettre à égalité avec la formation d'apprentissage, sachant que les deux formations ont des ressources propres par ailleurs, que nous avons vues tout à l'heure.

Mme PONTIER.- La volonté de l'Université est donc de mieux équilibrer les ressources entre les composantes qui ont des ressources propres par l'apprentissage et la formation continue, et les composantes qui ont moins de ressources propres parce qu'elles développent moins l'activité de formation continue et d'apprentissage.

M. CUESTA.- Cette dotation normée que nous allons voir n'est qu'une partie de la dotation globale des composantes que nous avons à la fin du diaporama, puisqu'il y a la partie licence, projet innovant, TP égal TD, dotations logistiques, crédit Recherche, etc.

Mme PONTIER.- Autrement dit, le budget de fonctionnement des composantes ne s'arrête pas à cette dotation normée puisque, par ailleurs, il y a des apports complémentaires et d'autres dotations de fonctionnement qui arrivent pour les développements de certaines améliorations : le plan Licence par exemple, pour améliorer la réussite en licence, ou TP égal TD, puisque les TP étaient moins chers que les TD, etc.

M. CUESTA.- L'IUFM n'apparaît pas dans ce modèle parce que c'est une structure trop atypique vis-à-vis de la comptabilisation des étudiants. Ils ne peuvent pas être comptabilisés de la même façon que chez les autres, et cela gêne l'affectation des crédits dans le modèle, les autres étant beaucoup plus facilement comparables.

M. PICARD.- Quel est le modèle ?

M. CUESTA.- Nous y arrivons. Il y a deux enveloppes complémentaires, une pour un soutien à la recherche et l'autre pour un soutien à la pédagogie, qui sont prévues.

Mme PONTIER.- Vous avez constaté l'autre fois, lorsque nous avons travaillé sur les postes, mais aussi sur les budgets, que nous alimentons systématiquement notre fonds de roulement, parce que nous n'avons pas utilisé tout ce que nous pouvions utiliser.

Dès le budget initial, nous voulons prévoir un certain nombre de projets pour renforcer à la fois l'activité Recherche et l'activité pédagogique. Cela veut dire que nous avons prévu deux enveloppes d'environ 700 000 € chacune, qui vont abonder ce que nous donnons traditionnellement aux équipes de **Recherche** pour leur fonctionnement, et ce que nous pouvons donner aux composantes pour le fonctionnement de la Pédagogie. C'est toujours avec l'idée qui vous a été rappelée tout à l'heure par la Présidente : donnons du confort à nos structures, au lieu d'abonder systématiquement le fonds de roulement.

M. CUESTA.- Les éléments de ce modèle de dotations normées est le suivant.

Il y a des parties fixes et une dotation de structure, c'est-à-dire que les composantes auront 40 000 € pour pouvoir tenir. Nous considérons qu'il y a un minima pour chaque composante, liée au fonctionnement de la structure. Nous avons ensuite un montant qui est lié au nombre d'étudiants. Ce nombre d'étudiants est

bien sûr référencer sur l'année N-1 puisque, au moment où nous préparons le budget, nous n'avons pas les étudiants de l'année N, l'année en cours. Le montant global pour l'ensemble des composantes, hors IUFM bien sûr, est de 6,1 M€.

Ce montant sera ramené à l'étudiant pondéré. Nous utilisons dans la mesure du possible des pondérations SYMPA adaptées à l'Université en fonction de la nature de la composante. Nous avons un fonds de calcul sur l'Université prenant en compte les étudiants inscrits et non les étudiants présents comme c'est le cas aux examens dans le modèle national. Nous ne tenons pas compte de l'effet Absence aux examens ; nous divisons par le nombre total d'étudiants pondérés calculé avec le modèle, ce qui ramène à 170 € l'étudiant pondéré pour 2012.

Mme LA PRESIDENTE.- Je précise pour les personnalités extérieures qui arrivent un peu dans ce raisonnement, que c'est évidemment hors masse salariale. Ce n'est pas le coût de l'étudiant UPEC.

M. CUESTA.- Les chiffres nationaux sont à 10 000 € par étudiant. Ce n'est pas la même chose.

Les parties variables du modèle sont le nombre d'étudiants pondérés, qui va varier composante par composante bien sûr, plus un coefficient d'abattement dû à l'excédent du budget de l'année N-2. Ce n'est pas un abattement linéaire, mais un abattement par pallier. Le coefficient d'abattement est égal à 0 si l'on a moins de 3 % de delta par rapport à l'excédent. Il est de 0,5 entre 3 % et 6 %, et de 2 au-dessus de 6 % de non consommation des budgets.

Mme PONTIER.- C'est toujours la même idée : ce n'est pas la peine d'abonder les composantes si elles n'arrivent pas à dépenser leur argent. Nous modulons donc la dotation en fonction du fait que les composantes ont dépensé leur budget ou pas l'année précédente, afin que nous ne retombions pas toujours dans le même travers : abonder le fonds de roulement.

M. CUESTA.- Il y a un effet supplémentaire de plafonnement, soit de la hausse, soit de la baisse par composante, pour éviter les écarts trop grands soit de perte, soit d'augmentation, du budget par composante. On essaie de répartir en mutualisant sur l'ensemble de l'Université l'effet d'une composante qui aurait soit trop baissé, soit trop augmenté. Ce plafonnement a été limité à 10 %. On ne peut donc pas avoir un budget de plus de 10 % de l'année précédente ou moins de 10 % en dotation, par le seuil de la variation du nombre d'étudiants ou un effet de non exécution ou de mauvaise exécution du budget.

Nous avons à la fin un ajustement final puisque tous ces ajustements successifs - qui pour certains sont fortement non linéaires - ne nous redonnent pas les 6,5 M€ alloués. Nous ajustons globalement sur toutes les composantes avec le même coefficient, pour ramener la somme à ces 6,5 M€.

Je passe le détail que vous avez eu, le diaporama a été présenté à la Commission des Moyens. Je vous donne le dernier tableau qui est le résultat de tout ceci. Vous avez composante par composante l'effet des étudiants inscrits, les étudiants physiques, les éléments qui concernent les prévisions et l'excédent budgétaire avec le pourcentage que j'ai rappelé tout à l'heure, pour avoir un coefficient de modification. Vous avez la dotation initiale de l'année N, puisque nous calculons la dotation de l'année N+1. Vous avez ici les étudiants pondérés avec le modèle tel qu'il a été donné, qui répartit les étudiants différemment par composante. Vous avez la dotation prévue par le modèle une fois que le calcul est effectué, et le delta pour vous rendre compte de l'évolution d'une année sur l'autre entre les diverses composantes, sachant que certaines augmentent et que d'autres diminuent avec l'application de ce modèle.

Mme PONTIER.- En Commission des Moyens, les questions ont porté sur les raisons par exemple de la diminution de 89 000 € pour l'IUT de Créteil Vitry. Cela tombe bien, puisque tu en es le Directeur.

M. CUESTA.- Ce modèle n'est pas calculé pour avantager l'IUT de Créteil. Il est simplement l'aboutissement de la mise en œuvre du modèle. Le résultat indique une "mauvaise pioche" pour l'IUT...

Vous remarquez une baisse d'effectif pour l'IUT de Créteil Vitry. Nous sommes à 92,6 % de l'année précédente, nous avons donc perdu des étudiants. Je vais prendre un autre exemple : c'est à peu près le même coefficient pour l'UFR de Droit, en sachant que nous avons un autre effet « étudiants » dont nous ne pouvons pas tenir compte encore aujourd'hui et qu'il faudra corriger.

Mme PONTIER.- Sur lequel nous nous sommes engagés à travailler, Monsieur le Doyen.

M. CUESTA.- Pour le moment, les deux composantes apparaissent avec les mêmes baisses « étudiants ». Pourtant, nous avons une baisse importante de la dotation de l'IUT de Créteil Vitry, alors que nous avons une augmentation de la dotation de l'UFR de Droit. C'est tout simplement dû au fait que, l'IUT de Créteil Vitry cette année a presque la double peine, c'est-à-dire la baisse des étudiants et la prise en compte des ressources propres liées à l'apprentissage. Comme les étudiants sont pondérés à 0,5, ils comptent moins. L'année où nous mettons en place le modèle est malheureusement l'année où nous avons perdu des étudiants l'année précédente, et c'est l'année où nous considérons que les ressources propres dues à l'apprentissage ne doivent pas impacter les ressources distribuées au titre de la formation initiale.

Cette année - manque de chance pour l'IUT -, les deux effets se cumulent, ce qui n'est pas le cas par exemple pour l'UFR de Droit puisque vous voyez 222 apprentis ou formations continues, alors que nous n'en avons que 55. La pondération n'est donc pas la même pour les deux en pourcentage, d'où l'effet contraire.

Mme PONTIER.- Nous pouvons supposer que la diminution de l'IUT Sénart Fontainebleau repose aussi sur l'apprentissage...

M. CUESTA.- Nous avons 853 apprentis en formation continue et nous avons une hausse des étudiants.

M. ZEHOU.- L'argent que vous récupérez vis-à-vis de la formation par apprentissage réussit-il au moins à compenser cette baisse que vous avez au niveau de la dotation ?

M. CUESTA.- Pour partie. Nous allons travailler le budget en fonction des recettes de l'apprentissage que nous avons ; nous en aurons certainement plus. Comme cela a été dit tout à l'heure, il y a toujours des problèmes de provisions parce que nous avons toujours des risques avec l'apprentissage. Nous faisons systématiquement des provisions. Nous ne sommes donc pas certains de les compenser intégralement.

Nous allons donc bâtir notre budget dans sa globalité, pour voir comment nous compensons. Nous savons très bien qu'il y a toujours un rôle "tampon" de l'Université, qui le joue régulièrement pour les composantes qui se trouveraient momentanément en difficulté sur un point. C'est déjà ce qui se passe en DBM1 et DBM2 pour certaines composantes. Cela n'a pas été fait cette année pour l'IUT puisque ce n'était pas notre cas. Si c'était notre cas pour l'année prochaine, nous nous retournerions vers l'Université pour essayer de minimiser cet effet. Comme l'Université le fait pour les autres composantes, elle le fera aussi pour l'IUT pour éviter de mettre en difficulté toute composante, ce qui a toujours été la règle pour l'Université.

Mme MILLOT.- L'année dernière, du fait de la diminution des effectifs étudiants à la Faculté des Sciences,

nous étions à moins 149 000 € en dotations. L'Université nous a soutenus et ne nous a pas laissés en difficulté, et je l'en remercie. Cette année, nous sommes en augmentation du nombre d'étudiants. Je pense que nous sommes peu impactés par la prise en compte de la FA et la FC puisque, malheureusement, le nombre d'étudiants en FA et en FC est relativement faible.

Ce qui nous impacte cette année c'est les 287 000 € d'excédent. Je voudrais faire remarquer quand même que, dans ces 287 000 € d'excédent, il y a une part non négligeable de tous les contrats de Recherche. Nous avons en particulier un gros contrat d'un montant de 220 000 € pour lequel la commande a été effectuée sur 2010, mais dont la livraison n'a pas été effectuée en 2010. C'est pour cette raison que nous sommes impactés puisque nous avons 99,5 % d'excédent, au lieu de 1 % l'année dernière. C'est le contrat Pegasus.

Mme PASQUIER.- Non, Pegasus ne joue pas dans l'excédent.

Mme MILLOT.- C'est le bilan qui m'a été fait par Virginie : c'est le Pegasus qui intervient.

Mme PASQUIER.- Il faut plutôt regarder les crédits annuels des équipes, à mon avis.

Mme MILLOT.- Non... C'est le bilan qui m'a été fait.

Mme PONTIER.- Je vous invite à vous rapprocher sur ce point. J'en profite pour dire ce que je dis tout le temps. Les équipes fonctionnent encore souvent comme des bons pères de famille. Cela progresse, mais c'est encore vrai. Elles oublient que les crédits Recherche sont faits pour être consommés et non pour être gardés dans la poche.

M. CUESTA.- Lorsque nous reprenons la dotation des composantes de façon globale, la première colonne traduit ce que nous venons de voir jusqu'à présent, qui est la dotation normée. Vous avez la partie IUFM qui est hors modèle sur ce sujet. Vous avez le total des projets innovants, puisqu'ils seront à ventiler et qu'ils ne sont pas encore à présenter au budget initial. Vous avez la somme globale affectée à ces projets, qui est prévue. Vous avez la partie Plan Licence, qui est la copie de ce qui avait été faite l'année précédente. TP égal TD, c'est la même chose. Vous avez enfin les dotations logistiques sur la base 2011. C'est l'ensemble, dans la dernière colonne, qui va récapituler les dotations globales. Ce total est d'un peu plus de 18 M€ - au moins pour les composantes - sur l'ensemble des dotations, hors Recherche.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur CUESTA.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous n'avons pas eu d'information sur l'IUFM et l'évolution des crédits.

M. CUESTA.- Les 1,8 M€.

Mme PASQUIER.- Les 1,8 M€ ont été arrêtés sur la base des modifications de dotations après DBM2 2011. Effectivement, l'IUFM a constaté une économie sur les amortissements de travaux qu'ils avaient effectués sur les exercices antérieurs par la prise en compte en central de l'amortissement global des immeubles. Ils ont donc réalisé effectivement plus de 600 000 € d'économie sur cette charge d'amortissement. Cela a été traduit en 2012 à hauteur de la réduction constatée des charges en 2011.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Concrètement, par rapport au budget de l'année précédente, nous n'avons aucune comparaison. Déjà, nous découvrons ce document aujourd'hui...

Mme PASQUIER.- Non, il a été envoyé par mail. C'est un document qui a été envoyé par mail avec l'ensemble des documents du CA.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Celui-ci, mais il n'y a pas l'IUFM.

Mme PASQUIER.- Si, il est là.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous ne l'avons pas dans les pochettes, nous l'avons eu aujourd'hui.

Mme PASQUIER.- Il a été envoyé par mail.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Peu importe. Nous n'avons pas du tout d'historique alors que, pour les autres composantes, nous avons quand même la N-1, etc. C'est quand même la composante qui est la plus en souffrance actuellement. Nous aimerions donc savoir comment elle est gérée.

M. GEIGER.- Je laisse à Catherine DEVILLE-CAVELLIN le mot "en souffrance" en ce qui concerne la composante. En tout cas, sur les aspects financiers depuis le 1^{er} mars 2007, qui est la date d'intégration de l'IUFM dans notre Université, aucun budget ni aucune exécution budgétaire n'est comparable d'une année sur l'autre sur le plan financier. Nous avons eu l'effet intégration, l'effet maîtrise, l'effet SYMPA, l'effet de la baisse des effectifs bien sûr, mais aussi l'effet récent de provisions par les Commissaires aux Comptes.

A chaque fois, ces effets ont changé le périmètre de consolidation de notre budget, avec simultanément un ensemble de dépenses qui sont prises en central pour toutes les autres composantes, et qui restent prises sur le budget de l'IUFM, en particulier pour une grande partie de la Logistique.

Le budget n'est donc pas comparable d'une année sur l'autre. Ces comparaisons n'auraient aucune réalité. En tout cas, tel que ce budget nous est proposé aujourd'hui, je n'ai pas d'observation à faire.

Mme LA PRESIDENTE.- Je voudrais dire un mot, parce que c'est Christian CUESTA, Directeur de l'IUT, qui préside cette Commission des Moyens. Comme des élus locaux sont présents, je voudrais insister sur la façon dont ce travail est mené à l'UPEC.

Un Directeur d'IUT qui préside la Commission des Moyens d'une Université et qui lui-même propose que, en fonction des non dépenses et des excédents d'une année, le budget soit ajusté pour sa propre composante l'année suivante, avec la certitude - et il l'a exprimé - que l'Université jouait toujours son rôle d'airbag pour toutes ces composantes, est vraiment quelque chose de remarquable. Je voudrais remercier Christian CUESTA, parce qu'il ne cesse de le souligner au sein de la conférence des IUT. Je voudrais donc lui renvoyer la balle.

Pour une bonne situation financière, il y a la gestion dynamique des emplois. C'est la technique : on met tous les emplois sur la table chaque année et on se fait confiance sur le fait qu'on satisfera les emplois prioritaires chaque année. Il y a cependant aussi cette technique budgétaire, qui est de regarder les excédents des différentes composantes et de réajuster les budgets. L'Université est là, et nous avons été là plusieurs fois cette année.

Plus que de la technique, c'est vraiment de la politique budgétaire. Vraiment, je te remercie, Christian, parce que je crois que nous sommes sobres de ce point de vue. Je vois que Gilles ROUSSEL, Président de l'Université de Marne-la-Vallée, opine du chef : nous sommes dans une situation exceptionnelle. Cela préserve l'avenir. Si chacun était assis sur son magot en se disant : "je veux garder mes sous, que je ne veux pas dépenser cette année. Je veux les retrouver l'année prochaine, je n'ai pas confiance en l'Université, on ne me redonnera pas les moyens", nous ne serions pas dans la situation dans laquelle nous sommes.

Je n'ai pas voulu tout à l'heure parler des autres Université parce que je ne connais pas leur situation, mais quand je compare et que j'entends les autres Présidents, je me dis que nous avons quand même des années derrière nous. Je remercie vraiment cette équipe, et le Directeur de l'IUT et la Vice-présidente du Conseil d'administration au-delà des services financiers et comptables pour tout le travail acquis. Le travail des services financiers et comptables est remarquable depuis très longtemps, mais politiquement, votre rôle à tous les deux a été fondamental dans le partage d'un esprit commun et d'une mise en service d'une politique commune.

Je remercie aussi Didier GEIGER, parce que l'IUFM a joué la même politique depuis l'intégration de l'IUFM. Je pense que nous présenterons le 9 décembre la volonté qu'a l'IUFM d'avancer avec de nouvelles missions, etc. Dieu sait que nous nous sommes collectivement investis, tous les deux et avec d'autres collègues, sur l'évolution de l'IUFM. L'IUFM n'est jamais non plus restée assise sur ses ressources et a toujours considéré qu'il fallait jouer une carte commune.

C'est quand même l'essentiel des leçons de ce tableau.

Mme PONTIER.- Je donne la parole à Monsieur ADAIR, le Doyen de la Faculté de Sciences économiques et de Gestion.

M. ADAIR.- Je voulais remercier la Commission des Moyens d'avoir considéré que les FC et FA n'étaient que des demi-portions. Nous aurions pu les considérer comme des portions nulles. Je veux dire par là que nous avons encore un peu de marge. C'est plutôt l'expression d'une forme de générosité, puisque nous pouvons penser que les ressources propres se substituent en grande partie aux dotations et que toutes les composantes ne sont pas logées à la même enseigne.

Il n'y a aucun persiflage dans ce que je dis. J'anticipe en pensant que nous les imaginerons assez prochainement, et nous devrions nous habituer à l'idée que les ressources propres se substituent à d'autres ressources. La générosité du Ministère devant être fortement décroissante, nous arriverons progressivement à une situation où le coefficient sera très proche de zéro.

D'une certaine façon, nous pouvons imaginer que l'effet d'incitation qui consiste à envoyer le signal aux composantes qui sont fortement investies, pour des raisons d'opportunité ou de politique pédagogique, dans la FC comme dans la FA, a encore un effet positif. J'en remercie la Direction de l'UPEC.

Après, le fait de savoir si cela doit être proche de 0 ou entre 0 et 0,5 est aussi une question très délicate de gestion de la ressource humaine, sachant que les arbitrages Recherche/Pédagogie deviendront extrêmement difficiles, et d'aucuns diraient violents. Nous sommes encore sur le "coussin", merci.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Je voulais moi aussi remercier Monsieur CUESTA et Madame PONTIER pour le travail effectué et pour les décisions politiques prises à travers ces modèles, qui évoluent d'année en année. Il me semble que ce sont aux conseillers, par leur vote, d'assumer cette politique. C'est vous qui faites le travail, et il est important de le souligner, et pas directement pour votre intérêt particulier, ce qui est très bien et presque exceptionnel dans ce monde. Nous devons comprendre la politique et la voter.

En particulier sur l'IUFM, je ne peux pas engager mon vote sans comprendre d'où nous venons, même s'il est difficile de comparer, etc. Qu'est-ce qui s'est passé, comment avons-nous fait les années précédentes ? C'est quand même une composante très importante de l'Université, et son avenir importe à tous, y compris aux autres composantes et aux autres Directeurs de composantes. Il faut donc que nous

comprenions quelle est la politique qui a été mise en place. Nous la comprenons à peu près pour les autres composantes, puisque le modèle est assez clair.

Mais n'y a-t'il pas de modèle et des détails à donner.

Mme PONTIER.- Y a-t-il une façon de répondre qui soit simple et courte, ou renvoie-t-on l'explication ultérieurement ?

Mme PASQUIER.- Cela a été arrêté en fonction des charges potentielles.

Mme LA PRESIDENTE.- L'IUFM est hors modèle, pour beaucoup de raisons.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous n'avons pas d'information sur le nombre d'étudiants, par exemple...

Mme LA PRESIDENTE.- Le nombre d'étudiants de l'IUFM ne veut pas dire grand-chose dans ce cas.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Peu importe, nous pouvons le connaître.

Mme LA PRESIDENTE.- L'IUFM a baissé ses effectifs. Nous avons intégré un IUFM qui avait 4 000 et quelques étudiants.

M. GEIGER.- Lors de l'intégration, il avait 5 000 usagers.

Mme LA PRESIDENTE.- Il en a maintenant 1 300. Si nous prenions en compte les étudiants, la dotation serait ridicule. En même temps, l'IUFM a une charge de formation continue très importante pour le Rectorat, avec quelque chose de très particulier : les emplois utilisés pour la formation continue à destination du Rectorat sont en même temps enlevés du modèle d'allocation des moyens pour qu'ils n'apparaissent pas dans notre modèle comme étant des emplois sans étudiants en face. C'est 60 emplois de second degré 24 000 heures affectées à la formation continue.

Mme PONTIER.- Nous n'avons pas les documents maintenant. Cela veut dire que nous n'allons pas régler le problème maintenant.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est trop spécifique. On vote en fonction des besoins de la composante.

Mme PASQUIER.- Si l'on appliquait le modèle à l'IUFM...

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous ne vous demandons pas d'appliquer le modèle.

Mme PASQUIER.- Cela représenterait 250 000 € au lieu de 1 M€. C'est l'exécution 2010 et l'exécution 2011, ce qui fait que nous avons des décroissements de charges. En 2010, il y a d'autres consommations, et l'excédent était de 1,4 M€. En 2011, l'exercice n'est pas terminé, mais nous avons eu une réduction de charge évidente sur 2010, se traduisant en 2012.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Pouvons-nous avoir des informations sur la situation de la formation permanente pour le Rectorat ? Combien de personnes ont été formées dans ce cadre ? Y a-t-il une rémunération qui vient du Rectorat ou non ?

Mme PONTIER.- Nous ne pouvons pas traiter ce thème tel que vous nous le demandez dans le contenu et dans le détail. Nous ne pouvons pas le faire maintenant, sinon nous passons une heure sur le budget de l'IUFM.

Mme LA PRESIDENTE.- La seule chose que nous pouvons dire est que le budget proposé à l'IUFM tient compte de l'analyse de l'exécution budgétaire des deux années précédentes et de l'évolution des charges de l'IUFM. Didier GEIGER vient d'expliquer que certains périmètres de charge étaient avant à la charge de l'IUFM.

Je rappelle que l'IUFM était auparavant un établissement public autonome et qu'il a été intégré à l'Université. Progressivement, un certain nombre de charges, qui étaient entièrement supportées par l'IUFM, passent au central. C'est vrai que nous avons traité les choses complètement différemment. Nous avons pris en compte l'analyse des budgets précédents, l'exécution budgétaire précédente et l'analyse de l'évolution des charges prévisibles pour 2012, pour tenir compte de la façon dont le périmètre évoluait.

Mme PONTIER.- Si nous avons appliqué le modèle, l'IUFM aurait été à 250 000 € de dotation.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous n'avons pas demandé cela. Nous voulons de la transparence...

Mme PONTIER.- Nous ne pouvons pas le faire, nous ne l'avons pas préparé.

M. GEIGER.- L'application du modèle aurait conduit à quelque chose de stupide, et au fait en même temps d'obliger l'IUFM à refacturer aux autres composantes et aux autres Universités non pas simplement des heures, mais une masse salariale pour avoir une réalité effectivement d'exécution budgétaire. Cela aurait obligé l'IUFM à refacturer aux services centraux toute une part de logistique et de pilotage qui continue à être prise en charge sur le budget de l'IUFM. Ce serait aussi totalement stupide.

Comme l'a fait Marie-Claude MILLOT tout à l'heure, je voudrais ajouter qu'il y a encore au moins une DBM1 et une DBM2 sur l'exercice 2012. A cette occasion, nous aurons la possibilité d'améliorer notre budget.

Mme PONTIER.- Nous n'avons pas la réponse aujourd'hui et maintenant à toutes les questions que vous nous posez. Nous allons donc voter les dotations aux composantes telles qu'elles sont présentées ici.

Mme CHEVALIER.- Je prends la parole en tant qu'administrateur. Je demande que nous ayons à l'avenir une annexe qui permette aux conseillers de pouvoir voter en leur âme et conscience. Sur la question de l'IUFM, nous ne demandons pas l'application du modèle, nous ne sommes pas totalement idiots. Nous demandons cependant à avoir un point de vue sur cette question, et il faut que l'exécutif donne aux administrateurs le moyen de voter en conscience.

Mme PONTIER.- Nous allons donc maintenant passer au vote sur ce sujet. Nous n'avons pas de modification de procurations ?

Mme LA PRESIDENTE.- Sur ce tableau de dotations des composantes.

Le résultat du vote est le suivant : 5 abstentions, 24 voix pour sur 29.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à la majorité le tableau de dotations des composantes.

Merci.

Mme PONTIER.- Nous passons au point suivant.

Madame la Présidente m'a largement félicitée tout à l'heure, mais j'ai pourtant fait une erreur dans l'ordre du jour : vous voyez apparaître dans l'ordre du jour quelque chose sur la Cité Internationale Universitaire, et je vous demande de vous positionner sur l'évolution financière. En réalité, c'est l'évolution foncière. Cela n'a donc rien à voir avec le financier et cela n'a pas à être là. Nous le verrons tout à l'heure dans les aspects de patrimoine. Je vous prie de m'excuser pour cette erreur, que je porte entièrement sur mes épaules.

Nous allons passer à l'autre point de l'ordre du jour.

Mme LA PRESIDENTE.- Le dernier aspect du budgétaire et financier, le point 1.5, devient donc le point 1.4 : "tarifs de diplômes universitaires".

1.4 - Tarifs de diplômes universitaires

Mme PONTIER.- Cette thématique a elle aussi été traitée en Commission des Moyens. Nous avons un principe : nous ne faisons passer en Commission des Moyens que les tarifs des diplômes dont l'augmentation est supérieure à l'augmentation des frais de base des inscriptions. Nous ne passons donc en Commission des Moyens que les écarts qui apparaissent par rapport à l'augmentation de 1 % ou 2 % sur les frais d'inscription nationaux.

M. CUESTA.- Et les créations, puisque ce sont des créations dans ce cas précis. Deux créations sont donc prévues, et vous devez avoir toute une partie Médecine, un grand tableau, avec les augmentations de l'ensemble des DU qui sont vus dans le Comité Médecine, qui respectent ce qui avait été voté par le CA, c'est-à-dire une augmentation plus importante que l'augmentation des droits nationaux. C'est toujours en dessous de cette augmentation.

Ce sont des tarifs remis à jour, en plus avec des tarifs de diplômes interuniversitaires puisque les diplômes bougent d'une Université à une autre.

Mme PONTIER.- Nous travaillons sur la fiche financière de diplômes créés.

M. CUESTA.- Dont le DUETI à l'IUT de Sénart-Fontainebleau.

Mme PONTIER.- Nous donnons la parole à Monsieur METER, Directeur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau.

M. METER.- C'est un DU d'Etudes technologiques internationales qui a pour vocation de nous permettre d'accueillir des étudiants étrangers dans le cadre des échanges Erasmus. Il a été présenté au CDRI où il a eu un avis favorable, et au dernier CEVU où il a eu aussi un avis favorable sur la partie Pédagogie.

Mme PONTIER.- Nous allons maintenant nous positionner sur la partie financière.

M. CUESTA.- Ce DU est essentiellement financé par la taxe d'apprentissage. Vous voyez qu'il y a 25 étudiants. Il est donc demandé les droits d'inscription de licence, et les droits spécifiques à 100 €. Il n'y a pas de tarif salarié et pas de tarif Entreprise.

M. METER.- Ce sont uniquement des étudiants en formation initiale.

M. CUESTA.- L'équilibre budgétaire entre ressources et charges est assuré par un financement de l'IUT à hauteur de 23 000 € sur les 30 000 € que vous voyez ici, les étudiants payant les 7 000 € par rapport à la somme globale des 30 000 €. La répartition interne est de 7 000 € de ressources étudiantes et 23 000 € de ressources IUT, pris essentiellement sur la taxe d'apprentissage ou les ressources propres de l'IUT.

Le deuxième diplôme est porté par l'IUFM : Gestion, animation, accompagnement et soutien de groupes.

C'est un diplôme qui concerne des étudiants de formation initiale et des étudiants de formation continue, à peu près à parité. Là aussi, ce sont des droits d'inscription de licence. Les droits spécifiques sont à 80 €, sachant que nous avons un tarif Entreprise pour les 10 FC, qui est sans commune mesure puisqu'il est 10 fois plus important que les étudiants de formation initiale. Là aussi, l'équilibre est à peu près réalisé entre les charges qu'il y aurait, s'il y avait 20 étudiants : 14 € d'écart entre ce que reçoit la composante et les dépenses prévues par la composante, sur ce diplôme qui fait 210 heures étudiant.

Mme PONTIER.- Y a-t-il des questions ?

M. ZEHOU.- J'aurai une remarque. La position de l'UNEF sur les diplômes universitaires reste la même, dans le sens où les DU ne sont pas des diplômes nationaux. De fait, le principal problème est que leurs frais d'inscription ne respectent pas les frais d'inscriptions nationaux. Il y a un prix à payer en plus, en l'occurrence dans ce cas 100 € et 80 €. Nous sommes donc contre ce diplôme.

Mme PONTIER.- C'est une position que l'UNEF tient depuis le début. Nous la connaissons effectivement. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. TOLLET.- Je ferai la même remarque. Qu'est-ce qui justifie de mettre le doigt dans un engrenage de droits spécifiques où il faut équilibrer ressources et charges ? Nous sommes dans le cadre du service public, nous l'assumons ; il ne doit donc pas y avoir ces droits spécifiques. Pour nous, c'est un principe, indépendamment du fait que c'est un diplôme d'établissement.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous aurons une longue liste des DU de Médecine, parce que c'est là que nous en avons beaucoup. C'est un choix effectivement : l'Etat ne finance pas ce type de formation. Nous sommes dans des formations non nationales. Ce sont des formations spécifiques, courtes, particulières, en plus des autres diplômes. C'est un choix que fait notre Université d'avoir, comme toutes les Universités d'ailleurs, un certain nombre de diplômes d'Université. Dans un certain nombre de cas - et le cas de la Médecine est particulièrement clair -, nous savons que les personnes qui s'inscrivent ont les moyens de payer ces diplômes.

Nous savons surtout par exemple que, dans le cas du DU de l'IUFM il y a un grand nombre de formations extra-universitaires qui se développent autour de l'Education comme autour de la Médecine. L'Etat n'abonde pas toutes ces filières, nous n'avons aucune prise en charge par l'Etat de ces formations supplémentaires.

La question qui se pose pour nous est : laissons-nous faire ce genre de choses à l'extérieur ? Il s'agit de toutes ces formations, dans le domaine de la Médecine en particulier, mais aussi pour la formation des maîtres. Il y a toutes ces préparations extérieures, ces renforcements, ces cours pendant l'été, etc., qui sont payants, à des prix qui n'ont rien à voir avec nos 80 € ou 100 € par an. Je pense que les étudiants de Médecine pourront dire combien coûtent les formations de Médecine parallèles dans les officines.

M. ARDOIN.- Pour siéger aussi en Conseil de gestion de la Faculté de Médecine, tous les DU de la Fac de Médecine sont des DU de formation continue ou de remise à niveau. Ce sont donc des médecins qui les payent. En plus, cela permet l'équilibre des comptes de l'UFR.

M. WOLKENSTEIN.- Je ne souhaite pas polluer le débat par mon intervention. Clairement, je pense que ce qui se passe en Médecine est très différent. Nous avons besoin d'une formation médicale continue. Cette formation médicale doit soit "revenir" à l'Université, soit être faite à l'extérieur de l'Université. Nous savons trop que c'est le cas dans certains pays : nous devons avoir un contrôle sur la qualité des formations et sur ce qui sera appliqué après ces formations.

En dernier point, il est clair que la réglementation sur le passage d'une spécialité à une autre au cours de la vie professionnelle d'un médecin sera établie dans les années à venir. On commencera donc par être dermatologue, et on fera ensuite de la cardiologie. Je caricature à l'excès, mais la formation médicale continue est quelque chose qui s'implante progressivement et qui est obligatoire.

Nous ne nous adressons pas dans le cadre de ces DU à des étudiants au sens classique du terme. Nous nous adressons soit à des médecins installés qui payent leurs droits d'inscription dans le cadre de la formation médicale continue appliquée par leurs associations, soit à des médecins de l'Industrie qui sont rémunérés par l'Industrie et qui sont financés pour leur FMC par les sociétés qui les emploient ; nous avons peut-être exceptionnellement quelques étudiants qui veulent apprendre l'échographie en quatrième année de Médecine, mais c'est vraiment très marginal.

En dernier point sur ce débat, l'année dernière ou il y a six mois, nous avons argumenté sur le fait que cela soit notre mission ou non ; par exemple, les DU de Médecine esthétique, etc. Je crois profondément que la formation à l'Université est un garant de la qualité de ce qui sera exercé demain en ville. Je n'en démordrai pas : je ne laisserai pas des officines faire la formation des étudiants.

Pour commenter, les "écuries" de préparation à l'internat sont un échec des études médicales publiques. Nous sommes aujourd'hui devant le fait accompli que la plupart des étudiants font des "écuries", des "galops" de formation en dehors de la Faculté de Médecine ; ce n'est pas Créteil qui est en cause, c'est un échec global. Cela conduit de fait à une privatisation de l'Enseignement, qui n'est pas du fait des enseignants, mais du fait d'une conjonction de deux choses.

Mme PONTIER.- Nous sommes donc passés aux commentaires sur les tableaux des DU de Médecine.

M. DUSSABLE.- Pour le DU de l'IUFM, qui sont ces étudiants ? Comment se fait-il que cette formation n'apparaisse pas ? Apparaît-elle au plan de formation des personnels ?

M. GEIGER.- C'est une ouverture possible au plan de formation des personnels. Cela fait partie des discussions que nous avons aujourd'hui avec les Autorités rectORALES pour essayer d'avoir une pratique de formation continue qui se rapproche beaucoup plus des pratiques de formation continue normale des personnels, que ce soit des personnels fonctionnaires ou non fonctionnaires. C'est également pour éviter cet artifice auquel Simone BONNAFOUS a fait référence tout à l'heure : mettre des emplois d'Université à disposition de la formation continue pour les neutraliser en plus dans les affectations de moyens à l'Université.

Il y a toute une démarche aujourd'hui, entreprise non seulement par l'IUFM de l'Académie de Créteil, mais par l'ensemble des IUFM et des Universités qui ont intégré les IUFM pour faire que l'Education nationale, vis-à-vis de la formation de ces personnels, se comporte comme un véritable employeur, et non comme quelqu'un qui a un droit de tirage.

M. DUSSABLE.- Quelle est la place de ce DU dans cette négociation avec le Rectorat ?

M. GEIGER.- Indépendamment de cela, il y a effectivement une certaine demande dans la gestion de groupe, de partenaires extérieurs. Ce sont des formations qui pourraient très bien être faites par des officines privées.

Mme FAURE.- Je soutiens tout à fait la remarque et la demande de Monsieur DUSSABLE. Je pense qu'il englobait également le plan de formation personnel 2012. Ce type de formation pourrait être couvert. Est-ce prévu ainsi pour l'ensemble des personnels UPEC dans le cadre des formations ?

M. GEIGER.- Ce sera effectivement intégrable dans le plan de formation de l'UPEC, comme d'autres formations déjà assurées par l'IUFM. Je rappelle qu'il y a aussi des formations à la sécurité qui sont assurées par l'IUFM.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Je ne comprends pas du tout qu'on mette des droits spécifiques pour des étudiants de FI, qui ne sont pas du tout des médecins et qui n'ont pas du tout le même genre de ressources. Si l'on fait payer des droits d'inscription, c'est logique, mais si cela dépasse les droits normaux pour les étudiants qui s'inscrivent en FI...

Mme PONTIER.- Je crois que nous avons répondu sur ce point.

M. GEIGER.- C'est distinct de tout diplôme national aujourd'hui.

M. METER.- Pour l'IUT de Sénart, c'est un DUETI qui s'inscrit dans le plan d'échange Erasmus pour accueillir des étudiants étrangers. Les cours sont entièrement en anglais de façon à pouvoir permettre à l'Université étrangère avec laquelle nous sommes en partenariat, de nous envoyer aussi des étudiants. La composante, comme l'a signalé Christian CUESTA, a fait l'effort financier de ramener ce DU à l'équilibre et de demander symboliquement des droits spécifiques de 100 €.

Mme LA PRESIDENTE.- Ce sont des étudiants qui ne sont pas inscrits dans votre DUT par ailleurs ?

M. METER.- Absolument.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est très spécifique ; c'est post-DUT, pour des étudiants étrangers dans le cadre de vos collaborations internationales.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Sur ce diplôme, pourquoi dans ce cas les étudiants ne sont-ils pas considérés comme étant en formation continue, et non en formation initiale ?

M. METER.- Ils sont inscrits dans leur Université, en Turquie ou en Italie, dans le cadre d'Erasmus. Ils viennent donc dans le cadre d'Erasmus.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Pour faire un DU ?

M. METER.- Oui.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous avons le droit de faire cela ?

M. METER.- C'est une demande de nos partenaires étrangers.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Vous délivrez des ECTS ?

M. METER.- C'est à l'étude pour l'instant. Le CEVU ne s'est pas encore prononcé sur ce point.

Mme PONTIER.- Nous allons donc considérer que nous avons suffisamment d'éléments pour pouvoir voter séparément le tableau de Médecine et l'autre tableau.

Avons-nous des changements dans les procurations, Madame RIOU ? M. MIALOT vient de partir.

Mme RIOU.- M. Gilles ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur CEGIELSKI, et M. MIALOT a donné pouvoir à Monsieur CEGIELSKI.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous voulions demander un vote séparé.

Mme PONTIER.- C'est ce que nous avons proposé.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous voterons la Médecine à part.

M. CEGIELSKI.- Dans les responsables enseignants des DU, nous voyons souvent apparaître Mme BERTRAND, cela me choque... Je ne vois pas pourquoi la même enseignante ferait tous les DU.

M. LEONEL.- Bonjour, je suis Monsieur LEONEL, Directeur du Service Commun et de l'Education Permanente et Partenariats avec l'Entreprise.

Madame Bertrand porte effectivement de nombreux DU de Médecine puisqu'elle est très impliquée dans ces diplômes à travers sa fonction au Samu Mondor. Avec le Dr LECARPENTIER, ils portent différents diplômes et différents DU concernant principalement les urgences.

M. WOLKENSTEIN.- La réponse est exacte. Après, nous pouvons effectivement nous poser la question, mais c'est une question que je referai passer à la Faculté de Médecine : est-il raisonnable qu'une personne soit le pilier d'un enseignement d'urgence à la Faculté de Médecine ? Au cas où il y aurait un problème, il vaut mieux qu'on soit plutôt deux ou trois...

Mme PONTIER.- A cette restriction près, Monsieur CEGIELSKI, êtes-vous prêt à voter ?

M. CEGIELSKI.- Oui.

Mme LA PRESIDENTE.- Je soumetts donc ce tableau de la Faculté de Médecine à votre vote, sur la formation continue avec les explications qu'a données Pierre WOLKENSTEIN.

Le résultat du vote est le suivant : 1 voix contre, 1 procuration « contre », 26 voix pour sur 28.

Le tableau de la Faculté de Médecine est adopté à la majorité par les membres du Conseil d'administration.

Mme PONTIER.- Nous passons au deuxième vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Sur le DUETI et le DU de l'IUFM, qui est contre ?

Le résultat du vote est le suivant : 1 voix contre, 1 procuration « contre », 6 abstentions, 20 voix pour sur 28.

Ce vote est adopté à la majorité par les membres du Conseil d'administration.

Mme PONTIER.- Nous avons terminé les questions financières et budgétaires. Nous passons donc au développement de l'UPEC en Seine-et-Marne. Ce dossier a été préparé par Didier NICOLLE.

II - DEVELOPPEMENT DE L'UPEC EN SEINE-ET-MARNE

2.1 – Point d'information sur le développement du site de Sénart

Mme LA PRESIDENTE.- Je proposerais à nos deux représentantes de la Seine-et-Marne de venir aussi, parce que le développement de notre Université en Seine-et-Marne est vraiment un projet totalement soutenu et porté par les Collectivités Territoriales.

Madame Marie RICHARD est Vice-présidente du Conseil Général du 77 et par ailleurs Conseillère régionale. Madame Line MAGNE est Directrice Générale des Services du Syndicat d'Aménagement de la ville nouvelle de Sénart. Madame RICHARD est élue dans notre Conseil, et Madame Line MAGNE a accepté de venir ici nous donner son point de vue sur le site de Sénart en particulier.

Didier NICOLLE va nous présenter ce bilan et cette projection. Antoine interviendra bien entendu, et les autres représentants de l'IUT autant qu'ils le souhaitent.

Pourquoi Didier NICOLLE ? Didier NICOLLE est l'ancien Directeur de l'IUT et porte par ailleurs pour l'Université le projet plus large de ce que nous appelons le Campus Universitaire de Sénart. Je rappelle que nous avons d'autres composantes présentes sur le site de Sénart : la Fac des Lettres, la Fac des Sciences et la Fac de Sciences de l'Education et de Sciences Sociales, STAPS. C'est pourquoi nous distinguons un peu le campus, et bien sûr l'IUT qui représente néanmoins les 8/10^e de nos forces seine-et-marnaises.

Didier, à toi. Nous répondrons ensuite ensemble.

M. NICOLLE.- A partir des documents qui vous avaient été remis par mail, je vais essayer de repositionner un peu ce que sont les enjeux actuels du campus universitaire de Sénart, dans la mesure où c'est un site délocalisé de l'Université Paris-Est Créteil et que la problématique pour Sénart est assez particulière dans un territoire qu'il faut essayer de décrire par quelques grands traits dans un premier temps, avant d'arriver sur les enjeux et les questions qui se posent sur le devenir du site.

Je crois qu'il faut bien intégrer le fait que la Seine-et-Marne est un département extrêmement vaste. C'est la moitié en superficie de l'Ile-de-France. C'est une population de l'ordre de 1,3 millions d'habitants actuellement, dans la moyenne des départements de la région Ile-de-France hors Paris, et c'est une population qui continue de croître régulièrement, puisque nous avons plus de 100 000 habitants en 10 ans.

Sur ce territoire, les élèves de lycée réussissent au moins aussi bien au Baccalauréat que ceux vivant dans d'autres départements de la région Ile-de-France. Ceci étant, nous constatons un phénomène assez particulier : celui d'un taux d'accès à l'Enseignement supérieur très nettement inférieur à celui de leurs camarades qui vivent dans d'autres départements. Il y a donc une question que nous ne pouvons pas laisser complètement sans éléments de réponse. L'écart est important, entre 8 % et 10 % selon les bacs et les spécialités. C'est loin d'être négligeable.

La Seine-et-Marne est structurée en termes d'Enseignement supérieur autour de deux axes : un axe plutôt nord qui s'organise autour de la ligne de RER A avec le site de la cité Descartes qui accueille l'Université de Marne-la-Vallée et les écoles de la cité Descartes, le site de Torcy avec l'IUFM, et le site de Val d'Europe, un peu plus à l'est, non loin du site de l'IFSI.

Nous avons ensuite un axe nord-sud, à proximité immédiate de l'Essonne, l'axe sur lequel nous trouvons à la fois le Campus Universitaire de Sénart, le site de Melun avec une implantation de l'IUFM et une antenne de l'Université Paris II Assas, qui affiche 1 500 étudiants à peu près sur des spécificités de Droit, et enfin le site de Fontainebleau, plus au sud.

Récemment, dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales, cette école d'infirmières implantée en Seine-et-Marne trouve, auprès de l'Université Paris Est Créteil et de l'Université Paris Est Marne-la-Vallée, un soutien dans le cadre de la rénovation du cursus de formation, et cela représente 1 300 inscrits en Seine-et-Marne. C'est là aussi loin d'être négligeable.

Vous avez deux cartes pour bien fixer les enjeux. Nous voyons bien le problème de superficie de la Seine-et-Marne par rapport au reste de l'Ile-de-France, c'est très net. Nous voyons bien aussi ce qu'est la répartition de la population dans l'Académie de Créteil, avec ici la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, avec une très forte densité de population, la Seine-et-Marne avec les zones blanche qui sont toutes les densités de population inférieures à 100 km², et une frange de population densifiée sur la frontière ouest et nord-ouest de la Seine-et-Marne.

Nous avons sur cet axe le site de la cité Descartes, Torcy et Val d'Europe, ici Sénart, Melun, et Fontainebleau qui apparaît comme un immense territoire. C'est la carte du canton. Il paraît donc immense car la forêt en fait partie. Cela se voit donc tout de suite sur la carte.

La deuxième carte montre bien la difficulté : c'est la répartition géographique des IFSI, Instituts de

Formation en Soins Infirmiers. Ce sont les taches bleues : les Universités sont ici pour Marne-la-Vallée et là pour Créteil. Nous devons apporter des éléments de formation universitaires à des étudiants répartis sur ce territoire, à des distances particulièrement importantes de Créteil et de Marne, et avec deux réseaux de transports en commun qui aujourd'hui ne sont pas équivalents à ceux que nous trouvons en petite couronne. Des questions très particulières sont donc posées.

Sénart est une ville nouvelle avec un très fort développement, et avec un très fort potentiel de développement en devenir. Là encore, c'est un problème de superficie. La ville nouvelle de Sénart fait la superficie de Paris, à laquelle on ajoute le Bois de Boulogne et le Bois de Vincennes. C'est donc un territoire très vaste. Sur ce territoire, nous avons 108 000 habitants seulement, avec un objectif de 150 000 à l'horizon 2025. Ce sont les projections démographiques.

Là encore, des questions de déplacement vont se poser.

En termes d'environnement économiques sur Sénart, nous avons à la fois de grands établissements industriels, notamment la SNECMA avec 3 500 salariées sur un même site, pas très loin de l'implantation du Campus Universitaire, une activité logistique importante avec beaucoup d'emplois, mais de l'emploi peu qualifié, un tissu important de PME essentiellement tournées vers le Tertiaire, services à l'industrie, commerces, distribution, et deux atouts clés pour les années à venir :

- Des réserves foncières importantes qui ont comme caractéristiques d'être pilotées et gérées par les établissements publics d'aménagement qui travaillent sur la conception de la ville nouvelle et l'articulation avec les élus locaux. Ce sont des réserves foncières immenses ;
- Nous avons par ailleurs un projet de gare TGV validé par un CA tenu à Réseaux Ferrés de France en septembre, avec un horizon d'implantation 2020-2025. Cette gare TGV doit permettre une interconnexion entre les TGV Atlantique et Est. Pour Sénart, c'est donc un élément d'attractivité important à prendre en considération.

Sur le Campus, nous avons quatre composantes, je ne les reprends pas. Elles ont été évoquées tout à l'heure. Nous avons une présence très forte de l'IUT.

Ce qui est quand même assez caractéristique est que, sur ce campus, les formations sont organisées autour de filières cohérentes. Nous avons des filières de Bac à Bac+5 sur le secteur de la Maintenance et de la Sécurité des process et de l'industrie, etc.

Sur l'IUT, nous avons cinq départements d'IUT, avec pour chacune des spécialités de DUT et des licences professionnelles en lien. Cela signifie qu'il y a des parcours complets de Bac à Bac+3 sur les filières professionnalisées et courtes offertes par l'IUT, et d'autres parcours qui sont offerts.

Le thème de l'entrepreneuriat est traité à deux niveaux : à un niveau Bac pour accueillir des jeunes en insertion qui vont vers de la création d'activité, ou des publics extrêmement variés dans le cadre de la formation continue, et une licence professionnelle entrepreneuriale.

Sur la vie étudiante, nous avons des éléments à développer pour l'avenir, un restaurant universitaire, une bibliothèque universitaire de 80 places et 6 résidences universitaires, presque 800 lits étudiants. C'est énorme par rapport à la population étudiante du site : 2 500 étudiants pour 780 lits. Le score doit être dans les premiers nationaux, loin devant. C'est une opportunité là aussi pour réfléchir sur le développement futur.

Vous avez ensuite quelques caractéristiques. Sénart, c'est deux tiers d'étudiants, tous cycles confondus, inscrits en formation initiale. C'est 22 %, entre 1/5^e et un quart en alternance, ce qui est loin d'être négligeable, et c'est plus de 10 % des étudiants inscrits en cursus de formation continue.

Je n'ai pas compté dans ces chiffres les inscrits en procédure VAE, qui suivent des cours et qui sont des adultes en reprise d'études. Ils viennent donc augmenter le taux des 12 % de formation continue. Nous voyons bien la répartition sur les différentes filières.

En termes de niveau de formation, là encore, c'est très net. Sénart est un site Bac+1, Bac+2 et Bac+3. Nous voyons bien la chute Bac+1 et Bac+2, les changements d'orientation et les non passages en deuxième année ; Bac+3, ce sont les filières classiques et les licences professionnelles. Sur les niveaux Master, Bac+4, et Bac+5, l'offre est particulièrement faible par rapport au reste. Nous avons là environ 90 % de l'offre qui se situe sur ces niveaux centraux.

Si nous voulons caractériser les étudiants qui viennent à Sénart, sur le cycle L, c'est du recrutement de proximité. Nous notons un élargissement extrêmement net du vivier de recrutement sur les licences pros et sur le niveau Master. Le recrutement est très largement régional, voire national lorsque les spécialités sont assez pointues.

En deuxième élément, 42 % des étudiants sont des bacheliers technologiques en première année, notamment à l'IUT, mais aussi en LEA première année. C'est une réalité.

Un cursus particulier est aussi développé par l'IUT pour l'accueil de Bac Pro dans un groupe spécifique permettant d'accéder à un DUT en trois ans, plutôt que d'être dans un cycle de deux ans avec des redoublements qui ne sont pas toujours très pertinents. Enfin, nous avons les apprentis et la reprise d'études : je réinsiste, c'est quand même plus du tiers des effectifs.

Vous avez une carte pour comprendre le vivier de recrutement en première année. Vous voyez là en couleur vive les communes d'où viennent très majoritairement les inscrits. Nous sommes sur cet axe un peu nord-sud, qui correspond à l'axe de la ligne de RER. Nous la voyons notamment jusqu'à Sénart ici, entre le sud du Val-de-Marne, Villeneuve-Saint-Georges, et Sénart et Melun.

Nous avons le cas particulier de Fontainebleau, puisque les lycées de Fontainebleau et l'IUT fonctionnent bien tous seuls. En grisé, vous avez des étudiants qui viennent de nettement plus loin, dans des proportions moins importantes. Je n'ai pas fait apparaître les étudiants originaires des départements limitrophes. La Seine-et-Marne notamment est environnée par 10 départements limitrophes. Cela doit faire cinq académies, c'était la carte de la page 2 ou 3. Il faut là aussi regarder, notamment pour le site de Fontainebleau, au-delà des frontières de l'Ile-de-France, ceux qui travaillent à Fontainebleau sont déjà bien identifiés.

Pour l'avenir immédiat, en termes de construction de capacités pour mieux accueillir et faire travailler les étudiants, mieux les faire vivre aussi, nous avons tout d'abord une bibliothèque universitaire, le CPER. Elle doit être livrée en 2014. Le concours d'architectes a eu lieu récemment. C'est un financement Région, de 5 M€.

Le deuxième programme est un bâtiment pédagogique plutôt tertiaire d'environ 2 000 m² pour un financement de 8 M€. Sa caractéristique très particulière et qui montre bien l'engagement des Collectivités Locales sur ce projet est qu'il est hors CPER, sur un contrat particulier entre le Conseil Général de la Seine-

et-Marne et la Région. Je crois que c'est important. Il avait déjà été dit dans cette enceinte que c'était le seul type de convention de cette nature sur des constructions immobilières. Cela veut bien dire que les Collectivités Locales, quelles qu'elles soient dans ce territoire, ont un regard très particulier sur Sénart, et considèrent que c'est un site qu'il convient de porter en termes de développement et d'accompagner dans son développement. Nous avons aussi un projet de maison d'étudiants, maison des partenariats. Il n'est pas financé pour le moment.

La problématique des villes nouvelles est de construire du développement, et plus particulièrement sur Sénart, qui a cherché à se construire un développement un peu différent de celui des autres villes nouvelles environnantes en tirant l'expérience de ce qui s'était passé ailleurs, et que les élus ne souhaitaient pas reproduire sur le territoire de Sénart. Dans ces réflexions, il y a deux enjeux : un enjeu sur le développement économique et un enjeu sur la formation. Les deux ne peuvent bien évidemment pas être déconnectés l'un de l'autre.

L'objectif pour les élus est de faire en sorte que le campus de Sénart et la ville nouvelle de Sénart puissent demain accueillir un nombre plus important d'étudiants - 4 000 ou 5 000... Nous sommes dans des projections, mais cela fixe bien un objectif ambitieux pour le territoire.

Il y a une demande sociale et jeune. Nous l'avons vu, ils n'accèdent pas suffisamment nombreux à l'Enseignement supérieur, et ce n'est pas juste. Des entreprises ont aussi besoin de trouver là des ressources permettant d'accompagner les salariés dans les formations continues, et de recruter des jeunes. Avoir à proximité de l'entreprise des sites de formation en fort développement a aussi un sens.

Il y a également une problématique de développement du territoire. Nous avons des thématiques économiques fortes sur Sénart : le développement durable et les éco-activités qui progressent très vite, l'Aéronautique avec SAFRAN SNECMA - d'autant qu'il y a à Corbeil un site de plus de 1 500 salariés -, le Tertiaire, les services à l'Industrie notamment, et un point important que j'ai tenu à mentionner : l'économie sociale et solidaire. C'est un élément de développement économique important. Nous avons sur Sénart un certain nombre d'acteurs qui travaillent dans ce domaine. Des emplois sont liés à ces activités, avec des convergences d'intérêt et de mobilisation d'énergie entre les différents acteurs du territoire pour avancer et produire des dispositifs de formation.

Parmi les projets pour augmenter le nombre d'étudiants, l'implantation d'une école d'ingénieurs à Sénart était ressortie comme étant un des éléments permettant de compléter l'offre universitaire, et comme étant un élément structurant pour le territoire. Cela donne une visibilité complémentaire à celle de l'Université, et cela ne va pas si mal que cela ensemble. De plus, il y a des besoins de recrutement et on forme un nombre insuffisant d'ingénieurs au niveau national, c'est une réalité.

A partir de là, des contacts ont été noués avec deux écoles : l'ECIGETEL au sud du département, sur le site de Fontainebleau, qui est une école de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, et l'ICAM, Institut Catholique des Arts et Métiers de Lille.

L'ECIGETEL n'a pas donné suite pour le moment et a hésité longuement. L'ICAM cherchait à développer ses implantations, après Nantes et Toulouse, et souhaitait avoir une implantation en région Ile-de-France ; elle a donc visité un certain nombre de sites. Tout récemment, elle a pris la décision d'ouvrir une implantation sur le territoire de Sénart avec un premier accueil d'étudiants à la rentrée de septembre 2012 dans les éléments du projet.

En conclusion, sur la problématique de Sénart, il y a une demande forte, mais des contraintes fortes également.

La première d'entre elles est le sous-encadrement permanent que nous constatons sur Sénart, essentiellement en postes d'enseignants et enseignants-chercheurs. Ce n'est pas faute d'avoir été accompagnés par l'Université dans les dotations en postes. La GDE a bien fonctionné pour Sénart. Je vois le Directeur de l'IUT, qui n'a pas l'air de me contredire.

L'IUT s'est développé dans les 10 ou 15 ans qui ont précédé, et ce développement a été accompagné par l'Université. Je crois que cela fait partie des caractéristiques de notre Université. Je le redis là parce qu'il est aussi important d'avoir su accompagner les IUT dans leur développement.

Deuxièmement, il y a les attentes de la population.

Troisièmement, il y a la volonté forte des Collectivités Territoriales. Des solutions sont donc à trouver.

Je crois qu'il y a des points sur lesquels il faut nous appuyer, et qu'il faut renforcer. Je n'ai pas rappelé les éléments de développement de formation à partir de l'IUT. L'IUT se développe, dans des proportions raisonnables, mais il continue à le faire ; il répond à une offre, c'est donc son affaire.

Au-delà de cela, nous pouvons quand même nous poser la question. Nous avons vu que nous manquons de masters. Quelles offres de masters pouvons-nous imaginer sur le territoire de Sénart en complémentarité avec l'existant ? Nous n'allons pas recréer des dispositifs de formation complètement déconnectés. Nous avons une logique : comment la complétons-nous au niveau M ? Comment la complétons-nous également au niveau L3 ? Nous avons des étudiants qui, après une formation de type DUT, sont en poursuite d'études - ce n'est pas un scoop -, et qui ont parfois des difficultés à trouver à proximité des poursuites au niveau L3.

Je crois qu'il est aussi de notre responsabilité d'offrir à ces étudiants une opportunité de faire un L3 ici à l'UPEC, sur le territoire de Sénart, avant qu'ils ne puissent ensuite trouver, dans l'offre relativement large des masters de l'UPEC ou de Marne à proximité, une formation de niveau M. La question du L3 me semble cruciale pour éviter le départ de bons étudiants de notre Université dans les années qui viennent.

Nous pouvons aussi nous poser la question de l'insertion rapide des étudiants et des formations en appui. S'il y a un taux d'accès à l'Enseignement supérieur qui est plus faible en Seine-et-Marne qu'ailleurs, c'est pour des raisons d'autocensure culturelle et environnementale. La poursuite d'études fait peur, et nous constatons qu'un certain nombre de jeunes des générations étudiantes sont les premiers bacheliers dans la famille.

Cela mérite quand même que nous apportions une réflexion forte à ces questions, et que nous amenions peut-être, pour certains de ces jeunes, des solutions d'insertion rapide et qualifiante, préparant ensuite des poursuites d'études sur des niveaux Bac+5. Il y a une vraie question.

Nous ne saurons pas tout faire tous seuls sur les ressources de l'UPEC. Il faut donc travailler avec d'autres, avec les lycées dans le cadre des licences professionnelles, et pour articuler les passerelles BTS, L3 et licences pro, avec les GRETA qui sont des acteurs de la formation continue et avec lesquels nous avons sans doute des superpositions à travailler pour faire en sorte que l'offre soit plus pertinente, avec l'école d'ingénieurs qui va s'installer, mais aussi avec les autres. Nos étudiants sont en poursuite d'études en école d'ingénieurs : autant qu'ils restent à l'UPEC dans ces contextes, plutôt que d'aller ailleurs et qu'on

leur offre peut-être parfois des formations qui sont de moindre qualité sur certains aspects.

Nous souhaitons renforcer les services aux étudiants. Nous pouvons nous appuyer sur le potentiel de l'IUT, mais il faut créer quelque part un pôle plus large de développement des services pour l'ensemble des étudiants de l'ensemble des filières du site. Cela prendra un peu de temps, peut-être un peu de moyens, mais je crois que cela mérite que nous l'inscrivions et que nous y travaillions dans les années qui viennent.

Pour terminer, je crois qu'il faut revenir sur l'ancrage territorial. Ce qui caractérise le campus de Sénart est son lien de partenariat fort avec les différentes collectivités, tout particulièrement les collectivités de Sénart. Je crois que nous avons développé un certain nombre de choses ensemble. Nous avons toujours été soutenus par le San et par le Conseil Général sur un certain nombre de projets. C'est une marque de ce territoire. C'est tellement une trace que, dans le papier, vous avez "un ancrage" écrit avec un "e". La trace est donc presque indélébile...

Merci.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Madame RICHARD et Madame MAGNE, je propose que vous enchaîniez. Nous aurons ensuite un débat, mais il est normal que vous interveniez.

Mme RICHARD.- Merci pour cet exposé lumineux qui, je crois, a la caractéristique d'un véritable argumentaire et plaidoyer pour la Seine-et-Marne et les jeunes Seine-et-marnais. Tout a été pratiquement dit, mais j'ajoute que, en Seine-et-Marne, 30 % de la population a moins de 25 ans. C'est pratiquement le département le plus jeune au plan national. Je voudrais également nuancer certaines choses sur le Bac et vous dire que les résultats du Bac ne sont quand même pas terribles. Dans l'Académie de Créteil, ils sont meilleurs que ceux de la Seine-Saint-Denis, moins bons que ceux du Val-de-Marne, moins bons que la moyenne régionale et moins bons que la moyenne nationale. Ils sont en progrès, il y a de l'espoir.

Sur les indicateurs d'accès à l'Enseignement supérieur, c'est complètement vrai et complètement inquiétant, en tous les cas questionnant sur le pourquoi de cette situation, d'autant qu'ils sont renforcés par fait que les choix sont des choix d'études courtes. Il est aussi à signaler - et c'est en lien avec des échanges qui ont eu lieu avant - que pratiquement 20 % des étudiants sont en situation d'apprentissage.

Les mesures qui ont pu être prises sur la diminution des dotations aux apprentissages ont une répercussion importante dans ce département, sur la capacité des jeunes à accéder aux études supérieures. C'est un autre sujet, mais je crois qu'il complète le tableau.

Sur le volontarisme des Collectivités, je voudrais témoigner à la fois au niveau du département et des Collectivités comme celle de Melun-Sénart, avec toujours une difficulté qui est une vraie contrainte physique dans ce grand département : celui des liaisons nord-sud. Nous avons parlé de liaisons nord-sud à partir de Melun-Sénart, qui était le nord, un grand nord ; au-delà de Sénart, il y a le Val d'Europe et Meaux. Pour aller de Meaux ou de Dammartin-en-Goële au sud, il faut passer exclusivement par la 104 qui est bouchée ou par la 36 qui est une aventure, puisque vous traversez les bois. Il n'y a pas de transports en commun, et pour des étudiants qui n'auraient pas leur voiture, c'est impossible.

Un Seine-et-marnais qui étudie à Sénart doit donc avoir sa chambre à Sénart. Il ne peut pratiquement pas faire le trajet. Ce sont des données un peu inhérentes à la Seine-et-Marne.

Pour le Conseil Général, le développement de l'Enseignement supérieur en Seine-et-Marne accueillant des jeunes, qu'ils soient seine-et-marnais ou non - parce qu'il faut qu'il y ait une mixité -, est un vecteur de développement du territoire, repéré comme tel dans la stratégie de développement du territoire. Il y a des thèmes marquants de développement qui sont l'éco-construction et la durabilité, mais la stratégie de développement d'un Enseignement supérieur en Seine-et-Marne est un élément très important, que ce soit au nord ou à Sénart.

Sur Sénart même, j'aimerais confirmer la volonté du Conseil Général d'apporter un soutien à l'implantation de nouvelles écoles, en particulier l'ICAM. A l'heure précise où nous parlons, le Président EBLE est en train de recevoir ECIGETEL. Je les ai rencontrés la semaine dernière, et il m'a semblé qu'ils étaient beaucoup plus favorables à une transplantation à Sénart.

Je m'en arrêterai là. Sur le plan financier, tout a été réglé dans les termes des accords ou des échanges que nous avons pu avoir. Je crois que cela convient également à Sénart et à l'ICAM. Au-delà de l'ICAM, c'est un exemple : il faut absolument réussir ce bâtiment pédagogique, ainsi que les conditions d'accueil et d'animation de ce site.

Mme MAGNE.- Merci de m'avoir invitée à ce CA, cela me rajeunit un peu... Après le vibrant plaidoyer de Didier NICOLLE et celui de Marie RICHARD, j'ai peu de choses à ajouter. Ce territoire, que vous n'identifiez peut-être pas très bien, a une histoire difficile en matière de développement. Sénart est encore une ville nouvelle, mais qui n'a pas bénéficié du soutien de l'Etat comme ont pu en bénéficier les autres villes nouvelles d'Ile-de-France : Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Evry et Marne-la-Vallée. Nous sommes un peu les petits derniers.

Quand nous sommes arrivés, il n'y avait plus d'argent. Notamment en matière de développement universitaire, nous étions bien contrariés. Heureusement, Paris XII Créteil à l'époque a regardé avec intérêt de notre côté, et s'est dit qu'il y avait certainement quelque chose à faire.

Représentant des Collectivités de Sénart, nous ne pouvons que nous réjouir du développement de l'UPEC sur notre territoire : 2 500 étudiants, nous sommes ravis, mais ce n'est pas assez. Didier l'a rappelé tout à l'heure. Nous continuons à nous développer puisque nous sommes une ville nouvelle. Notre vocation est d'accueillir au moins 800 nouveaux logements par an et au moins 2 000 personnes nouvelles par an. Nous nous développons, mais il faut offrir à la population qui arrive l'ensemble des services qu'elle est en droit d'attendre, notamment l'Enseignement supérieur.

Nous avons besoin de toutes les énergies et de l'UPEC. Nous formons là vraiment un partenariat très fort et très sympathique, mais nous sommes également ouverts à tout autre proposition. Nous venons de parler de l'ECIGETEL et de l'ICAM. Ces propositions nous intéressent, nous travaillons avec ces partenaires pour faciliter leur implantation sur notre territoire. Au-delà, bien sûr, tout ce qui peut conférer plus de dynamisme à notre tissu économique nous intéresse également, car ce sont également les entreprises de Sénart, celles qui y sont et celles qui ont envie d'y venir, qui regardent de très près l'offre de l'Enseignement supérieur.

Je n'en dirai pas plus pour le moment, Marie et moi-même sommes là pour répondre à vos questions.

Mme LA PRESIDENTE.- L'implantation de l'UPEC à Sénart s'est fait au début des années 90, de façon absolument simultanée avec la création de l'Université de Marne-la-Vallée. C'était une implantation *ex nihilo* dans un cas ; dans l'autre cas, c'était une décision de notre Université de développer une première

implantation en Seine-et-Marne, avec l'IUT Techniques de Commercialisation. Cela a été la première création. Je montre Didier NICOLLE parce qu'il était le Directeur de ce département et de cette première implantation.

Il y a eu des hauts et des bas dans la présence de l'UPEC là-bas. Je pense qu'il y a une volonté aujourd'hui très forte, nous sommes plutôt dans une période de hautes eaux de notre présence. C'est vrai que la création du PRES, notre alliance avec Marne-la-Vallée, etc., ont donné un second sens à notre présence seine-et-marnaise. J'aime beaucoup le discours des médecins, parce qu'il y a aussi une question médicale très forte sur la Seine-et-Marne, qui est également sous-médicalisée. Il y a donc quelque chose de l'ordre de la responsabilité sociétale dans notre présence en Seine-et-Marne, et un engagement particulier.

Line MAGNE m'a souvent entendu le dire devant tous les élus de Seine-et-Marne : nous sommes dans une situation complexe. Nous sommes dans le lieu où nous sommes le plus désirés. Ce n'est pas du tout la même perception pour la ville de Créteil, qui a déjà sa grosse Université, de très grande taille à proximité de Paris, par rapport à l'attente que nous sentons de la part des élus seine-et-marnais.

Je l'ai expliqué encore aux vœux de cette année, puisque les vœux du San de Sénart se sont faits autour de l'Université en janvier 2011 : le problème que nous rencontrerons est de voir comment développer nos sites seine-et-marnais, qui ont par ailleurs un potentiel de croissance étudiants parmi les plus forts. Comment en même temps continuer à satisfaire les besoins et les attentes très fortes sur notre site principal, qui est Créteil, dans un contexte où le Ministère ne met plus aucun emploi nouveau ?

C'est très complexe à expliquer aux élus parce que nous n'avons pas trop par ailleurs cette difficulté que les Universités de Province ont. Les Universités de Province ont plus ce problème de la dispersion territoriale. Nous avons fait le choix de ne pas nous disperser. Nous avons Créteil, mais nous avons quelques sites relativement concentrés. Nous avons connu une période où l'Etat mettait des emplois et où l'on ne pouvait pas dire que l'on faisait les uns au détriment des autres. Aujourd'hui, le développement de la Seine-et-Marne passe par des redéploiements d'emplois de notre Université vers le site de Seine-et-Marne, et c'est toujours dans une grande difficulté.

Nous en reparlerons, mais sur la première année de Médecine ou des choses de ce genre, il y a une demande des élus et de la Région. A un moment donné, il faut que les élus soient avec nous, y compris pour faire entendre à l'Etat que nous ne pouvons pas traiter la question seine-et-marnaise, que ce soit sur la Santé ou sur les questions d'Education, comme dans tous les autres départements. Avec notre Université toute seule, nous n'avons pas les moyens. Nous en avons l'ambition, et je crois que nous en parlons sur la Médecine puisque nous avons une très bonne solution pour la première année de Médecine, mais le déploiement de la Médecine en Seine-et-Marne a un coût très élevé.

M. WOLKENSTEIN.- J'aurai un commentaire démographique pour le Soins et la formation ; on mélange un peu les deux en Médecine. C'est un peu particulier puisque les formés sont les soignants et que les CHU sont à la fois des endroits où l'on forme et où l'on soigne. Pour vous donner un exemple, Paris *intra-muros* fait 1,3 millions d'habitants. Nous pensons que le CHU de Créteil draine environ 2,3 millions de personnes. Si vous regardez un peu la répartition des hôpitaux en *intra-muros versus extra-muros*, il y a un vrai souci d'aménagement du territoire.

Les Tutelles en général n'ont absolument pas le souci de leur coordination. Nous sommes dans quelque chose de dramatique. En Val-de-Marne ou en Seine-et-Marne, il y aura les retraites de nos collègues à

gérer, et la formation des étudiants qui a effectivement un territoire à couvrir en termes de kilométrage qui n'est pas raisonnable. Nous intégrons également les infirmières dans le cursus de la Médecine... Vous avez vu sur cette carte : ce n'est pas raisonnable.

J'entends parler de l'aménagement du territoire depuis que je suis à la Faculté de Médecine, mais les projets de CHU supplémentaires sont discutés depuis toujours. Je suis très pessimiste sur la suite. Pour vous donner un exemple, pour l'hôpital 2012, l'enveloppe était de 2 Md€ ; aujourd'hui, elle est de 500 M€, réduite à 1,5 M€ d'un coup, pour la remise à niveau des hôpitaux ou des facultés. C'est terminé, il n'y aura pas d'investissement...

M. ZEHOU.- C'est très important. On appelle les sites comme Sénart des sites délocalisés, mais nous préférons parler de sites de proximité. Aujourd'hui, les étudiants considèrent leur formation selon l'offre qu'on leur donne. Pour les Universités qui sont en Seine-et-Marne, la seule offre crédible est le site de Sénart, parce qu'il n'est plus possible aujourd'hui pour les étudiants, à Melun-Sénart ou dans ce genre de région, de pouvoir monter dans les grands pôles comme Paris, ou même la région proche : ils n'en ont pas les moyens financièrement. Il n'y a pas de logement étudiant.

Le Service public de l'Enseignement supérieur a donc cette mission de créer ce groupe à proximité et d'étoffer l'offre. Aujourd'hui, les étudiants ne peuvent choisir que l'offre qu'on leur propose. Je pense donc qu'il est très important de faire en sorte que ces sites de proximité grossissent pour permettre à ces étudiants d'avoir un vrai accès à l'Enseignement supérieur...

M. ISRAEL.- Je voulais aller dans le sens des observations qui ont été présentées, et simplement ajouter quelques mots sur l'implication de la Faculté de Droit et de l'UPEC sur le site de Fontainebleau. Cela donnera lieu à un débat autonome le moment venu, mais puisque nous parlons globalement de la Seine-et-Marne, je crois que la Faculté de Droit a choisi il y a trois ans maintenant de se déployer modestement, mais réellement sur le site de Fontainebleau.

Nous avons en effet sur ce site une conjonction assez intéressante qui se traduit d'abord par un engagement de la ville qui est tout à fait réel ; non seulement un engagement d'accueil théorique, mais aussi avec des possibilités de locaux. Cela peut poser des problèmes de coût ; en tout cas, il y a une offre de locaux. Je pense que cette offre devrait être à la fois sur le plan des locaux universitaires et sur le plan de l'accueil des étudiants.

Je parle sous réserve, mais il me semble que le maire avait dit qu'il y aurait une station TGV à Fontainebleau. Je ne sais pas si c'est exact ou non, mais cela a été évoqué. Si c'était le cas, cela faciliterait beaucoup ce que certains ont évoqué, sur le fait que la localisation de la Seine-et-Marne sud se trouvait très bien placée pour drainer une partie des populations étudiantes de Seine-et-Marne, mais aussi d'un cercle plus large à la fois vers le centre et vers la périphérie.

Nous savons aujourd'hui que, avec l'offre de formation qui est la nôtre, c'est-à-dire bien réfléchie et sans être une offre tous azimuts pour le plaisir de faire une offre, mais en allant chercher des choses concrètes, nous pouvons avoir une carte à jouer extrêmement intéressante.

C'est ce que nous avons commencé à faire avec une licence professionnelle, ce qui est tout un programme du côté de la Faculté de Droit : une deuxième licence professionnelle accueillie par l'IUT dans ses locaux, avant peut-être de nous trouver dans d'autres locaux.

C'est donc un problème d'aménagement du territoire.

M. SAVY.- Merci pour cet exposé réfléchi. Cela ne vaut pas seulement pour le cas qui nous intéresse aujourd'hui, c'est-à-dire les rapports entre l'Université et le territoire. L'UPEC est une Université multi sites, y compris en dehors du Val-de-Marne, et sur le rapport au territoire qui change notamment pour ce qui est du recrutement des étudiants selon les niveaux. En L, les problèmes ne sont pas les mêmes qu'en M1 ; en M1 et M2, ce n'est pas pareil, et en Doctorat *a fortiori*, les territoires de recrutement d'étudiants - sans parler des enseignants - ne sont pas du tout les mêmes.

Il est donc pertinent en effet d'étoffer l'offre à Sénart, sans dupliquer des choses qui existent ailleurs et sans être en sous-capacité, mais en essayant de trouver au contraire les correspondances. J'insisterai sur la fonction Logistique et le transport qui a été mentionné dans le diagnostic du territoire, mais pas dans les enseignements, alors qu'il y a là une tradition et une formation professionnelles. L'héritière d'un institut universitaire professionnalisant n'existe plus, mais nous avons une licence L3.

Nous sommes tout disposés, en tant que spécialité Transport d'un Master d'urbanisme et d'aménagement des transports UPEC Marne-la-Vallée Ecoles des Ponts, à établir la passerelle et les complémentarités, y compris à délocaliser quelques enseignements et quelques cours d'approfondissement qui pourraient avoir lieu sur le site de Sénart. Nous avons déjà envisagé des collaborations. Je crois que c'est une bonne dynamique, nous sommes prêts à y contribuer.

M. ARDOIN.- Pour faire écho à Monsieur WOLKENSTEIN du côté étudiant, l'ouverture du 77 de manière générale est un des grands axes de l'école de Santé mené par la Faculté de Médecine. C'est vraiment une nécessité pour les étudiants. Actuellement, nous arrivons à saturation en capacité d'accueil des premières années et en places de stage. Pour moi qui suis en quatrième année, je vois qu'il est plus en plus dur d'avoir des places de stages. L'ouverture sur le 77 et sur les hôpitaux de Meaux et de Gagny est vraiment une chance pour nous, puisqu'il s'agit vraiment de permettre une meilleure qualité de formation pour des étudiants qui habitent le 77, soit moins de transport avec un endroit où il y a de la place. Il peut y avoir des logements étudiants et justement des incitations.

C'est vraiment quelque chose de plébiscité pour nos premières années, avec le site de Torcy. Je sais qu'il a été visité il n'y a pas très longtemps par notre Doyen.

M. WOLKENSTEIN.- Nous aurons une formation à deux vitesses, il faut que vous en ayez conscience. Vous aurez en *intra-muros* des étudiants formés dans des hôpitaux universitaires, et vous aurez en *extra-muros* des étudiants formés dans des établissements hospitaliers purs, conventionnés. Nous sommes certes dans la compensation, mais nous sommes dans une formation qui n'aura pas des chances égales en *intra* et en *extra-muros*.

Mme FAURE.- Nous avons eu le débat sur le transport en décembre l'année dernière, sur la ligne D, avec le problème de l'arrêt au Vert-de-Maisons. Un groupe de travail devait se mettre en place. C'est un gros problème puisque ceux qui prennent les transports vers Sénart doivent s'arrêter à Villeneuve-Saint-Georges et attendre la correspondance pour aller à Sénart. Cela nous oblige systématiquement à nous déplacer en voiture.

Je crois que le problème est cette ligne D, qui est quand même l'axe qui relie Créteil à Melun. Il n'y aura pas d'enseignants qui iront faire le trajet. Nous le voyons en ce moment, nous faisons une action pour essayer de promouvoir la liaison secondaire supérieure sur Sénart. Très peu d'enseignants de l'UPEC, qui

doivent aller là-bas voir des collègues du Secondaire, ont envie d'y aller. Je peux vous assurer que c'est une corvée.

M. DUFEU.- Nous avons une réunion avec M. SERNE. De plus, le STIF se préoccupe de l'amélioration et a promis des financements importants pour l'amélioration de la ligne D. C'est vrai que c'est un des soucis, notamment de Sénart, dans le développement de la ville nouvelle de Sénart : que la ligne D soit plus performante qu'elle ne l'est.

Mme LA PRESIDENTE.- Il y a deux choses dans ce que dit Joëlle FAURE. Il y a la performance de la ligne D et l'arrêt. Nous vous ferons peut-être passer, Madame RICHARD, une note sur ce sujet. Une réunion s'est tenue avec M. SERNE, mais la lourdeur de la Région et du STIF vaut largement celle de notre Université, ce qui est normal. Vous imaginez bien que la transformation du fonctionnement du STIF doit être lourde... Nous avons donc fait ce qu'il y avait à faire. Maintenant, nous n'allons pas faire 15 réunions pour expliquer à M. SERNE - il en est parfaitement convaincu - que nous aurions besoin d'un accès direct sans arrêt à Villeneuve-Saint-Georges et sans avoir à changer par la ligne D pour arriver à Sénart.

L'amélioration du service de la ligne D est une autre question, qui par ailleurs est un vrai sujet.

Je propose, Madame RICHARD, puisque nous avons déjà travaillé sur ce point, de faire passer une petite note.

M. DUFEU.- La gare Carrefour Pompadour est en voie de réalisation et peut donner une fréquence plus importante d'arrêts. Comme la gare Carrefour Pompadour est reliée au Tvm, c'est aussi intéressant.

Mme PONTIER.- Ce sont des projets à 10 ans.

M. DUFEU.- C'est à quelques années, dans deux ou trois ans.

Mme CHEVALIER.- Comme tout le monde, je suis persuadée qu'il y a besoin de sites comme le Campus de Sénart, parce que c'est vraiment un lieu d'aiguillage et d'aspiration d'étudiants à l'Enseignement supérieur et à la Recherche. Or c'est destiné au premier cycle pour le moment, comme nous l'avons vu avec les statistiques, notamment sur les masters.

Je reviens à cette question des transports, puisque nous avons ici des élus du Conseil Général. Il se trouve que j'enseigne beaucoup à Sénart et un peu à Marne-la-Vallée. J'ai été responsable d'un IUP à Sénart, et je peux voir que nous avons d'immenses difficultés pour les niveaux master à faire venir des intervenants extérieurs de Paris, etc. Comme nous venons de le dire, il est très difficile pour les gens de venir faire quelques heures de cours. Il faut le savoir : il y a deux trains par heure pour aller à Sénart. Nous n'arrivons pas à faire venir des intervenants extérieurs et des professionnels, qui ont des agendas très remplis, etc. C'est donc aussi un frein pour développer des masters qui se tiennent.

J'ai bien entendu que nous aurions enfin une bibliothèque qui allait être digne de ce nom. Il faut aussi des services pour les étudiants, et que ce soit un vrai campus. Je comprends bien que cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. La comparaison entre Marne et Sénart est frappante de ce point de vue. Nous avons un RER toutes les 10 minutes. Nous pouvons donc faire venir des intervenants de l'autre bout de Paris - en plus, c'est le RER A - pour faire un cours et revenir. A Sénart, dans les conditions actuelles de transport, notamment de transport en commun, nous ne pourrions jamais ouvrir des masters et faire en sorte que les enseignants se déplacent pour faire des interventions.

Je co-organise un séminaire de l'Association française de Sociologie : pas une seconde je ne pense les

organiser à Sénart, alors que les étudiants seraient intéressés.

Mme RICHARD.- J'ai écouté avec attention, il me semble que c'est assez convergent.

Mme MAGNE.- Nous ne sommes pas inertes sur ce sujet. Madame BONNAFOUS a évoqué le STIF, et nous avons une réunion le 5 décembre à l'échelle du département, du STIF, etc., pour reposer ces questions d'accessibilité à Sénart. Elles sont réelles, c'est la vérité.

Mme LA PRESIDENTE.- Porter à notre connaissance cette date est une bonne chose ; vous pourrez ainsi faire référence à ce conseil et à ses interventions.

Mme CHEVALIER.- J'aurai une question sur le Campus prometteur de Paris Est. Y a-t-il une partie qui concerne cette zone de la Seine-et-Marne ? D'après la carte que vous avez montrée, nous nous demandons un peu où les gens du côté de Provins peuvent aller... Vont-ils dans d'autres départements, ou ne vont-ils pas à l'Université ? En Seine-et-Marne, il existe une vraie disparité du territoire, avec des zones où les gens accèdent aux études supérieures à peu près comme partout en Ile-de-France, et d'autres où ils sont vraiment dans l'impossibilité d'y aller.

Sur les Campus prometteurs, pour Paris Est, l'Etat était prêt à mettre 50 M€ dans le cadre de contrats PPP, ce qui est moins intéressant à mon avis. Visiblement, il est prêt à mettre de l'argent. Il me semble que ce n'est pas l'UPEC avec les moyens qui ont été définis au moment du passage au RCE, en ayant un plafond d'emplois, une masse salariale, etc., qui peut permettre ce doublement...

Mme LA PRESIDENTE.- Le Campus prometteur a été fait en 2008. Ce n'est pas du tout un plan de fonctionnement, de masse salariale ou d'emplois. Nous sommes sur de l'investissement immobilier.

La question était de choisir nos priorités dans le Campus prometteur. Cela a été fait. Il y avait une demande du PRES Université Paris Est, sur le site de Marne-la-Vallée, et une autre sur le site de Créteil. A Marne-la-Vallée, je ne me souviens plus du détail... Cela ne nous concerne pas directement ; je ne me souviens plus du nom des bâtiments, mais ce n'est pas le sujet. Nous avons entre autres le bâtiment Bienvenue, mais il n'y avait pas que cela.

Sur Créteil, nous avons mis en priorité la construction d'un site Lettres Sciences humaines pour désengorger le bâtiment administratif, qui continue à accueillir à la fois des services à l'étudiant, un morceau de la Fac des Lettres et tous nos services administratifs. Je distingue les services à l'étudiant, les services à l'usager que sont les services de formation continue, le SCIO, la Scolarité, etc., des services administratifs proprement dits : ils ont les fonctions supports, mais aussi toute la fonction Patrimoine, la fonction RH, la fonction financière et comptable, et toute la présidence, les Vice-présidents, etc. Au milieu de cela, nous avons les trois quarts de la Fac des Lettres. Cette situation perdure depuis la construction de l'Université.

C'était déjà une demande dans le CPER, que nous continuons à formuler de projet en projet ou que, progressivement, nos priorités soient traitées.

Le bâtiment de Lettres et Sciences humaines devrait accueillir à la fois la Fac des Lettres et la partie Sciences de l'Education, qui reste encore dans le bâtiment de la pyramide, en location à 1,8 M€ par an. C'était une demande du CPER qui n'a pas été satisfaite, alors que nous l'avons faite en 2006. Nous l'avons donc logiquement représentée dans l'ordre de nos priorités au Campus pour un financement à hauteur de 60 M€ sachant que, sur Sénart, le bâtiment tertiaire est en cours, etc. D'ailleurs, le problème est moins

foncier et immobilier sur Sénart que d'emplois. Nous ne sommes pas dans la même situation.

Que s'est-il passé du plan Campus ? L'Etat a dit qu'il fallait que les régions s'engagent à hauteur de l'Etat. La région Ile-de-France nous a dit qu'elle soutiendrait Paris Est, qui serait une de ses priorités. Nous avons fait le choix à l'UPEC - que je regrette un peu parfois, mais que je pense politiquement juste - de ne pas faire de PPP. Il devait y avoir 50 M€ à l'Etat et 50 M€ pour la Région. Marne était partante pour le PPP, et nous n'étions pas partants. Nous avons donc fait ce choix de laisser partir les 50 M€ PPP de l'Etat sur Marne-la-Vallée. Nous sommes toujours en attente des 50 M€ de la Région.

Entre temps, les relations Région/Etat n'ont pas été au summum de leur qualité, mais cela s'est un peu arrangé depuis que Mme PECRESSE n'est plus ministre de l'Enseignement supérieur. Vous connaissez quand même le contexte politique, mais nous n'en sommes pas responsables ici. Cela n'a cependant pas aidé à la résolution du sujet.

Je ne critique pas, j'explique simplement où nous en sommes. La Région de fait n'a jamais vraiment abondé le plan, et même refuse quasiment d'employer le terme ; elle n'a donc jamais voulu abonder le plan Campus. Nous sommes toujours avec notre projet à 50 M€ de Fac de Lettres et Sciences humaines. Aujourd'hui, ce projet est réintroduit, et c'est une discussion que nous avons eue avec Mme THIS SAINT-JEAN à de nombreuses reprises. Nous avons eu des petits déjeuners avec elle pendant des heures pour en discuter.

Finalement, ils nous ont expliqué qu'ils ne voulaient pas dire qu'ils finançaient le plan Campus, mais qu'ils étaient d'accord pour réinsérer ce projet. Je comprends le raisonnement : ils disent qu'ils ne sont pas à la traîne de l'État, et ils nous disent par ailleurs qu'ils comprennent notre urgence d'avoir enfin un jour un vrai pôle Lettres et Sciences humaines, que nous n'avons pas à l'UPEC. Ils nous ont dit de le mettre en premier dans notre demande à la Région dans le contrat du PRES, puisque le PRES fait que la Région Ile-de-France ne veut plus contractualiser sur l'Immobilier qu'avec les PRES. M. HUCHON a signé un contrat avec l'ensemble des Présidents de PRES ; maintenant, nous sommes en train d'en travailler le contenu.

La Région nous a donc demandé de mettre ce bâtiment, qu'elle ne peut pas abonder pour des raisons politiques au titre du Campus, en priorité dans la demande du PRES UPE à la Région, dans le cadre des financements investissements 2013-2020.

C'est ce que nous avons fait. Il n'y aura peut-être pas de CPER, si nous avons bien compris. Vous savez que les grands projets immobiliers étaient financés par le CPER, Contrat de Projet Etat-Région. On nous dit qu'il n'y aura plus de CPER et que chacun mènera sa vie : l'Etat d'un côté et la Région de l'autre.

Nous avons bien fait valoir à la Région le fait que nous ne pouvions pas mettre ce projet au même niveau que les autres. Il doit être financé *a priori*, il n'a pas à être compté deux fois dans l'enveloppe. Je crains qu'il ne repasse dans l'enveloppe, et que finalement ce Campus n'ait rien... Nous en sommes donc là.

M. DUSSABLE.- Vous avez présenté les projets de développement en prolongement de ce qui existe ou des réponses à un manque d'opportunité. Ne serait-il pas intéressant d'enclencher une dynamique en définissant un périmètre idéal à Sénart, qui entraînerait des attractivités, avec un objectif de visibilité des formations, de manière à avoir un horizon à définir qui présenterait un intérêt pour tous les acteurs ?

M. NICOLLE.- En un mot, d'ici la fin de l'année 2013, l'Université Paris Est Créteil aura à produire des éléments pour le projet du futur contrat quinquennal. Il serait fortement souhaitable que, dans ce

contexte, nous trouvons une place significative pour le développement des Universités en Seine-et-Marne, notamment de Sénart. Une perspective à 10 ans, en y associant l'ensemble des acteurs concernés par cet objectif de formation, semble être ce qu'il faut. Il faut un schéma directeur de développement pour l'UPEC à Sénart, à l'horizon de 10 ans.

Nous en avons eu un initialement, au début des années 90. Celui-là a vécu et a donné ce qu'il pouvait donner. Il va être temps d'en reconstruire et d'en travailler un deuxième tous ensemble.

M. METER.- Il y a eu un schéma directeur de l'UPEC à Sénart, qui a donné une augmentation de 80 % du nombre d'étudiants et de 250 % du nombre de formations proposées sur le site, avec l'arrivée des licences professionnelles.

Mme PONTIER.- Je propose, Madame la Présidente, que nous passions au point 2 : cession du bâtiment de Torcy.

2.2 - Cession du bâtiment de Torcy par le Conseil Général de la Seine-et-Marne

Mme LA PRESIDENTE.- Jean-François DUFEU présente ce sujet, qui a déjà été présenté, mais qui n'avait pas été voté à un premier CA au mois d'avril, parce que je crois que le dossier n'avait pas été présenté de façon suffisamment précise.

Nous allons présenter ce sujet, en présence de la représentante du Conseil Général.

M. DUFEU.- Le site de Torcy a été mis à disposition de l'UPEC par le Conseil Général du 77 en 2007, suite au rattachement de l'IUFM de l'Académie de Créteil à notre Université. Nous avions deux sites d'IUFM sur Melun. Ce n'était pas raisonnable en termes d'offres de formation pour les stagiaires et le personnel de l'IUFM. En accord avec le Conseil Général, nous avons donc choisi de répartir les deux sites d'IUFM sur la Seine-et-Marne : l'un est à Melun, et le deuxième site est revenu au Conseil Général. Le Conseil Général nous a permis de nous implanter à Torcy dans un collège désaffecté.

C'est un collège tout à fait exploitable directement, bien sûr, mais qui nous permet d'avoir une implantation à Melun. Ce bâtiment a une surface totale de 5 000 m². C'était un collège 600, sur une parcelle de 14 000 m² de terrain.

Le site accueille des formations initiales en master, des formations de professeurs des écoles stagiaires et des professeurs de lycée, des formations continues pour les titulaires et des formations continues de second degré.

Le Conseil Général souhaite céder ce terrain et ce bâtiment à l'Université, dans la mesure où il n'a pas à assurer éternellement la propriété de ce bâtiment. Il s'agit de le mettre à disposition du Service public d'enseignement. La proposition est de céder le bâtiment à l'Université. S'il est dans le domaine public, il est de fait inaliénable et imprescriptible.

Mme GAKI.- La cession de ce site et de ce bâtiment ne change rien aujourd'hui en termes de modalités. L'Université est une personne publique. Le site appartiendra donc toujours à la personne publique, qui sera son propriétaire. Du fait de son affectation au Service public d'Enseignement supérieur et du fait de son appartenance à une personne publique, ce site sera toujours régi et protégé par la domanialité publique. C'est exactement le cas de nos autres bâtiments.

Il est inaliénable, il ne peut pas être cédé ou vendu. On ne peut pas donner des droits réels sur ce

bâtiment. Il est imprescriptible, c'est-à-dire qu'on ne peut pas être exproprié de ce bâtiment. Une mairie ne peut pas faire un acte d'expropriation sur un bâtiment qui appartient au domaine public.

M. DUFEU.- Comme tous les bâtiments, l'Université exerce et exercera sur ce bâtiment les obligations du propriétaire vis-à-vis de ce bien. Que l'Université soit propriétaire ou affectataire ou non, dans tous les cas, elle exerce les droits et obligations du propriétaire.

Pour que cette cession du Conseil Général 77 vers l'Université puisse se faire, le Conseil Général a acquis le terrain d'assiette du bâtiment qui appartenait à l'EPA Marne, l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne. Il cède donc entièrement terrain et bâtiment.

Il est demandé au CA d'approuver la cession de l'ensemble immobilier de Torcy à l'Université.

Mme LA PRESIDENTE.- Un mot, Madame RICHARD, sur la politique du Conseil Général sur ce sujet ?

Mme RICHARD.- C'est une opération qui a déjà une certaine antériorité. Ce bâtiment est mis à disposition et l'exercice des responsabilités propriétaires a été pratiquement transféré en même temps. Pour nous, la situation aujourd'hui est assez neutre. A l'époque, lorsqu'une convention avait été signée avec l'Université, il avait été convenu d'une cession. C'est l'opération que nous sommes tout à fait prêts à faire, sous réserve d'une délibération de l'Université en ce sens. C'est ce que nous attendons.

Vous savez que, pour ma part malheureusement, les évocations de l'IUFM ont été quand même remises en cause. Tout à l'heure, des chiffres ont été donnés sur le nombre d'étudiants qui fréquentaient l'IUFM, qui en témoigne. Si une utilisation propre à l'évolution et au développement du Service public de l'Enseignement supérieur en Seine-et-Marne pouvait être trouvée à ce bâtiment, nous en serions bien aise.

Il a été évoqué tout à l'heure, à travers la visite du Doyen de la Faculté de Médecine, la possibilité peut-être d'y installer la première année de Médecine. Si cela pouvait être, cela répondrait vraiment à un souhait extrêmement fort de notre part. Je ne sais pas si la forme juridique d'une cession a une importance quelconque par rapport à ces développements. Pour nous, elle est une simplicité.

Mme LA PRESIDENTE.- Pour vous, c'est une question de bilan : il s'agit de ne plus avoir les bâtiments dans votre bilan.

Je voudrais confirmer que nous sommes en train de travailler en ce moment - cela avait déjà été expliqué ici dans le cadre de votre présence en Seine-et-Marne - la question de l'accueil à proximité d'une partie des étudiants seine-et-marnais de la Fac de Médecine, mais non la délocalisation de notre première année. Nous avons plus de 1 000 étudiants dans les amphithéâtres de Médecine qui suivent leur cours en grande partie en visioconférence, puisque nous avons un enseignant pour trois ou quatre amphes.

La question est d'ouvrir une première année avec une proximité pour les étudiants seine-et-marnais de cette zone, puisque nous revenons sur les problèmes de transport. Nous sommes effectivement en train de travailler sur un partage des locaux de Torcy, qui sont sous-utilisés. Je remercie donc une fois de plus Didier GEIGER. Le site de Torcy n'accueillait jusqu'ici que l'IUFM et pourrait donc à la rentrée prochaine accueillir une centaine d'étudiants de la Fac de Médecine, et non pas à Val d'Europe comme nous l'avions imaginé au départ - en tout cas, tant que nous n'avons pas des bâtiments neufs, puisqu'il y a un coût important. Là, nous sommes chez nous, mais avec un réaménagement qui n'a rien à voir en termes de coûts.

M. DUFEU.- Dans la négociation avec la région Ile-de-France dont parlait tout à l'heure la Présidente, un

bâtiment est prévu et est en négociation sur Val d'Europe pour l'accueil de l'école de Santé, pour plus tard. Le site de Torcy nous permet donc une transition et pourra s'ouvrir dès la rentrée pour une centaine d'étudiants.

Mme RICHARD.- En complément, il y a une subvention de 200 000 € pour des travaux à effectuer sur ce site, à affecter en fonction des demandes de l'IUFM.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Sur la question de la domanialité, si j'ai bien compris, le Conseil Général était soumis aux mêmes règles. Or vous venez de nous expliquer que les bâtiments étaient inaliénables et ne pouvaient pas être vendus ou cédés. Nous arrivons à une opération de vente. Je ne comprends pas.

M. PICARD.- Je parle sous le contrôle de mon collègue juriste, mais cela fait partie de la domanialité publique. C'est inaliénable, mais c'est une question que j'avais éventuellement abordée : comment font-ils alors pour vendre ? Il existe des dispositions dans le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques - CG 3P -, qui permet directement des cessions d'éléments du domaine public entre des personnes publiques.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Pour l'UPEC, accepter ce bâtiment aura des conséquences sur l'amortissement.

Mme GAKI.- Non, ce sont des bâtiments déjà inscrits...

Mme PASQUIER.- Il n'y a aucune conséquence, c'est déjà dans notre bilan.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous avons compris que c'était neutralisé. A partir du moment où nous sommes propriétaires, je ne vois pas pourquoi ce serait neutralisé.

Mme PASQUIER.- Ce sera toujours neutralisé, cela ne change rien.

M. PICARD.- L'incidence financière est théoriquement nulle, mais des travaux de gros œuvre étaient à la charge du propriétaire dans le cadre de la mise à disposition.

Mme GAKI.- Non, les travaux de gros œuvre n'étaient pas à la charge du propriétaire. L'Université, pour tous les bâtiments dont elle est affectataire, a toutes les obligations, mais pas les droits, du propriétaire.

M. PICARD.- L'incidence financière est donc nulle.

Mme PONTIER.- Oui.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Cela n'a pas beaucoup d'incidences pour l'Université, mais cela n'en a pas non plus beaucoup pour le Conseil Général. Vous pouvez donc le garder, cela ne vous change pas la vie.

Pour finir, la position des élus FSU a été déjà donnée la dernière fois. Il n'est pas question de commencer à mettre le doigt sur la dévolution du patrimoine, même pour 1 € symbolique, et de devenir propriétaire du premier bâtiment de l'Université.

M. TOLLET.- Il n'est pas possible que ce transfert de propriété n'ait aucune conséquence, bien évidemment. Si la loi LRU prévoit à terme une dévolution totale du bâtiment de nos Universités, c'est pour en faire ce qu'on en voudra : une vente ici ou une cession là, en fonction des aléas du financement des Universités.

Le danger est là, quand même. J'aimerais que nous ne mélangions pas dans le débat l'utilisation que nous faisons du bâtiment avec ses possibilités, l'investissement, le développement de l'Enseignement supérieur dans la Seine-et-Marne - c'est un autre sujet important, nous en sommes tout à fait convaincus -, et la question qui nous est posée de cette dévolution, avant que nous ne l'ayons votée ici. Nous n'avons jamais

voté la dévolution du patrimoine. C'est donc un précédent que nous allons faire ici.

Puisque l'Etat est propriétaire de tous les bâtiments de l'Université, pourquoi le département de la Seine-et-Marne ne cède-t-il pas le bâtiment à l'Etat pour l'Euro symbolique ?

Mme LA PRESIDENTE.- Il n'en veut pas.

M. TOLLET.- On nous force la main, je ne suis pas d'accord.

Mme LA PRESIDENTE.- L'Etat n'est pas en train de récupérer du patrimoine, que souvent d'ailleurs il a très mal géré. L'Etat a des collèges et des lycées qui, depuis qu'ils ne sont plus sous sa responsabilité, se sont nettement améliorés. Par ailleurs, il y a d'autres bâtiments parmi les nôtres qui ne sont pas propriétés de l'Etat. Nous avons des statuts très divers, y compris une partie sans statut.

M. SAVY.- Je voudrais redonner la parole à Madame DEVILLE-CAVELLIN. Je n'ai pas bien compris ta déclaration : dès lors que c'est inaliénable, quel est le problème de fond ?

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- C'est de devenir le propriétaire d'un bâtiment. Ce sera un précédent pour l'UPEC.

M. SAVY.- Nous le sommes déjà.

Mme GAKI.- Toutes les Universités de Paris sont en indivision propriétaires d'un certain nombre de bâtiment, dont l'UPEC.

M. TOLLET.- C'est l'Etat qui est propriétaire des bâtiments, non l'Université.

Mme GAKI.- Non, ils sont propriétaires.

Mme CHEVALIER.- Je l'avais dit au mois de mars, et je le redis aujourd'hui : il y a un vrai problème politique pour nous, administrateurs. On nous vend la dévolution par appartements, si je puis dire, avec la complicité - ou la volonté, je n'ai pas bien compris son rôle - du département... Il y a une vraie question sur laquelle nous n'avons pas eu un débat de politique général d'établissement. Je l'avais dit au mois de mars, et le dossier n'est pas plus mûr puisque nous n'avons pas eu de discussion générale sur ce point. Pourquoi ne pas commencer par cela ?

Il y a une vraie question, et il faut avoir un vrai débat collectif autour de ce sujet avant de prendre une décision sur un type d'appartenance de ce genre. Une vraie question politique se pose, nous ne pouvons pas faire comme si elle n'existait pas.

Mme LA PRESIDENTE.- Dans les Universités qui ont demandé la dévolution du patrimoine, c'est un tout autre dossier. Pour l'instant, l'UPEC ne s'est pas positionnée sur ce sujet. Quand on demande la dévolution du patrimoine, il y a peut-être un an ou un an et demi de préparation au dossier. Ce n'est pas du tout ce sujet.

Maintenant, chacun peut voter comme il veut, et je comprends qu'on puisse voter contre. J'ai une demande depuis un an et demi du Conseil Général de faire voter dans mes instances la cession de ce bâtiment. C'est le sujet ; ce n'est pas ce qu'on appelle la dévolution du patrimoine, qui n'a rien à voir avec cela. Pour la dévolution du patrimoine, il y a une estimation entre l'Etat et nous du coût des bâtiments. On revoit le domaine, on évalue les amortissements, il y a une dotation de l'Etat... Cela n'a rien à voir, c'est une tout autre méthode de travail.

Nous sommes là sur une demande du Conseil Général, et on dit oui ou non ; le Conseil Général en tirera

les conséquences, mais nous votons sur ce point, parce que cela fait un an et demi que je dois lui répondre.

Mme RICHARD.- Vous avez bien entendu que c'était un collège. Les collèges font partie des compétences des Conseils Généraux, à titre tout à fait essentiel et déterminant. Le Conseil Général n'a aucune compétence sur l'Enseignement supérieur. S'il intervient, c'est par volontarisme. J'indiquais tout à l'heure qu'il y avait une subvention pour procéder à des travaux. Là, nous sommes dans le domaine de la libre option et du désir de soutenir l'Université pour qu'elle puisse effectivement se développer sur ce territoire. Nous, Conseil Général, n'avons aucune raison de garder un bâtiment qui a trouvé sa vocation dans l'Enseignement supérieur. En être propriétaires nous poserait aussi problème à long terme. J'aimerais que vous entendiez aussi cela et que vous ne considériez pas que c'est un cadeau empoisonné... En tous les cas, nous nous étions défaits de la responsabilité des travaux importants qui pourraient être nécessaires. Effectivement, c'est dans nos documents, il existe. Nous souhaitons pour autant qu'il soit affecté à l'Enseignement supérieur.

S'il y avait un vote négatif, nous chercherions peut-être d'autres voies, mais cela nous poserait certainement un problème.

Etant depuis peu au Conseil Général, j'ai demandé s'il y avait dans l'historique des éléments particuliers. Dans les services, ma question n'a pas été comprise. On m'a demandé quel était le problème.

Mme GAKI.- Concernant la question que vous avez posée, la loi LRU ne concerne que les biens appartenant à l'Etat. Torcy ne sera jamais concerné par cette question dans ces termes. Dans les termes de la dévolution et de la loi LRU, ne peuvent être concernés que les bâtiments, les sites ou les terrains qui sont actuellement propriétés de l'Etat. Tous nos autres bâtiments dont nous sommes aujourd'hui affectataires et dont les Conseils Généraux sont propriétaires ne sont donc absolument pas concernés.

M. TOLLET.- C'est la même logique. J'ai une autre remarque à formuler. Actuellement, nous ne payons pas d'impôts sur les bâtiments qui ne nous appartiennent pas, mais qui appartiennent à l'Etat. Nous allons donc payer forcément des impôts sur ce bâtiment.

Mme GAKI.- Non...

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous n'avons pas bien compris quel était le problème pour le Conseil Général de garder la propriété du bâtiment.

De plus, s'il s'agit d'une cession. Il me semble que les règles communes s'appliquent, c'est-à-dire qu'il faut avoir un peu plus d'informations avant d'accepter d'être propriétaires d'un bien : par exemple, tous les diagnostics qu'on demande pour n'importe quel bâtiment, l'amiante, etc. Devenir propriétaire a des conséquences.

Mme GAKI.- Nous sommes déjà affectataires, nous avons tout cela.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous ne l'avons pas là.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous avons des visites de sécurité. Je rappelle quand même que Madame GAKI, en tant que Directrice du Patrimoine, est responsable de la sécurité de tous nos locaux, et il y a régulièrement des visites. Quel que soit le statut des locaux, ce n'est pas un problème. Nous ne sommes pas en train d'acheter un appartement dans une agence immobilière, ou de faire faire les vérifications habituelles de l'amiante ou du plomb. Nous sommes dans un bâtiment qui est régulièrement visité par les commissions

de Sécurité, qui l'a été comme tous nos bâtiments, et qui répond aux normes.

Mme FAURE.- Lors du dernier CA, nous avons déjà eu le débat. Il était convenu que nous mettrions en place une commission de Travail pour y associer les élus aux développements, travaux... Elle ne s'est jamais réunie.

Mme LA PRESIDENTE.- Elle existe.

Mme FAURE.- J'ai encore posé la question... Elle ne s'est pas réunie. Je pense que le Bâtiment commence à être un sujet que nous revoyons régulièrement en CA. Il faut qu'il y ait une commission de travail.

Mme SAINT-CYR.- Elle se réunit depuis un an et demi, avec des représentants des syndicats.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous avons des Directeurs d'UFR... Cette commission se réunit, les comptes rendus sont mis sur le site.

Mme PONTIER.- La commission se réunit, mais ce point n'a pas été traité dans la Commission. Voilà ce que nous pouvons dire maintenant. Il me semble que, à ce niveau, nous sommes en mesure de voter parce que le débat ne pourra pas plus avancer sur la question.

M. PICARD.- J'aurai une question technique indiscrete pour le département. Vous n'allez pas acheter le terrain à 0, mais à 1 € ?

Mme RICHARD.- Il a été cédé.

M. PICARD.- Comment faites-vous en comptabilité dans la mesure où vous achetez un terrain et que vous le cédez à 1 € le lendemain ?

Mme RICHARD.- Il a été cédé par l'EPA, gracieusement. C'est une opération d'intérêt général.

M. PICARD.- Je croyais qu'il avait été cédé au prix du marché...

Mme PONTIER.- Je propose que nous mettions ce point aux voix.

Madame RIOU, pouvez-vous nous donner l'état des procurations ?

Mme RIOU.- Monsieur CEGIELSKI a reçu procuration de M. Gilles ROUSSEL et de M. MIALOT. Madame GUIMEZANES a reçu procuration de Mme CADENAT et de Mme BOURILLON, Monsieur SAVY de M. WOLKENSTEIN, Monsieur PALAU de M. GUARINO, Monsieur JAGOUDEL de M. ARDOIN..

Mme LA PRESIDENTE.- La présidente soumet la proposition au vote. Qui est contre cette cession ?

Le résultat du vote est le suivant : 6 voix contre, 1 procuration contre, 3 abstentions, 1 procuration abstention, 18 voix pour sur 29.

La cession du Bâtiment de Torcy est adoptée à la majorité par les membres du Conseil d'administration.

M. GIRAL.- Nous n'avons jamais les résultats des votes...

Mme LA PRESIDENTE.- Vous ne les avez pas depuis 9 heures 30.

III - PATRIMOINE

M. DUFEU.- Nous avons deux projets d'expertise de bâtiment qui ont été financés :

- Le bâtiment des licences professionnelles du campus de Sénart par le contrat particulier dont nous avons parlé tout à l'heure entre le Conseil Général du 77 et la Région Ile-de-France, à hauteur de 8 M€ ;

- Et une deuxième expertise, sur le bâtiment des animaleries sur le site de la Médecine, financée dans le cadre du traité de Contrat de Projet État-Région, par la région Ile-de-France.

Mme GAKI.- Je vous fais un petit rappel de la procédure que nous avons faite lors d'une précédente séance. La procédure d'expertise existe depuis 2001. Son objectif est de faire valider par le Ministère le projet de construction universitaire afin de vérifier la cohérence du projet immobilier avec celle des formations existantes. Depuis 2003, cette procédure était concentrée au niveau du Rectorat. Le projet doit être voté au sein de l'Université et transmis au Recteur. C'est la raison pour laquelle nous présentons ces deux expertises aujourd'hui.

La décision sera par la suite notifiée au chef d'établissement sous couvert du Recteur, et transmise pour information au Ministère. L'accord sur cette expertise par le Ministère permet de débloquer les crédits Etat et de se positionner sur la maîtrise d'ouvrage d'établissement.

3.1 - Achat du terrain et expertise du bâtiment pour les licences professionnelles à Sénart (projet d'expertise)

Mme GAKI.- Pour la première, il s'agit de la présentation du projet d'expertise pour la construction du bâtiment des licences professionnelles du campus de Lieusaint Sénart.

Aujourd'hui, le site de Sénart accueille environ 2 340 étudiants. Ce pôle offre majoritairement des formations professionnalisées et spécialisées. Les constructions présentes sur le site sont pour autant insuffisantes face au développement de ces formations. L'objectif est à terme d'accueillir 4 000 à 5 000 étudiants sur ce campus.

Sans ce contexte, les Collectivités Locales se sont engagées, dans le cadre du contrat particulier 2007-2013 entre la Région et le département de Seine-et-Marne, à financer la réalisation d'un bâtiment spécifique pour l'accueil des licences professionnelles sur le site. La totalité de l'opération sera financée à hauteur de 8 M€, à parts égales entre la Région et le Conseil Général. La région Ile-de-France assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

M. DUFEU.- Le département de Seine-et-Marne ne souhaitant pas assumer la maîtrise d'ouvrage, les discussions se font entre les deux financeurs, et c'est la Région qui assure la maîtrise d'ouvrage.

Mme GAKI.- Les objectifs de l'opération sont d'accroître et de renforcer l'attractivité de l'UPEC en Seine-et-Marne, et de disposer sur le campus des salles d'enseignement, principalement de travaux dirigés en cohérence avec les effectifs attendus, et d'un amphithéâtre de 200 places pour répondre à la demande globale pédagogique, mais également à l'accueil de conférences.

Le bâtiment qui sera construit sera un bâtiment "basse consommation".

M. DUFEU.- Nous n'avons pas d'amphis de plus de 150 places sur Sénart.

Mme GAKI.- Concernant le site d'implantation, nous voyons ici le campus de Sénart. A ce jour, l'ensemble du site d'Université est propriété de l'Etat et les terrains limitrophes au sud sont propriété de l'EPA, dont celui envisagé pour la construction du bâtiment pour la licence professionnelle. Le terrain d'implantation du bâtiment de licence jouxte le parking de l'Université au nord et l'imprimerie au sud-ouest. La future bibliothèque se situe au nord-est du site.

La surface du terrain est arrêtée pour l'opération à 2 542 m².

M. DUFEU.- Ces terrains ont été négociés avec l'EPA de Sénart de manière à avoir une cohérence dans le site de Sénart.

Mme GAKI.- Vous avez le terrain en rouge.

M. DUFEU.- Pour le site d'IUT, vous avez le bâtiment des IUT dans ces deux cases, la bibliothèque ici à côté des bâtiments A B C, et le terrain réservé pour les licences pros.

Mme GAKI.- Sur les deux diapositives qui vont suivre, vous avez le projet d'aménagement de ce campus.

M. DUFEU.- Nous avons une unité et une proximité des différents bâtiments universitaires, même si nous avons une dispersion sur le site en plusieurs petits bâtiments, parce que les financements arrivent au fur et à mesure.

Mme GAKI.- Sur le programme de l'opération, une étude a été confiée au cabinet COUSIN par la Région Ile-de-France. L'opération a été arrêtée à 1 277 m² utiles, soit environ 2 000 m² en surface nette, avec la création de 85 places de parking.

Sur les exigences environnementales, nous voyons que quatre cibles ont été prévues en "très performants" :

- La relation du bâtiment avec son environnement immédiat ;
- La gestion de l'énergie ;
- La maintenance et la pérennité des performances environnementales ;
- Et le confort visuel.

Ce sont les quatre cibles très performantes du bâtiment, en sachant que nous sommes dans une démarche HQE. Les 14 cibles sont traitées dans la démarche HQE, avec une demande d'avoir quatre cibles plus performantes que les autres.

M. DUFEU.- Nous avons cinq cibles performantes et cinq cibles de base.

Mme GAKI.- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Région, financeur à hauteur de 50 % du projet, l'autre partie étant financée par le Conseil Général du 77. Le projet devra respecter l'enveloppe financière arrêtée qui correspond à 4 370 000 € hors taxes travaux, soit 8 M€ toutes dépenses confondues. Entre le hors taxe travaux et toutes les dépenses confondues, il y a la TVA, mais également tous les diagnostics et les études que nous payons, de maîtrise d'œuvre, de bureau de contrôle, etc., et les différentes révisions de prix entre le début de l'opération et la fin.

Sur le planning, nous voyons que l'étude de programmation a été effectuée entre 2010 et 2011. La consultation mandataire est entre le troisième trimestre 2011 et le deuxième trimestre 2012. Nous avons un concours restreint de maîtrise d'œuvre à partir de juin 2012 pour une année, jusqu'au choix du maître d'œuvre, les études de maîtrise d'œuvre jusqu'au dossier de consultation des entreprises entre le troisième trimestre 2013 et le deuxième trimestre 2014, la consultation des entreprises au deuxième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015, et un objectif de livraison du bâtiment pour la rentrée 2016.

Mme PONTIER.- Y a-t-il des questions ?

M. TOLLET.- 50 % sont financés par la Région et les autres 50 % par le Conseil Général. Ce bâtiment appartiendra donc à qui ?

M. DUFEU.- Le bâtiment est cédé comme les bâtiments construits par les Collectivités Territoriales : à la

fin du chantier, il est cédé à l'Etat.

M. TOLLET.- Pourquoi le précédent ne pouvait-il pas être cédé à l'Etat ? Expliquez-moi. Il y a comme une contradiction majeure, quand même.

Mme PONTIER.- Ce n'est pas le même cas. C'est un bâtiment qui existe déjà et qui se retrouve, par je ne sais quel hasard, dans les mains d'une collectivité qui ne gère pas ce type d'affectation de bâtiment. La Collectivité nous dit donc de le prendre. Ce n'est pas du tout la même chose ici puisque nous sommes dans le cas d'une construction, avec des partenaires qui savent déjà ce qu'ils vont faire du bâtiment. Cela n'a rien à voir.

M. DUFEU.- Les Collectivités Territoriales exercent la maîtrise d'ouvrage ; à la fin de la réalisation du bâtiment, elles le cèdent.

Mme LA PRESIDENTE.- Le Contrat projet Etat-Région est financé moitié Etat, moitié Région. Après, ils se répartissent différemment... Au total, le CPER est une alliance Etat/Région. Sauf quand il y a dévolution générale de patrimoine pour l'Université, c'est transféré à l'Etat.

Mme PONTIER.- Toutes ces questions montrent que nous aurions peut-être besoin d'un CA particulier sur tous les aspects de patrimoine.

Mme LA PRESIDENTE.- Je veux bien, mais entre les CA qui durent huit heures et la multiplication des CA, il y a une difficulté. Il faut donc trouver un juste équilibre, et ne pas recommencer ce qui est fait dans les commissions et dans les CEVU. Sinon, nous n'y arriverons jamais.

M. DUFEU.- Un avis du CA sur ce projet d'expertise est nécessaire pour que la maîtrise d'ouvrage puisse être accordée officiellement à la Région Ile-de-France.

Mme PONTIER.- Y a-t-il un changement dans les procurations ?

Mme RIOU.- M. Pierre SERNE a donné procuration à Madame CHEVALIER et Madame BONNAFOUS a reçu procuration de Mme Marie RICHARD.

La Présidente soumet la proposition au vote.

Le projet est adopté à l'unanimité.

3.2 - Dossiers d'expertise pour le regroupement des animaleries à Henri Mondor

M. DUFEU.- Dans le cadre du schéma directeur immobilier de l'UFR de Médecine, l'Université a mis en priorité la réorganisation des locaux situés dans le bâtiment de cet UFR et les bâtiments de Recherche à l'hôpital Henri Mondor. L'IMRB créé en 2007 par fusion des équipes INSERM regroupe 210 enseignants-chercheurs, 80 personnels techniques et 131 doctorants, et est constitué de 14 équipes réparties en deux pôles scientifiques.

Ces équipes disposent de plusieurs plate-formes communes. La plate-forme Animalerie est une des plate-formes. Dans ce contexte, nous avons négocié dans le 13^e CPER ; nous avons le projet de restructuration de la Faculté de Médecine et de locaux Recherche à hauteur de 25 M€, financés par la région Ile-de-France.

Le premier projet que nous avons avancé est de regrouper les animaleries dans le cadre de ce financement dans un seul site, car nous avons actuellement deux animaleries au sein du bâtiment de l'UFR de Médecine : une animalerie conventionnelle au sous-sol ici qui fonctionne bien, une animalerie affectée au

cinquième étage, et dans des locaux du cadre Henri Mondor, une animalerie conventionnelle, transgénique.

La dispersion de ces animaleries est un frein majeur à la productivité scientifique. Nous avons donc décidé de regrouper toutes ces animaleries en un seul pôle.

Ce regroupement permettra le fonctionnement au mieux de la plate-forme dans une cohérence du développement de la Recherche sur Mondor. Nous avons choisi comme site d'implantation la Faculté de Médecine, dans le cadre de la restructuration de ce bâtiment. C'est une animalerie qui fera au total 800 m² SHON, qui comprendra une animalerie d'élevage, une animalerie d'expérimentation et des espaces partagés. Un cabinet spécialisé nous a aidés dans la programmation de cette animalerie. Nous avons aussi beaucoup travaillé avec l'Ecole Vétérinaire d'Alfort sur ce sujet.

La région Ile-de-France est le financeur de ce projet dans le cadre du CPER. Néanmoins, elle ne souhaite pas s'engager dans le processus de restructuration de ce bâtiment ni de la Faculté de Médecine, et va verser la subvention à l'Université pour réaliser cette restructuration. L'Université sera maître d'ouvrage de cette opération de restructuration.

Les équipements nécessaires à cette animalerie sont de l'ordre de 400 000 € et le financement global de l'animalerie est de 5 M€, toutes dépenses confondues.

Concernant le planning, le programme a été fini en novembre 2011. Le concours restreint de maîtrise d'œuvre est pour le premier trimestre 2012, l'étude des documents de consultation des entreprises est de juin 2012 à mars 2013, la consultation des entreprises se fait en 2013, et la livraison est prévue en décembre 2014.

Le but est de livrer une animalerie le plus rapidement possible dans le cadre des subventions que nous avons au 13^e CPER. Pour cela, nous avons besoin d'une expertise pour que la maîtrise d'ouvrage puisse être confiée à l'Université. L'avis du CA est donc demandé.

Mme PONTIER.- Y a-t-il des questions ?

Mme MILLOT.- Un certain nombre d'enseignants-chercheurs dans les locaux de la Faculté de Médecine ou de la Faculté des Sciences travaillent sur des nanoparticules, et peuvent éventuellement avoir besoin de faire de l'expérimentation animale sur ces nanoparticules. Nous avons en particulier refusé à la Faculté des Sciences de faire des essais sur les nanoparticules dans nos animaleries. Je voudrais savoir si c'est prévu dans le projet sur l'animalerie d'expérimentation.

Mme GAKI.- Il s'agit d'une animalerie A+, soit des animaux exempts des organismes pathogènes spécifiques. Si vos expérimentations rentrent dans ce cadre, c'est possible.

Mme PONTIER.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- C'est une remarque : je demande des documents sous forme papier. Je n'avais pas tous ces documents. C'est un peu délicat, vous nous faites voter sur des choses pour lesquelles nous n'avons aucune information préalable. Nous n'avons pas pu consulter nos mandants...

M. DUFEU.- C'est vrai, parce que nous n'avons pas pu le faire avant.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Il faudrait peut-être le traiter au prochain CA dans ce cas.

M. DUFEU.- C'est une étape importante, pour pouvoir avancer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La président soumet la proposition au vote.

Le résultat du vote est le suivant : 2 abstentions, 27 voix pour sur 29.

Le dossier d'expertise pour le regroupement des animaleries à Mondor est adopté à l'unanimité.

3.3 (3.1) – Achat du terrain et expertise du bâtiment pour les licences professionnelles à Sénart (Achat du terrain)

Mme PONTIER.- Nous avons la proposition d'acquisition du terrain d'assiette pour la création du bâtiment des licences.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- C'est la même chose, nous n'avons pas eu le document...

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DUFEU peut-il résumer l'enjeu ? Le fait que ce soit localisé à tel ou tel endroit ne va pas changer fondamentalement l'affaire.

M. DUFEU.- Le bâtiment des licences professionnelles va être être implanté à proximité de l'IUT. Le terrain d'assiette future de ce bâtiment est un terrain qui appartient à l'EPA, Etablissement Public d'Aménagement de la ville de Sénart. Nous avons négocié avec l'EPA le meilleur terrain d'assiette et le meilleur site. L'EPA souhaite donc vendre ce terrain d'assiette au même prix qu'il nous a vendu le terrain d'assiette de la bibliothèque.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Il faut que ce soit revu au prochain CA... Ce n'est pas un point d'étape comme les précédents.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous pouvez voter contre. En tant que Présidente, je fais confiance à ceux qui travaillent sur ces sujets.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous n'avons pas besoin d'être en CA à ce moment-là... Nous avons un rôle à jouer.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous avons aussi un rôle à jouer. Si vous voulez passer des heures sur tout, nous ne risquons pas d'arriver aux dossiers de fond et les plus intéressants.

Pour vous donner un ordre d'idée, quand le Conseil Général 94 nous a vendu le terrain pour construire la Maison de l'Environnement, nous avons payé 200 000 €. Les cessions ne se font donc pas seulement de certains vers certains. Le Conseil Général nous a vendu le terrain pour que nous puissions construire la Maison de l'Environnement. Cela vous donne donc des ordres de grandeur.

Quand le Conseil Général 94 nous l'a vendu à 200 000 €, nous avons vu que c'était la moitié du prix du marché. Cela nous a été garanti par Dimitra GAKI. Je n'ai pas fait une étude personnelle en tant que Présidente...

M. DUFEU.- Le terrain de la Maison de l'Environnement avait été évalué par FRANCE DOMAINE à 400 000 €.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Le document aurait dû être envoyé il y a une semaine. C'est quand même ainsi que doit fonctionner le CA. Or il ne l'a pas été. Je propose donc que ce point soit vu au prochain CA.

Mme LA PRESIDENTE.- Cela retarde-t-il les travaux ? Si vous voulez voter contre, vous votez contre. Il faut savoir que c'est ainsi que nous prenons du retard. Nous avons des collègues qui assument le travail. L'EPA de Sénart nous fait vraiment de très bons traitements et nous donne régulièrement du terrain. Il faut savoir si nous voulons que les dossiers avancent.

Mme PONTIER.- Nous mettons donc ce point au vote.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Vous allez le représenter au prochain CA ?

M. DUFEU.- C'est compliqué...

Mme GAKI.- La Région risque de ne pas avoir la maîtrise d'ouvrage si nous retardons ce point.

M. DUFEU.- Et le prix est ridicule, il est de 30 000 €.

M. TOLLET.- C'est quand même désagréable...

Mme LA PRESIDENTE.- Nous achetons un terrain à 30 000 € pour construire un bâtiment important pour l'Université. La Région a ses lourdeurs, qui valent largement les nôtres.

30 000 € pour un budget de 224 M€ est vraiment un prix d'ami, et cela conditionne le développement du site de Sénart dans les délais. Vous prenez vos responsabilités, et vous pouvez voter contre.

M. ZEHOU.- La problématique est une question de principe. Sur un dossier tel que celui-là, nous serons fondamentalement pour, mais qui nous dit que nous aurons les informations pour les dossiers plus importants ?

Mme LA PRESIDENTE.- 43 000 € pour une Université telle que la nôtre qui a 238 M€, quand nous connaissons le prix du terrain en Ile-de-France et les enjeux... Les conseillers n'ont pas le temps non plus de s'arrêter sur tout, ou personne ne travaille plus dans cette Université. Si chacun prend le temps de tout regarder dans le moindre détail, je me demande comment nous continuons à faire de l'Enseignement et de la Recherche dans cette Université.

Mme GAKI.- Cette cession du terrain se fait exactement dans les mêmes conditions que celle qui vous a été présentée, pour laquelle nous avons eu le temps de préparer le dossier et qui a été votée ici : celle de la cession de terrain par la ville de Sénart. C'est toujours l'EPA Sénart qui nous le cède, exactement dans les mêmes conditions.

Maintenant, nous pouvons revoir les procès-verbaux du CA, ce sont les mêmes conditions, avec les mêmes propositions financières. Cela ne change donc en rien ce qui a déjà été présenté et voté lors de la construction du projet de la ville de Sénart.

Mme PONTIER.- Il n'y a donc plus de question technique. Si vous voulez refuser de voter, vous en avez le droit. Maintenant, nous passons au vote.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Sur la question du prix, qui est un autre problème, si j'ai bien compris, le Conseil Général négocie mieux puisque l'EPA de Torcy leur a cédé le terrain du collège, pour 1 € symbolique. Même à ce niveau, 40 000 € n'est pas beaucoup par rapport au budget ; par rapport à un particulier, cela semble un prix tout à fait d'ami, mais il n'empêche que nous sommes entre établissements publics, et nous pouvons faire encore mieux...

M. DUFEU.- Nous avons fait mieux, mais les temps changent. Le Conseil Général du Val-de-Marne nous a cédé les terrains gratuitement, maintenant il les cède à un certain prix. La ville de Créteil nous les cède toujours gratuitement. Nous sommes passés de 0,00 € à 13 € le mètre carré. Nous avons négocié pour essayer de baisser le prix ; nous sommes maintenant à 13 € le mètre carré.

Mme GAKI.- Dans ce prix, la viabilisation du terrain est également comprise. Un terrain déjà existant viabilisé n'a aucun frais de viabilisation. Ce terrain n'est pas viabilisé actuellement. C'est un terrain en friche, comme tous les terrains aux abords du campus de Sénart. Ce prix comprend donc la réhabilitation du terrain.

Mme LA PRESIDENTE.- Je sou mets donc ce projet au vote. Je rappelle qu'il existe aussi le refus de vote, qui peut être exercé par les collègues.

Sur ce point, qui est contre ?

Le résultat du vote est le suivant : 1 voix contre, 1 abstention, 1 procuration abstention, 5 refus de vote, 1 procuration refus de vote, 20 voix pour sur 29.

Le projet est adopté à la majorité par le CA.

3.4 (1.4) - Règlement de la situation foncière de la cité internationale universitaire de Paris (CiuP) à la demande de la Chancellerie de Paris

Mme PONTIER.- Ce n'est pas le règlement de la situation financière, mais le règlement de la situation foncière de la cité universitaire.

Vous avez eu un document qui vous a été envoyé. Je laisse donc Monsieur DUFEU présenter ce point.

M. DUFEU.- La situation foncière de la cité internationale universitaire de Paris est très complexe. Il y a des terrains qui appartiennent à l'Université dite de Paris - c'est-à-dire les 13 premières Universités -, des terrains qui appartiennent à l'Etat, et des terrains qui appartiennent à la Ville de Paris, alors que toutes les maisons d'étudiants construites sur ce territoire appartiennent aux Universités parisiennes. Nous sommes propriétaires de ces 13 Universités, et ceci depuis 1931.

Ce domaine de la cité internationale universitaire était sur le Périphérique, qui a été construit à un moment donné sans demande particulière. Une partie du Périphérique est donc sur ce domaine.

La Cour des Comptes s'est inquiétée de cette situation et a demandé un éclaircissement. Cet éclaircissement se traduit par un accord entre la Ville de Paris, la Chancellerie de Paris qui gère les domaines pour les 13 Universités, et l'État, sur une répartition à valeur égale. FRANCE DOMAINE a certifié cette valeur légale à 45,3 M€.

La partie Périphérique est celle-ci, du côté de Porte d'Orléans. Elle va être cédée à la Ville de Paris par l'Etat. La Ville de Paris cède 16 000 m², qui vont permettre la réalisation de 1 600 logements étudiants, car la Ville de Paris a aussi modifié son PLU - Plan Local d'Urbanisme - de manière à pouvoir construire de façon plus importante dans ce domaine. D'autres échanges se font, des petits échanges dus à des problèmes de voiries ici.

De plus, ce lot et celui-là sont réservés à la Ville de Paris pour construire des résidences pour chercheurs et étudiants étrangers. La Ville de Paris a un bail de 60 ans sur cette résidence.

Sur cet ensemble qui était long à négocier et dont nous parlons depuis longtemps dans le landernau parisien à la Chancellerie, nous sommes finalement arrivés à un accord. La ville de Paris apporte 16 000 m² pour un projet de 1 200 logements étudiants, avec la réalisation de logements pour chercheurs pour la parcelle B, que nous avons vue tout à l'heure.

Nous avons :

- L'opération entre la Chancellerie et la Ville de Paris, avec la modification de la Convention de juin 1921 ;
- La cession d'une parcelle de 129 m² pour des problèmes de voirie à proximité du tramway ;

- L'octroi d'un bail de 70 ans pour la résidence Victor Lyon, qui sera restructurée par la Ville de Paris pour l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers ;
- Et finalement l'octroi de 61 droits de réservation à la Ville de Paris sur les constructions à venir.

Nous vous demandons donc d'approuver le dispositif et d'autoriser la Présidente à donner mandat au Recteur-chancelier des Universités de Paris pour signer ces actes.

M. CEGIELSKI.- Je ne sais pas ce que je veux dire le quatrième : "*octroi de 61 droits de réservation*".

M. TOLLET.- Qu'est-ce qu'un droit de réservation ?

M. DUFEU.- Sur les 1 200 logements, la Ville de Paris doit avoir 61 logements sur les 1 200 logements. Quand une Collectivité Territoriale a des accords de ce type, c'est assorti d'un droit.

Mme PONTIER.- Y a-t-il d'autres questions ?

(Il n'y en a pas).

Mme LA PRESIDENTE.- La présidente soumet ce projet aux vite.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Mme PONTIER.- Nous allons faire le point sur les votes des questions 1, 2 et 3, sachant qu'il nous reste encore les points 4, 5 et 6.

Mme RIOU.- Sur les questions 1 et 2, le point "composants et durées d'amortissement" est adopté par 21 voix.

Il faut que nous fassions les votes au fur et à mesure...

M. GIRAL.- Ce n'est pas possible. Quel est le nombre de présents ?

Mme RIOU.- A ce moment-là, il y en avait 26. Nous avons eu 5 abstentions physiques.

M. GIRAL.- Il faut le préciser.

Mme RIOU.- La DBM 2 2011 a été adoptée à l'unanimité, à 29 voix à ce moment-là.

Mme PONTIER.- Re commençons et soyons clairs.

Sur le point 1.1, composants et durées d'amortissement applicables.

Mme RIOU.- Adopté à 21 voix sur 26, avec 5 abstentions physiques.

Mme PONTIER.- Pour la DBM2.

Mme RIOU.- Unanimité.

Mme PONTIER.- Pour la dotation aux composantes, budget 2012.

Mme RIOU.- 24 voix sur 29, avec 5 abstentions physiques.

Mme PONTIER.- Pour le tarif des diplômes universitaires, nous avons deux votes : un vote sur la Médecine.

Mme RIOU.- 2 voix contre, une physique et une procuration, et 26 voix pour sur 28.

Mme PONTIER.- Et sur les deux autres diplômes ?

Mme RIOU.- 2 voix contre, 6 abstentions au total, et 20 voix sur 28.

Mme PONTIER.- Nous n'avons pas eu de vote sur le point d'information sur le développement du site

Sénart.

Sur Torcy ?

Mme RIOU.- Nous avons eu 18 voix pour sur 29, avec 4 abstentions et 7 voix contre.

M. GIRAL.- J'ai un problème. Comment sommes-nous passés de 28 membres à 29 ?

Mme RIOU.- M. Yves PALAU est arrivé.

M. GIRAL.- Le nombre de présents change, il vaut donc mieux avoir les résultats au fil des votes.

Mme PONTIER.- Nous essaierons de le faire la prochaine fois.

Expertise du bâtiment pour les licences professionnelles.

Mme RIOU.- Nous avons encore besoin de faire le point sur la question 3.

Mme PONTIER.- Nous passons donc au point 4. Je demande au VP CEVU et à Madame BILLON de venir à la tribune.

IV - FORMATION

4.1 - Demande d'habilitation de spécialités de master

Mme PONTIER.- Je vous rappelle que ce sont des thèmes déjà traités en CEVU. M. SERNE n'est pas présent, mais je m'autorise à rappeler que nous évitons quand même de refaire la totalité des débats. Normalement, nous avons voté dans notre charte démocratique que nous nous appuyions sur les résultats des instances CEVU et CS pour les faire passer en CA. Nos deux collègues peuvent-ils nous parler des deux spécialités de master ?

Mme BILLON.- Deux spécialités de master ont été présentées au dernier CEVU. L'une a été présentée par l'IUFM et l'autre par l'UFR de Sciences.

Concernant le premier, celui présenté par l'IUFM, il s'agit d'une spécialité de master qui s'inscrit dans la mention Education Travail Formation, que vous avez sur ces documents.

C'est une formation qui est destinée à former des personnes qui travaillent autour de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques. Ce sont les élèves en situation de handicap ou en difficulté scolaire. Ce projet de mastérisation correspond à la mastérisation de certification qui existe déjà, puisque vous vous doutez bien qu'il y a déjà des gens formés dans ce domaine. Les besoins ont augmenté à partir d'une loi de 2005 qui fait obligation, si j'ai bien compris, d'accueillir dans les classes des enfants à difficulté particulière. Il existe des certificats, mais ce master permet une formation plus approfondie pour les personnes qui s'occuperont de ces enfants.

M. ZEHOU.- Je vois que c'est adopté à la majorité au CEVU, mais y avait-il des interventions pour expliquer les votes s'il y a eu des abstentions ou des contre ? Cela a été adopté à la majorité, vous avez dû avoir des divisions...

M. GEIGER.- Je n'étais pas au CEVU en question, je n'ai pas de compte rendu du CEVU.

M. ZEHOU.- Y avait-il une question de sélection à l'entrée du master ?

Mme BILLON.- C'était une affaire de contrôle des connaissances des étudiants. Il y avait donc un problème de non compensation. Je ne me souviens plus du détail, mais le problème de l'abstention était lié au problème de contrôle des connaissances. Ce master a été rapporté très positivement par les rapporteurs.

Nous l'avons trouvé très intéressant, mais il y avait ce problème de contrôle des connaissances.

Mme PONTIER.- Le deuxième master est le master International Biométrie de l'UFR de Sciences.

Mme MILLOT.- Un parcours biométrique a été créé à la rentrée 2011 dans le cadre d'un master Sciences pour l'Ingénieur de la Faculté des Sciences. Ce parcours Biométrie est masqué dans une spécialité qui s'appelle Traitement de l'information, Système distribué en temps réel.

Dans un souci de visibilité, nous souhaiterions pouvoir présenter plutôt ce projet sous forme d'une spécialité.

Le projet est porté par un professeur de la Faculté des Sciences, avec un appui Recherche derrière. C'est quelqu'un qui est bien investi en Enseignement. La particularité est que c'est un master international, ouvert à des étudiants français et étrangers.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il déjà beaucoup d'étrangers ?

Mme MILLOT.- Cette année, bien qu'étant masqué dans la spécialité, ce parcours a quand même 19 inscrits. C'est grâce à la ténacité du porteur de ce projet, qui était allé chercher des étudiants à droite et à gauche, que nous avons réussi à avoir 19 inscrits.

M. SAVY.- Je crois que ces techniques de biométrie sont capables du meilleur et du pire dans les applications qu'on en fera. Je crois donc que le programme devrait prévoir explicitement un cours d'analyse juridique, politique et philosophique des questions de l'utilisation de ces techniques. Il y a une dimension citoyenne ici qui me semble tout à fait importante et qui devrait être incorporée au programme. Je pense que le Conseil peut en faire la recommandation au responsable du projet.

Mme MILLOT.- Une note est consacrée aux aspects réglementation et bioéthique.

M. SAVY.- Il faut qu'elle soit musclée et claire.

Mme PONTIER.- La Fac de Droit a été sollicitée.

Mme MILLOT.- Oui, et la personne qui s'était proposée s'est en fait désistée. Je pense que nous allons reprendre contact avec la Faculté de Droit.

Mme LA PRESIDENTE.- Et la Faculté de Lettres. Je voudrais quand même que nous ayons un retour sur l'équipe de Direction, voire le CEVU, sur l'engagement de la Faculté de Droit et du département de Philosophie. Il y a vraiment deux composantes. Je sais bien que nous faisons parfois la demande et que les collègues ne répondent pas. Les mêmes qui peuvent dire qu'il faut le faire ensuite ne répondent pas forcément présents.

M. SAVY.- Allons chercher à l'extérieur.

Mme LA PRESIDENTE.- Soit il y a un vrai engagement de la Faculté de Droit, de la Faculté de Lettres et du département Philosophie à participer à ces enseignements, soit nous irons les chercher à l'extérieur. Je pense que cette question est vraiment importante. Il ne faut pas que des collègues se défilent sur un sujet comme celui-ci.

M. GEIGER.- Sur les problèmes d'éthique en lien avec l'UFR de Lettres, je voudrais rappeler qu'un enseignant-chercheur a été recruté l'année dernière sur un support IUFM, dont la spécialité est justement ces problèmes d'éthique en lien avec l'Enseignement. Il a probablement été sollicité.

Il y aurait certainement aussi à prendre le référent CNIL de l'Université pour assurer un certain lien, pour

ce qui concerne en tout cas les spécialités qui ne seraient pas présentes sur notre Université en marge de cet enseignement.

Mme PONTIER.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- J'aurai la même question sur le fait qu'il soit adopté à la majorité. Quels ont été les votes au CEVU ?

Mme MILLOT.- Les étudiants ont voté contre le projet parce que, dans le master Sciences pour l'Ingénieur, en M1, il y a des notes planchers. Par contre, pour la spécialité de M2 Biométrie, il n'y a pas de note plancher. Nous ne pouvons donc pas modifier le contrôle des connaissances du M1 puisqu'il est déjà validé. Pour la spécialité Biométrie, il n'y a pas de note plancher.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- N'y a-t-il que les étudiants qui ont voté contre ou y a-t-il eu d'autres débats ?

Mme BILLON.- Il y a eu des abstentions.

M. REGNAUT.- Il a été reproché que c'était un master tout en anglais. Sur ce point, nous avons rediscuté. A la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion, certains masters sont tout en anglais. Il y a donc une volonté dans ce master effectivement de faire tout en anglais. Nous nous sommes engagés à faire de la publicité, et la communication se fera en français et en anglais. En revanche, le porteur de ce master et le CEVU ont souhaité qu'il soit dispensé en anglais.

Mme LA PRESIDENTE.- Dans le cas où un master est délivré en langue étrangère, en général en anglais, nous offrons à tous les étudiants étrangers qui viennent en parallèle des cours au Delcife. Pour nos étudiants français, c'est une autre question puisque cela ne peut que leur faire du bien. Pour les étudiants étrangers, il est important qu'il y ait systématiquement une proposition de cours au Delcife pour qu'ils puissent en même temps progresser en français.

Mme FAURE.- Sur le master Enseignement, les professeurs des écoles ou les certifiés qui voulaient suivre le certificat d'études à l'enseignement des personnes en situation de handicap venaient auparavant à l'IUFM et suivaient cet enseignement spécialisé. Maintenant, ils vont le suivre dans le cadre de ce master ? Je n'arrive pas à comprendre. La formation continue, qui était proposée pour suivre ce certificat dans le cadre du cursus Enseignement qui existe actuellement, est-elle dans le master ?

M. GEIGER.- J'aurai deux sujets de nature un peu différente. Il y a toujours la mise en œuvre de la loi 2005 qui a été rappelée tout à l'heure sur la prise en charge d'enfants porteurs de handicap à titre divers. Nous avons pour le moment une réponse intéressée de l'employeur Education nationale : il est proposé de "masteriser" cette certification. Il appartiendra à l'employeur de prendre ses responsabilités concernant le financement de la certification ou d'un diplôme.

La deuxième cible qui est visée est la cible des concours internes. Je rappelle que, à partir de la session 2013 des concours, la possession d'un master sera obligatoire pour un certain nombre de concours internes. Plutôt que de partir sur des masters que j'appellerai "tout venant", avec tout le respect que je dois à ces masters, il sera proposé que ces étudiants puissent suivre ce master, qui leur apporterait une compétence supplémentaire.

Je rappelle que seule la possession d'un master permettra de présenter les concours, quelle que soit la nature du concours. Il n'a jamais été interdit à un titulaire d'un master de Droit constitutionnel de présenter un CAPES de Maths. En revanche, ils auront des compétences supplémentaires qui permettront

de passer les concours.

Mme FAURE.- Tu ne réponds pas à ma question. Un professeur des écoles qui veut préparer un certificat en formation continue, payé par l'employeur, le fait-il à l'heure actuelle dans le cadre de ce master ou y a-t-il un enseignement à côté à l'IUFM ?

M. GEIGER.- Il pourra le faire dans le cadre de ce master. Si l'étudiant veut obtenir un diplôme, il s'inscrit à un diplôme. S'il ne veut obtenir que la certification, ce sera la certification organisée par l'employeur.

Je rappelle que nous le faisons tout le temps à l'Education nationale. L'inscription à un diplôme est une démarche personnelle du candidat.

Mme FAURE.- Je suis d'accord, mais dans le cadre du master, il n'aura pas deux fois les cours ? Ils sont compris dedans ?

M. GEIGER.- Nous n'allons quand même pas dupliquer les cours.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- J'aurai une remarque sur la spécialité Biométrie en anglais. Il n'y a pas seulement le problème des étudiants, il y a aussi le problème des enseignants. Quand nous parlons des enseignements de bioéthique, etc., cela sous-entend que les enseignants en question vont faire leur cours en anglais. Je ne suis pas tout à fait sûre que la personne qui a été recrutée à l'IUFM l'ait été pour enseigner en anglais.

Mme LA PRESIDENTE.- Connaissant mes collègues philosophes, ce sont des gens qui publient à l'international et qui se déplacent dans les colloques internationaux. Ils ont donc un niveau d'anglais plutôt correct.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- C'est différent d'enseigner en anglais.

Mme LA PRESIDENTE.- Ils s'expriment en anglais dans leur colloque, ce sont quand même des enseignants-chercheurs.

M. GEIGER.- Article 6 du décret du 25 avril 2002, non abrogé sur les diplômes nationaux de master : "*le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue étrangère*". Je pense qu'enseigner dans une langue étrangère est aussi un moyen d'acquérir et de valider cette disposition d'un texte, qui est un texte réglementaire.

Mme PONTIER.- Nous allons voter maintenant sur les demandes d'habilitation de spécialités de master telles que proposées et telles que nous en avons discuté.

M. BEDOUET.- Nous avons un changement de procurations : Mme LABORDE-MILAA a donné sa voix à Monsieur TOLLET.

Mme PONTIER.- Madame de DEVILLE-CAVELLIN demande la dissociation des votes entre les deux masters.

Mme LA PRESIDENTE.- La présidente soumet la proposition au vote. Pour celui sur l'IUFM, qui est contre ? Le résultat du vote est le suivant : 1 abstention, 1 procuration abstention, 27 voix pour sur 29.

La spécialité du master présentée par l'IUFM a été adoptée à la majorité.

Sur le master de la Faculté des Sciences,

Le résultat du vote est le suivant : 6 abstentions, 3 procurations abstentions, 20 voix pour sur 29.

La spécialité du master présentée par la Faculté des Sciences est adoptée à la majorité.

M. REGNAUT.- Ce master fait appel aussi aux nouvelles techniques innovantes, ce qui est un plus. M. Lamine NAIT-ALI a monté, avec l'argent du Conseil Général, une salle dédiée avec l'enseignement à distance opérationnel et tableaux interactifs, et qui fonctionne depuis cette année. Il y a des cours en anglais de la Corée, du Canada et de différents autres pays. C'est donc vraiment quelque chose à encourager à notre avis.

M. SAVY.- Nous avons approuvé la création de ce master, et nous avons bien enregistré la recommandation pédagogique qui accompagne ce vote.

Mme MILLOT.- J'avais fait des recommandations à M. NAIT-ALI pour que le volume horaire ne soit pas trop conséquent. Je propose donc d'augmenter le volume horaire relatif à la législation bioéthique et philosophie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je pense qu'il faut que l'un des deux VP CEVU suive de près qui enseigne, de chez nous ou de l'extérieur.

4.2 - Demande de création de diplômes universitaires

Mme PONTIER.- Nous avons mis dans deux cases différentes, pour rappel, la création du diplôme d'Université DUETI et de celui de l'IUFM. Nous avons voté tout à l'heure sur la partie financière, nous avons largement débattu de la partie pédagogique. Je vous propose donc de ne pas recommencer.

Vous nous donnez les résultats de vote ?

Cession du bâtiment de Torcy par le Conseil Général de Seine-et-Marne.

Mme RIOU.- 18 voix pour sur 29, avec 4 abstentions et 7 voix contre.

Mme PONTIER.- Expertise du bâtiment pour les licences professionnelles.

Mme RIOU.- Unanimité.

Mme PONTIER.- Expertise pour le regroupement des animaleries de Mondor.

Mme RIOU.- 2 abstentions, point adopté par 27 voix pour sur 29 voix.

Mme PONTIER.- Vote sur l'achat du terrain.

Mme RIOU.- Un vote contre, 2 abstentions, 6 refus de vote, point adopté par 20 voix sur 29.

Mme PONTIER.- CiuP.

Mme RIOU.- Adopté à l'unanimité, sur 29. Il n'y a pas eu de modification car il n'y a pas eu de départ sans procuration. Nous sommes donc toujours sur un total actuel de 29 voix.

Mme PONTIER.- Demande d'habilitation de spécialités de master. Nous en avons eu deux.

Mme RIOU.- Pour le premier vote, 2 abstentions, point adopté à 27 voix sur 29.

Mme PONTIER.- Sur celui de Biométrie.

Mme RIOU.- 6 abstentions physiques, 3 abstentions par procuration, point adopté par 20 voix sur 29.

4.3 - Adoption des nouvelles modalités de la PACES

Mme BILLON.- Il s'agit de quelques modifications sur la PACES qui a été mise en place l'an dernier, pour tenir compte justement des difficultés qui ont peut-être été rencontrées cette année.

Les principales modifications qui ont été votées par le Conseil de gestion de Médecine et par le CEVU concernent le volume horaire global d'enseignement, qui est réduit et distribué différemment. Je crois que vous avez eu les documents qui vous montrent les nouveaux chiffres.

Ils concernent également une modification de l'organisation des Unités d'Enseignement Spécifique, qui permet à des étudiants de passer plusieurs concours. Vous savez que cette PACES correspond à différentes filières : Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, Kinésithérapie, et Ergothérapie. Il y a eu également des modifications sur ce qui est appelé UE spécifique, c'est-à-dire les UE que doit passer l'étudiant quand il est inscrit dans telle ou telle de ces filières.

L'intérêt est que ces modifications permettent à un étudiant donné de s'inscrire à plusieurs concours, ce qui était plus compliqué l'année dernière étant donné que le poids des UE spécifiques était plus lourd.

Enfin, il y a eu une dissociation dans le choix des filières entre Ergothérapie et Kinésithérapie, traitées ensemble l'an dernier, et qui maintenant sont deux filières dissociées puisqu'il s'est avéré que, en termes de remplissage des places réservées aux étudiants de PACES pouvant aller en Kiné ou en Ergo, Kiné avait fait le plein et non l'Ergothérapie. Nous avons maintenant une dissociation et le choix entre les deux filières, de façon à ce qu'il y ait peut-être une information et une prise de conscience plus importante des étudiants sur la filière Ergothérapie, qui est moins connue que la filière Kinésithérapie.

Mme PONTIER.- Y a-t-il des questions ?

M. ZEHOU.- J'aurai une remarque sur les étudiants de la première année de Médecine. Le système de concours, et même la situation où se trouvent les étudiants en première année de Médecine, cette année et dans les années passées, nous pose réellement problème. En soi, nous ne pouvons pas être pour les nouvelles modalités de la première année de Médecine. Nous voterons donc contre.

Mme PONTIER.- D'accord, c'est la position de l'UNEF.

Y a-t-il d'autres remarques ?

La Vice-présidente soumet au vote la proposition.

Le résultat du vote est le suivant : 1 voix contre, 1 procuration contre,

M. BEDOUET.- Sur 29 voix, ce vote compte 27 voix pour et 2 voix contre, une contre physique et une contre par procuration.

L'adoption des nouvelles modalités de la PACES est adoptée à la majorité par les membres du CA.

V - VIE ETUDIANTE

5.1 - Répartition du Fonds de Soutien aux Initiatives Etudiantes - 6e appel à projets pour l'exercice 2011

M. REGNAUT.- C'est normalement le Vice-président Etudiant qui présente ce dossier. Il n'y avait que trois projets : le projet n° 3 était présenté par le Vice-président étudiant, mais il était souffrant, il a donc été reporté pour être rediscuté. Ne figurent plus que les deux projets qui ont été acceptés, à l'unanimité.

L'un concerne l'intégration des bacheliers de la filière STAPS. Ceux-ci font des courses autour du lac de Créteil pour valoriser le site. Le deuxième est pour les étudiants en Médecine concernant la Nutrition : le problème de mieux se nourrir pour mieux se porter et mieux travailler.

Ces deux projets ont été acceptés à l'unanimité par le CEVU.

M. ZEHOU.- Pour le premier projet, nous avons fait la remarque sur le fait que ce soit totalement le CEVU qui le finance. Cela ne nous posait pas de problème parce que c'était un projet intéressant et utile. Nous sommes d'accord et nous soutiendrons ce projet.

Mme BILLON.- Il y a 2 000 € de limitation de financement par le CEVU.

Mme PONTIER.- Nous avons dépassé le seuil de 30 €...

Mme LA PRESIDENTE.- La présidente soumet la proposition au vote.

Le projet est adopté à l'unanimité.

VI - QUESTIONS DIVERSES

6.1 - Procès-verbaux du 30 septembre 2011 ; 3 juillet 2009 ; 22 janvier 2010

M. ZEHOU.- Sur celui du 30 septembre, il était marqué "Mlle Nouma DELACROIX", et c'est Monsieur DELACROIX.

Mme PONTIER.- Y a-t-il d'autres remarques sur le procès-verbal du 30 septembre 2011 ?

Mme CHEVALIER.- Sur la page 41, à propos des statuts du PRES, je pense qu'il y a eu un brouhaha quand je parlais, ce n'était peut-être pas compréhensible. Il y a peut-être quelques mots qui manquent.

En revanche, j'aurai une question, puisque c'est exactement le même sujet : alors que nous avons renvoyé une lettre ouverte suite à cette question du statut du PRES en CA et que nous avons demandé qu'elle soit diffusée aux membres du CA, comment se fait-il cela n'ait pas été fait ? Quand nous envoyons des motions, elles sont diffusées ; nous ne savons pas pourquoi, mais cette lettre n'a pas été diffusée. C'était une lettre ouverte...

Mme LA PRESIDENTE.- La vocation de la Direction de l'Université n'est pas de diffuser les lettres ouvertes de tel ou tel. C'est votre responsabilité. Par contre, je crois que le Directeur de cabinet vous a répondu. Nous allons diffuser votre lettre et notre réponse dans l'UPEC Hebdo, par une diffusion générale. Ce sera la lettre et notre réponse, et nous les mettrons en annexe du PV puisque c'était en relation avec ce sujet. Quand nous aurons le PV de ce conseil, nous mettrons la lettre et la réponse.

Nous avons cinq syndicats. Nous n'avons pas l'habitude de faire une diffusion à tous les membres du Conseil de toutes les demandes et tous les textes de tous les syndicats.

Mme CHEVALIER.- Nous en demandions juste la diffusion aux membres du CA.

Une petite remarque quand même en passant : la réponse datait du 28 octobre, alors que notre lettre datait du 24 octobre. Or nous l'avons reçue hier soir par mail. Il a donc fallu six ou sept jours pour envoyer quelque chose...

Mme PONTIER.- Ce n'est pas pour l'envoyer, mais pour faire tourner une première mouture.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous répondre n'était pas notre priorité ces jours-ci. Nous vous répondons, mais il y a d'autres choses... Il est plus important de le mettre en annexe du PV, qui traite de ce sujet. Cela laisse une vraie trace.

Mme MILLOT.- C'est la même chose pour le procès-verbal du 30 septembre : quelques petites phrases ont pu être un peu déformées, mais je les enverrai par mail.

Mme PONTIER.- A part ces petites modifications et l'explication qui vient d'être faite sur la lettre ouverte, nous mettons au vote le PV du 30 septembre 2011.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme PONTIER.- Vous aviez ensuite à vous positionner sur le PV du 3 juillet 2009. Avez-vous des remarques à nous faire sur ce PV du 3 juillet 2009 ? Nous pouvons concevoir que vous avez quelque peu oublié les choses...

(Il n'y en a pas).

S'il n'y a pas de remarque, nous passons à celui du 22 janvier 2010. Nous avons comme projet d'avoir tout fait avant la fin de l'année civile. Si vous n'avez pas de remarque sur ces deux PV, je vous propose de les mettre aux voix ensemble.

Mme LA PRESIDENTE.- La Présidente soumet au vote les PV du 3/7/09 et 22/01/10.

Les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

6.2 - Concession de logements à Livry Gargan, Melun et Sénart

Mme PONTIER.- La parole est à Madame la Directrice Générale des Services.

Mme SAINT-CYR.- Nous avons évoqué les principes d'octroi de concession de logements il y a un an ou un an et demi dans ce cadre. En CTP, nous avons également travaillé les critères.

Nous avons trois demandes :

- Un technicien de maintenance à Fontainebleau ;
- Le responsable administratif et financier de Melun et Torcy ;
- Et l'adjoint à la responsable administrative et financière de Livry-Gargan.

Nous avons mené l'examen avec les critères de la Direction du Patrimoine, quant à la capacité des demandes à prendre en charge les astreintes et quant aux besoins de l'établissement. Nous pouvons aussi ne pas avoir de besoins.

Au bout du compte, nous vous proposons un avis favorable pour ces trois demandes de concession de logement avec nécessité absolue de service.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

(il n'y en a pas)

La Présidente soumet au vote la proposition.

Le point est adopté à l'unanimité.

Mme PONTIER.- Merci, Pascale.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour. Je voudrais remercier les politiques, les services financiers et comptables, le service du Patrimoine, et les services juridiques,

Madame BENARD, Madame RIOU, Monsieur BEDOUET. En ce moment, le service Juridique est aux premières loges avec les élections. Nous avons même des demandes de recours sur le CTP, qu'il faut aussi gérer.

Je précise quand même que le service Juridique est en ce moment très sollicité en dehors de ce Conseil : au Patrimoine, Juridique, Financier et Comptable, un grand merci.

La séance est levée à 13 heures 40.

